

« « Projet de parc éolien “Les Onze Septiers”

Communes de Saumeray, de Charonville, de Bouville et d’Ermenonville-la-Petite

Département d’Eure-et-Loir (28)



Étude paysagère et patrimoniale

Janvier 2023



**AEPE
Gingko**

Atelier d’écologie paysagère
& environnementale

7, rue de la Vilaine
Saint-Mathurin-sur-Loire
49 250 LOIRE-AUTHION

02 41 68 06 95
www.aepe-gingko.fr
contacts@aepe-gingko.fr

vensolaïr
UNE SOCIÉTÉ 

Alterric 

Sommaire général

PRESENTATION GENERALE DU PROJET	7
PARTIE 1 - ÉTAT INITIAL	8
I. LES AIRES D'ÉTUDE DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE	9
I.1. L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE : ÉVALUATION DES ENJEUX PATRIMONIAUX ET DES ENJEUX DE GRAND PAYSAGE	9
I.2. L'AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE : ZONE DE PREGNANCE POTENTIELLE DES ÉOLIENNES	10
I.3. L'AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE	10
I.4. LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP) DES ÉOLIENNES	10
II. LES DOCUMENTS DE CADRAGE	12
II.1. LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES ET RECOMMANDATIONS FIGURANT DANS LES DOCUMENTS DE CADRAGE	13
III. L'ÉTAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL	16
III.1. LES NOTIONS D'ENJEU ET DE SENSIBILITÉ	16
III.2. LES UNITÉS PAYSAGÈRES	17
III.2.1. La Beauce	19
III.2.2. La vallée du Loir	20
III.2.3. Le Perche-Gouët	21
III.2.4. La vallée de l'Eure	22
III.2.5. Le Perche	23
III.2.6. La sensibilité potentielle des unités paysagères	25
III.3. LES STRUCTURES BIOPHYSIQUES	29
III.3.1. Le relief et l'hydrographie	29
III.3.2. L'occupation du sol et la végétation	34
III.3.3. Synthèse de l'analyse des structures biophysiques	38
III.4. LES STRUCTURES ANTHROPIQUES	39
III.4.1. Les lieux de vie et d'habitat	39
III.4.2. Les axes de communication	59
III.4.3. Les éléments d'intérêt touristique	67
III.4.4. Le contexte éolien	77
III.4.5. Synthèse de l'analyse des structures anthropiques	90
III.5. LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE	93
III.6. L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES	99
III.7. L'ANALYSE PATRIMONIALE	103
III.7.1. Les sites UNESCO	103
III.7.2. Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)	106
III.7.3. Les sites inscrits et sites classés	111
III.7.4. Les monuments historiques	115
III.7.5. Synthèse des sensibilités patrimoniales	128
III.8. LA SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL	130
IV. LES RECOMMANDATIONS RESULTANT DE L'ÉTAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL	134
PARTIE 2 - LA COMPARAISON DE VARIANTES	137
V. LA COMPARAISON PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DES VARIANTES	138
V.1. L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE « AU FIL DE L'EAU »	138
V.2. LES VARIANTES COMPAREES	139
V.3. LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES UTILISÉS POUR LA COMPARAISON PAYSAGÈRE DES VARIANTES	141
V.4. LES PHOTOMONTAGES UTILISÉS POUR LA COMPARAISON DES VARIANTES	143
V.5. LA COMPARAISON PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DES VARIANTES	153
PARTIE 3 - LES EFFETS DU PROJET	155
VI. L'ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE	156
VI.1. L'ANALYSE GLOBALE DE LA VISIBILITÉ DU PARC ÉOLIEN	156
VI.1.1. Quelques principes pour mieux comprendre la perception des éoliennes	156
VI.1.2. La réalisation de cartes de visibilité théorique	157
VI.2. LA RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES	162
VI.2.1. La méthodologie de réalisation des photomontages	162
VI.2.2. La localisation des photomontages	164
VI.3. LES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE	173
VI.3.1. Les effets du projet sur les unités paysagères	173

VI.3.2. Les effets du projet sur les lieux de vie et d'habitat	175
VI.3.3. Les effets du projet sur les axes de communication	179
VI.3.4. Les effets du projet sur les sites touristiques du territoire	183
VI.3.5. L'intégration au contexte éolien	187
VI.3.6. La saturation visuelle : définitions et analyse	190
VI.3.7. Les effets du projet sur l'aire d'étude immédiate et l'aménagement paysager du site	198
VI.3.8. Les effets du projet sur l'évolution des paysages	201
VI.4. LES EFFETS DU PROJET SUR LE PATRIMOINE	202
VI.4.1. Les effets du projet sur les sites UNESCO	202
VI.4.2. Les effets du projet sur les sites inscrits et classés	202
VI.4.3. Les effets du projet sur les Sites Patrimoniaux Remarquables	202
VI.4.4. Les effets du projet sur les monuments historiques	203
VI.5. SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE	207
PARTIE 4 - LES MESURES	211
VII. LES MESURES PAYSAGÈRES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION	212
VII.1. LES MESURES PAYSAGÈRES D'ÉVITEMENT	212
VII.1.1. Choix du site	212
VII.1.2. Implantation uniquement dans la ZIP sud	212
VII.2. LES MESURES PAYSAGÈRES DE RÉDUCTION	212
VII.2.1. Choix de l'extension d'un parc autorisé	212
VII.2.2. Choix d'une implantation à quatre éoliennes	212
VII.2.3. Une implantation respectant les recommandations paysagères	212
VII.2.4. Choix d'un revêtement de couleur pour les postes de livraison	213
VII.3. LES MESURES PAYSAGÈRES D'ACCOMPAGNEMENT	213
VII.3.1. Plantations de haies pour les riverains	213
VII.4. BILAN DU BUDGET ALLOUÉ POUR LES MESURES PAYSAGÈRES	213
PARTIE 5 - LE GLOSSAIRE	214
VIII. LES SOURCES UTILISÉES	227
VIII.1. LA BIBLIOGRAPHIE	227
VIII.2. LA SITOGRAPHIE	227

Liste des cartes

CARTE 1 : LA LOCALISATION GÉNÉRALE DU PROJET	7
CARTE 2 : LES AIRES D'ÉTUDE UTILISÉES DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC PAYSAGER ET PATRIMONIAL	11
CARTE 3 : LA SITUATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX ZONES FAVORABLES IDENTIFIÉES DANS LE SCHEMA REGIONAL ÉOLIEN (SRE)	13
CARTE 4 : LES TYPES PAYSAGERS DE LA BEAUCE À L'ÉCHELLE DE L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (SOURCE : ÉTUDE DES ENJEUX FAUNISTIQUES ET PAYSAGERS LIÉS À L'INSTALLATION DE PARCS ÉOLIENS EN BEAUCE, DREAL, LAURENT COUASON ET INSTITUT D'ÉCOLOGIE APPLIQUÉE, 2005)	15
CARTE 5 : LES UNITÉS PAYSAGÈRES À L'ÉCHELLE DE L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	18
CARTE 6 : LA SENSIBILITÉ POTENTIELLE DES UNITÉS PAYSAGÈRES À L'ÉCHELLE DE L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	27
CARTE 7 : LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE À L'ÉCHELLE DE L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE, LA LOCALISATION DES BLOCS DIAGRAMMES ET COUPES TOPOGRAPHIQUES	30
CARTE 8 : L'OCCUPATION DU SOL À L'ÉCHELLE DE L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	35
CARTE 9 : LA VÉGÉTATION À PROXIMITÉ DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE	37
CARTE 10 : LES PRINCIPAUX POLES URBAINS À L'ÉCHELLE DE L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	40
CARTE 11 : LA SENSIBILITÉ POTENTIELLE DES LIEUX DE VIE À L'ÉCHELLE DE L'AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	46
CARTE 12 : ZOOM SUR SAUMERAY ET IDENTIFICATION DES PRINCIPALES OUVERTURES VISUELLES EN DIRECTION DE LA ZIP	47
CARTE 13 : ZOOM SUR ERMENONVILLE-LA-PETITE ET IDENTIFICATION DES PRINCIPALES OUVERTURES VISUELLES EN DIRECTION DE LA ZIP	48
CARTE 14 : ZOOM SUR CHARONVILLE ET IDENTIFICATION DES PRINCIPALES OUVERTURES VISUELLES EN DIRECTION DE LA ZIP	49
CARTE 15 : ZOOM SUR ÉPEAUTROLLES ET IDENTIFICATION DES PRINCIPALES OUVERTURES VISUELLES EN DIRECTION DE LA ZIP	50

CARTE 16 : LA SENSIBILITE POTENTIELLE DES LIEUX DE VIE A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	57	CARTE 56 : LES RECOMMANDATIONS PAYSAGERES A L'ECHELLE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE	136
CARTE 17 : SENSIBILITE POTENTIELLE DES AXES DE CIRCULATION PRIMAIRES A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE	61	CARTE 57 : LES VARIANTES COMPAREES	140
CARTE 18 : SENSIBILITE POTENTIELLE DES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION A L'ECHELLE DES AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE ET IMMEDIATE.....	65	CARTE 58 : LOCALISATION DES POINTS DE PHOTOMONTAGE UTILISES POUR LA COMPARAISON DES VARIANTES	142
CARTE 19 : LES PRINCIPAUX ELEMENTS TOURISTIQUES A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE	68	CARTE 59 : VISIBILITE THEORIQUE DES EOLIENNES A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE	159
CARTE 20 : LES ITINERAIRES TOURISTIQUES AUTOUR D'ILLIERS-COMBRAY	74	CARTE 60 : VISIBILITE THEORIQUE DES EOLIENNES A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE.....	160
CARTE 21 : SYNTHESE DES SENSIBILITES POTENTIELLES DES PRINCIPAUX ELEMENTS TOURISTIQUES A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE	76	CARTE 61 : VISIBILITE THEORIQUE DES EOLIENNES A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE.....	161
CARTE 22 : LE CONTEXTE EOLIEN A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE	78	CARTE 62 : SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES POTENTIELLES ET LOCALISATION DES POINTS DE PHOTOMONTAGE A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE.....	165
CARTE 23 : LE PARC EOLIEN « LES PRIEURES »	79	CARTE 63 : VISIBILITE THEORIQUE DES EOLIENNES ET LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE.....	166
CARTE 24 : LES BOURGS CONCERNES PAR L'ETAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE	81	CARTE 64 : SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES POTENTIELLES ET LOCALISATION DES POINTS DE PHOTOMONTAGE A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE	167
CARTE 25 : ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE – SAUMERAY.....	82	CARTE 65 : VISIBILITE THEORIQUE DES EOLIENNES ET LOCALISATION DES POINTS DE PHOTOMONTAGE A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE	168
CARTE 26 : ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE – ERMENONVILLE-LA-PETITE	82	CARTE 66 : LOCALISATION DES POINTS DE PHOTOMONTAGE A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	169
CARTE 27 : ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE - CHARONVILLE.....	83	CARTE 67 : VISIBILITE THEORIQUE DES EOLIENNES ET LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	170
CARTE 28 : ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE – ÉPEAUTROLLES.....	83	CARTE 68 : L'INTEGRATION DU PROJET AU CONTEXTE EOLIEN A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE.....	189
CARTE 29 : ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE – BOUVILLE	84	CARTE 69 : ANALYSE THEORIQUE DE LA SATURATION VISUELLE – BOUVILLE	192
CARTE 30 : ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE – BLANDAINVILLE.....	84	CARTE 70 : ANALYSE THEORIQUE DE LA SATURATION VISUELLE – ERMENONVILLE-LA-PETITE	193
CARTE 31 : ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE – ALLUYES	85	CARTE 71 : ANALYSE THEORIQUE DE LA SATURATION VISUELLE – ÉPEAUTROLLES	194
CARTE 32 : ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE – SAINT-AVIT-LES-GUESPIERES.....	85	CARTE 72 : ANALYSE THEORIQUE DE LA SATURATION VISUELLE – LUPLANTE	195
CARTE 33 : ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE – LUPLANTE	86	CARTE 73 : ANALYSE THEORIQUE DE LA SATURATION VISUELLE – VITRAY-EN-BEAUCE.....	196
CARTE 34 : ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE – MONTBOISSIER	86	CARTE 74 : LES AMENAGEMENTS DU PROJET EOLIEN DES ONZE SEPTIERS – VUE D'ENSEMBLE	199
CARTE 35 : ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE – VITRAY-EN-BEAUCE	87	CARTE 75 : LES AMENAGEMENTS DU PROJET EOLIEN DES ONZE SEPTIERS – EMBLACEMENT DES POSTES DE LIVRAISON.....	200
CARTE 36 : ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE – ERMENONVILLE-LA-GRANDE	87	CARTE 76 : PRINCIPAL BASSIN DE VISIBILITE DU PROJET.....	201
CARTE 37 : ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE – ILLIERS-COMBRAY.....	88	CARTE 77 : VISIBILITE THEORIQUE DES EOLIENNES : ZOOM SUR LE SPR D'ILLIERS-COMBRAY.....	203
CARTE 38 : ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE – SANDARVILLE	88	CARTE 78 : SYNTHESE DES IMPACTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE.....	208
CARTE 39 : ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE – SAINT-LOUP.....	89	CARTE 79 : SYNTHESE DES IMPACTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE	209
CARTE 40 : SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES	91	CARTE 80 : SYNTHESE DES IMPACTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	210
CARTE 41 : SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES A PROXIMITE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE.....	92	CARTE 81 : IMPLANTATION DANS LA CONTINUTE DU PARC AUTORISE « LES PRIEURES »	212
CARTE 42 : LE PAYSAGE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE.....	98		
CARTE 43 : L'EVOLUTION DES PAYSAGES – LES CARTES DE CASSINI (XVIIEME SIECLE)	100		
CARTE 44 : L'EVOLUTION DES PAYSAGES – LES CARTES D'ÉTAT-MAJOR (XIXEME SIECLE)	101		
CARTE 45 : L'EVOLUTION DES PAYSAGES – LA COMPARAISON DE PHOTOGRAPHIES AERIENNES ANCIENNES.....	102		
CARTE 46 : EMBLACEMENT DES AIRES D'ETUDE PAR RAPPORT AU PERIMETRE D'APPLICATION DE LA DIRECTIVE PAYSAGERE DE LA CATHEDRALE DE CHARTRES	104		
CARTE 47 : SENSIBILITE POTENTIELLE DES BIENS UNESCO A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE	105		
CARTE 48 : LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ILLIERS-COMBRAY	108		
CARTE 49 : LA SENSIBILITE POTENTIELLE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR) A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE	110		
CARTE 50 : LES SITES INSCRITS ET CLASSES A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE.....	114		
CARTE 51 : LES MONUMENTS HISTORIQUES A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE.....	116		
CARTE 52 : LES MONUMENTS HISTORIQUES RESSORTANT DE L'ANALYSE MULTI-CRITERES	122		
CARTE 53 : SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES POTENTIELLES A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE.....	131		
CARTE 54 : SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES POTENTIELLES A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE	132		
CARTE 55 : SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES POTENTIELLES A PROXIMITE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE ..	133		

Liste des photographies

PHOTO 1 : VASTES PAYSAGES OUVERTS CARACTERISTIQUES DE LA BEAUCE.....	19
PHOTO 2 : LE MOTIF EOLIEN EST VISIBLE EN DE NOMBREUX ENDROITS ET SOUVENT PRESENT EN ARRIERE-PLAN	19
PHOTO 3 : CHATEAUX D'EAU, SILOS ET PYLONES ELECTRIQUES CONSTITUENT DES ELEMENTS VERTICAUX QUI SE DETACHENT DE L'HORIZONTALITE DU PLATEAU.....	19
PHOTO 4 : VUE SUR LE LOIR AU NIVEAU DE SAUMERAY	20
PHOTO 5 : VUE SUR LE LOIR AU NIVEAU DE BONNEVAL.....	20
PHOTO 6 : HORMIS AU NIVEAU DES FRANCHISSEMENTS, LA PRESENCE DU LOIR TEND A SE DEVINER, SANS QUE L'EAU SE PERÇOIVE, A TRAVERS LA PRESENCE DE LA RIPISYLVE L'ACCOMPAGNANT	20
PHOTO 7 : VUE SUR LE LOIR AU NIVEAU D'ALLUYES	21
PHOTO 8 : L'UNITE PAYSAGERE DU PERCHE-GOUËT – DES PAYSAGES AGRICOLES OUVERTS, PONCTUES DE BOISEMENTS.....	21

PHOTO 9 : DE NOMBREUX BOSQUETS PONCTUENT LES CHAMPS ET LES HAIES BORDENT LES LIEUX DE VIE	21	PHOTO 48: DEPUIS LA SORTIE NORD A PROXIMITÉ DU LOIR, LE PAYSAGE S'OUVRE VERS LE SITE D'ÉTUDE.....	52
PHOTO 10 : LES SILHOUETTES DES VILLAGES (ICI DANGEAU), CEINTURÉES DE VÉGÉTATION, SE DECOUPENT AU SEIN DES VASTES PARCELLES AGRICOLES	21	PHOTO 49: PERSPECTIVE EN DIRECTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DEPUIS LE VILLAGE.....	53
PHOTO 11 : LA VALLÉE DE L'OZANNE TRAVERSE L'UNITÉ PAYSAGÈRE ET CRÉE PONCTUELLEMENT UNE VARIATION D'AMBIANCE PAYSAGÈRE	22	PHOTO 50: LE BOURG DE SAINT-AVIT-LES-GUESPIÈRES.....	53
PHOTO 12 : L'UNITÉ PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE DE L'ÈURE EST COMPOSÉE DE PAYSAGES FERMES ET INTIMISTES À CAUSE DE LA VÉGÉTATION ARBOREÈE ACCOMPAGNANT LE COURS D'EAU	22	PHOTO 51: VUE EN DIRECTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DEPUIS LA SORTIE OUEST.....	53
PHOTO 13 : LA VALLÉE DE L'ÈURE ABRITE UN RICHE PATRIMOINE BATI (SOURCE : HTTPS://WWW.MONGR.FR).....	23	PHOTO 52: LE BOURG DE MONTBOISSIER.....	53
PHOTO 14 : LES PAYSAGES DU PERCHE : VALLONS ET BOISEMENTS FERMENT LES VUES LOINTAINES (SOURCE : ITINÉRAIRES RURAUX).....	24	PHOTO 53 : VUE LOINTAINE EN DIRECTION DE LA ZONE D'ÉTUDE DEPUIS LA SORTIE OUEST DE TRIZAY-LES-BONNEVAL.....	54
PHOTO 15 : LES PAYSAGES DU PERCHE (SOURCE : PARC NATUREL RÉGIONAL DU PERCHE).....	24	PHOTO 54: OUVERTURE VISUELLE VERS LE SITE DE PROJET DEPUIS LA PÉRIPHÉRIE SUD D'ILLIERS-COMBRAY.....	54
PHOTO 16: LE RELIEF TRÈS PEU MARQUÉ PERMET AU REGARD DE PORTER AU LOIN.....	29	PHOTO 55 : DEPUIS LE SUD DE LUPLANTE, OUVERTURE EN DIRECTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE	54
PHOTO 17: LE LOIR SE RÉVÈLE AU GRE DES FRANCHISSEMENTS.....	32	PHOTO 56 : LA SORTIE SUD DE SANDARVILLE OFFRE UNE PERSPECTIVE LOINTAINE VERS LE SITE D'ÉTUDE	54
PHOTO 18: LES ONDULATIONS DE LA PLAINE PERMETTENT PAR ENDROIT DES VUES LÉGÈREMENT PLONGEANTES.....	32	PHOTO 57 : DEPUIS LA SORTIE EST DU HAMEAU DE L'AUBÉPINE, PERSPECTIVE EN DIRECTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE SUD	55
PHOTO 19 : LA VASTE ÉTENDUE PLANE DE LA PLAINE BEAUCERONNE	33	PHOTO 58: LE HAMEAU DE GENARVILLE.....	55
PHOTO 20: LES VILLAGES FORMENT DES ILOTS BOISÉS RÉPARTIS SUR LE TERRITOIRE	34	PHOTO 59: OUVERTURE VERS LE SITE DE PROJET DEPUIS LE SUD DU HAMEAU D'ARGANÇON	55
PHOTO 21: LES SILHOUETTES DES BOISEMENTS ET DES LIEUX DE VIE SE DESSINENT SUR L'HORIZON DE LA VASTE PLAINE AGRICOLE.....	34	PHOTO 60: PANORAMAS EN DIRECTION DU SITE DE PROJET DEPUIS LA RN 10.....	59
PHOTO 22: LE VOCABULAIRE AGRICOLE MODERNE EST PRÉSENT PARTOUT SUR LE TERRITOIRE.....	36	PHOTO 61: L'AUTOROUTE A11 À PROXIMITÉ D'ERMENONVILLE-LA-GRANDE	60
PHOTO 23 : AU NORD DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE, LA VÉGÉTATION ARBOREÈE EST QUASIMENT ABSENTE DE L'HORIZON	36	PHOTO 62 : PERSPECTIVE EN DIRECTION DE LA ZIP NORD DEPUIS LA RD 12 À L'EST D'ERMENONVILLE-LA-PETITE.....	62
PHOTO 24 : LA RIPISYLVE DU LOIR EST BIEN VISIBLE AUX ALENTOURS DE SAUMERAY.....	36	PHOTO 63: DEPUIS LA RD 28, OUVERTURE VISUELLE EN DIRECTION DE LA PARTIE SUD DU SITE DE PROJET	62
PHOTO 25 : LES BOISEMENTS SE FONT PLUS NOMBREUX AU NORD DE LA ZIP	36	PHOTO 64: LA RD 941 OFFRE DES VUES SUR LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE À PROXIMITÉ DU HAMEAU DE SONVILLE	62
PHOTO 26 : LA VILLE DE BROU	39	PHOTO 65: POINT DE VUE EN DIRECTION DE LA ZONE DE PROJET DEPUIS LA RD 28.1 À L'OUEST DE SAUMERAY	62
PHOTO 27: LE BOURG D'ALLUYES, AU BORD DU LOIR.....	42	PHOTO 66: LE PRÉ CATELAN ET SES ABORDS, À ILLIERS-COMBRAY.....	67
PHOTO 28: LA VÉGÉTATION ET LA TRAME BATIE DE LA PÉRIPHÉRIE DE TRIZAY-LES-BONNEVAL FILTRENT LES VUES DEPUIS LE CENTRE-BOURG.....	42	PHOTO 67: DIVERS BALISAGES TOURISTIQUES.....	67
PHOTO 29 : DEPUIS LA SORTIE NORD-OUEST, LA VUE EST DÉGAGÉE EN DIRECTION DU SITE DE PROJET	47	PHOTO 68: LE CENTRE-VILLE DE BONNEVAL	67
PHOTO 30: PERSPECTIVE EN DIRECTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DEPUIS LA RUE PRINCIPALE	47	PHOTO 69: LES BORDS DU LOIR.....	67
PHOTO 31: LA SORTIE EST DE SAUMERAY OFFRE UNE LARGE OUVERTURE VERS LA ZONE DE PROJET.....	47	PHOTO 70 : LES ÉTANGS DE LA VALLÉE DE L'ÈURE	67
PHOTO 32 : LA SORTIE OUEST DU VILLAGE OFFRE UNE VUE DIRECTE SUR LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE NORD.....	48	PHOTO 71: À PROXIMITÉ DE SAUMERAY, LA VALLÉE DU LOIR DESSINE UN CORDON BOISÉ DANS LE PAYSAGE	73
PHOTO 33 : PERSPECTIVE EN DIRECTION DU SITE D'ÉTUDE DEPUIS LA SORTIE SUD-EST.....	48	PHOTO 72: LE LOIR À SAUMERAY	73
PHOTO 34: DEPUIS LA RD 12 AU NORD-EST, LA SILHOUETTE DU BOURG SE DESSINE EN DIRECTION DE LA ZONE D'ÉTUDE	48	PHOTO 73: PERSPECTIVE EN DIRECTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE SUD DEPUIS LE TRACE DES GR 655 ET GR35	73
PHOTO 35: DEPUIS LA SORTIE SUD, LE PAYSAGE EST DÉGAGÉ EN DIRECTION DE LA ZIP	49	PHOTO 74: LE TRACE DES GR OFFRE DES OUVERTURES VERS LE SITE DE PROJET	73
PHOTO 36: LE BOURG DE CHARONVILLE	49	PHOTO 75: L'ENVIRONNEMENT DÉGAGÉ DE L'ITINÉRAIRE EMPRUNTÉ PAR LA VELOSCENIE OFFRE DES VUES LOINTAINES SUR LA ZONE DE PROJET.....	74
PHOTO 37 : PERSPECTIVE VERS LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DEPUIS LA SORTIE NORD-EST DE CHARONVILLE	49	PHOTO 76: LE MOULIN PELARD ET LA PERSPECTIVE FILTRÉE VERS LE SITE DE PROJET DEPUIS SES ABORDS.....	74
PHOTO 38 : LA SORTIE EST D'ÉPEAUTROLLES S'OUVRE SUR UN PAYSAGE DÉGAGÉ EN DIRECTION DE LA ZONE D'ÉTUDE.....	50	PHOTO 77: LE PARC ÉOLIEN DE BONNEVAL ET CELUI DE MOULIN DE PIERRE À L'HORIZON.....	77
PHOTO 39 : PERSPECTIVE EN DIRECTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DEPUIS LA SORTIE SUD-OUEST	50	PHOTO 78: PHOTOMONTAGE ISSU DU CAHIER DE PHOTOMONTAGES DU PROJET DE PARC ÉOLIEN "LES PRIÈRES"	79
PHOTO 40: DEPUIS LA SORTIE SUD-EST UNE VUE EN DIRECTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE EXISTE (SOURCE GOOGLE STREET VIEW)	50	PHOTO 79 : DEPUIS LE SUD DU SITE DE PROJET SEULS DEUX PETITS BOISEMENTS VIENNENT PONCTUER L'HORIZONTALITÉ DU PAYSAGE.	94
PHOTO 41 : ZOOM SUR BOUVILLE ET IDENTIFICATION DES PRINCIPALES OUVERTURES VISUELLES EN DIRECTION DE LA ZIP	51	PHOTO 80 : LA RD 28 À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE SUD OFFRE UNE PERSPECTIVE VERS SAUMERAY ET LA VALLÉE DU LOIR.	94
PHOTO 42: LA SORTIE NORD-OUEST OFFRE UNE VUE EN TRÈS LÉGER SURPLOMB SUR LE SITE DE PROJET	51	PHOTO 81 : UNE DESSERTE LOCALE DANS LA PARTIE SUD DU SITE DE PROJET AVEC LE HAMEAU DE L'AUBÉPINE À L'HORIZON	94
PHOTO 43: LE BOURG DE BOUVILLE.....	51	PHOTO 82 : LE PAYSAGE DÉGAGÉ EN DIRECTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DEPUIS BOUVILLE.....	95
PHOTO 44: DEPUIS LA SORTIE OUEST L'ENVIRONNEMENT EST DÉGAGÉ VERS LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE	51	PHOTO 83 : PERSPECTIVE EN DIRECTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE SUD, COUVERTE DE VASTES CHAMPS	95
PHOTO 45: LA SORTIE SUD DE BLANDAINVILLE OFFRE UN ENVIRONNEMENT DÉGAGÉ VERS LA ZONE DE PROJET.....	52	PHOTO 84 : À LA SORTIE D'ÉCUROLLES, LE CONTEXTE LÉGÈREMENT PLUS BOISÉ DE LA PARTIE NORD DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE SE DÉTACHE À L'HORIZON.	95
PHOTO 46 : DEPUIS LE NORD DE L'ÉGLISE, LA VISIBILITÉ VERS LE SITE D'ÉTUDE EST MASQUÉE	52	PHOTO 85 : LA RD 12 MARQUE LA LIMITE NORD DE ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE NORD ET TRAVERSE PLUSIEURS PETITS BOISEMENTS.	96
PHOTO 47: LA SORTIE NORD-OUEST D'ALLUYES EST DANS L'AXE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE	52	PHOTO 86 : DEPUIS LE NORD DE LA ZONE D'ÉTUDE, LES BOISEMENTS DESSINENT EN POINTILLE LE COURS DE LA VALLÉE DE PARAY.....	96

PHOTO 87 : DEPUIS GENARVILLE, LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE SUD S'ETEND JUSQU'AUX ABORDS DU HAMEAU DE L'AUBEPINE EN FACE. 96

PHOTO 88 : L'ENVIRONNEMENT TRES OUVERT ET DEGAGE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE SUD DEPUIS LE HAMEAU DE L'AUBEPINE. 97

PHOTO 89 : DEPUIS LA SORTIE NORD-EST DE CHARONVILLE, LES VASTES ETENDUES DECOUVERTES DES PARTIES SUD ET NORD DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE SONT VISIBLES 97

PHOTO 90: BONNEVAL ET ILLIERS-COMBRAY, CARTES POSTALES ANCIENNES..... 99

PHOTO 91: LES EOLIENNES COMME ELEMENT DE COMMUNICATION SUR LE TERRITOIRE (SOURCE : MAISON DU TOURISME CŒUR DE BEAUCE)..... 99

PHOTO 92: LA CATHEDRALE DE CHARTRES DOMINE LA VILLE (SOURCE TOURISME28) 103

PHOTO 93: PANORAMA EN DIRECTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DEPUIS LA TOUR NORD DE LA CATHEDRALE..... 103

PHOTO 94: LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ILLIERS-COMBRAY 109

PHOTO 95: LE CENTRE-VILLE DENSEMENT BATI 109

PHOTO 96: DEPUIS LE NORD DU SPR, UN RISQUE DE COVISIBILITE AVEC L'EGLISE SAINT-JACQUES EXISTE 109

PHOTO 97: LE SUD DU SPR S'OUVRE VERS LE SITE D'ETUDE 109

PHOTO 98 : VUE LOINTAINE VERS LE NORD DEPUIS LA TERRASSE DU CHATEAU DE CHATEAUDUN 113

PHOTO 99 : ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE ET OUVERTURE VISUELLE DEPUIS SES ABORDS..... 123

PHOTO 100: DEPUIS LE SUD DU BOURG, LA SILHOUETTE DE L'EGLISE SE DETACHE EN DIRECTION DU SITE DE PROJET 123

PHOTO 101 : LE DOLMEN DE QUINCAMPOIX..... 123

PHOTO 102; PERSPECTIVE EN DIRECTION DE LA ZONE D'ETUDE DEPUIS LES ABORDS DU DOLMEN 123

PHOTO 103: L'EGLISE NOTRE-DAME D'ALLUYES (SOURCE MONUMENTUM.FR)..... 124

PHOTO 104: DEPUIS LE BOURG, LA VISIBILITE EN DIRECTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE EST MASQUEE PAR L'EGLISE ET LA VEGETATION QUI L'ENTOURE 124

PHOTO 105: LE DONJON ET LA CHAPELLE SAINT-NICOLAS DU CHATEAU D'ALLUYES 124

PHOTO 106: DEPUIS LA RD 144, LA SILHOUETTE DU DONJON EST VISIBLE EN DIRECTION DU SITE DE PROJET. 124

PHOTO 107: LE PORTAIL D'ENTREE DU DOMAINE DE RABESTAN 125

PHOTO 108: LES DENSES BOISEMENTS DU DOMAINE EMPECHENT LES POTENTIELLES COVISIBILITES AVEC LE BATI 125

PHOTO 109: OUVERTURE VISUELLE EN DIRECTION DE LA ZONE D'ETUDE DEPUIS L'ALLEE D'ACCES AU DOMAINE..... 125

PHOTO 110: L'EGLISE SAINT-JACQUES D'ILLIERS-COMBRAY 125

PHOTO 111: DEPUIS LA RD 941 AU NORD-OUEST D'ILLIERS-COMBRAY, LE CLOCHER DE L'EGLISE APPARAÎT DANS LA DIRECTION DE LA ZONE DE PROJET 125

PHOTO 112: L'EGLISE PAROISSIALE SAINT-PIERRE DE DANGEAU..... 126

PHOTO 113: LE CLOCHER EST VISIBLE DEPUIS LA RD 941, DANS L'AXE DU SITE DE PROJET (SOURCE GOOGLE STREET VIEW)..... 126

PHOTO 114 : ÉGLISE SAINT-PIERRE DE CORVEES-LES-Ys (SOURCES : MONUMENTUM.FR, PERCHE-GOUET.NET) 126

PHOTO 115: VISIBILITE MASQUEE PAR LE BOIS D'YYS AUX ABORDS DE L'EGLISE (SOURCE GOOGLE STREET VIEW) 126

PHOTO 116: MOULIN A VENT DU PARADIS (SOURCES TOURISME28.COM, MONUMENTUM.FR) 127

PHOTO 117: VUE LOINTAINE EN DIRECTION DE LA ZIP, SILHOUETTE DU BOURG DE LIGAUDRY A L'HORIZON (SOURCE GOOGLE STREET VIEW) 127

PHOTO 118: LA CATHEDRALE NOTRE-DAME DE CHARTRES (SOURCE CHARTRES TOURISME)..... 127

PHOTO 119: SYNTHÈSE DES SENSIBILITES PATRIMONIALES POTENTIELLES 129

PHOTO 120 : EXEMPLE DE POSTE DE LIVRAISON 198

Liste des figures

FIGURE 1: EMBOITEMENT DES DIFFERENTES AIRES D'ETUDE 9

FIGURE 2 : BLOC-DIAGRAMME DE L'UNITE PAYSAGERE "LA BEAUCE" (SOURCE : GUIDE DES PAYSAGES D'EURE-ET-LOIR, CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT [CAUE] D'EURE-ET-LOIR, 2008)19

FIGURE 3 : BLOC-DIAGRAMME DE L'UNITE PAYSAGERE "LA VALLEE DU LOIR" (SOURCE : GUIDE DES PAYSAGES D'EURE-ET-LOIR, CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT [CAUE] D'EURE-ET-LOIR, 2008).....21

FIGURE 4 : BLOC-DIAGRAMME DE L'UNITE PAYSAGERE "LA PERCHE-GOUËT" (SOURCE : GUIDE DES PAYSAGES D'EURE-ET-LOIR, CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT [CAUE] D'EURE-ET-LOIR, 2008).....22

FIGURE 5 : L'UNITE PAYSAGERE DE LA VALLEE DE L'EURE PRESENTE DIFFERENTS TYPES DE PROFILS (SOURCE : GUIDE DES PAYSAGES D'EURE-ET-LOIR, 2004) 23

FIGURE 6 : BLOC-DIAGRAMME DE L'UNITE PAYSAGERE "LA VALLEE DE L'EURE" (SOURCE : GUIDE DES PAYSAGES D'EURE-ET-LOIR, CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT [CAUE] D'EURE-ET-LOIR, 2008).....23

FIGURE 7 : COUPE-TYPE SUR LE RELIEF DU PERCHE (SOURCE : GUIDE DES PAYSAGES D'EURE-ET-LOIR, 2004).....24

FIGURE 8 : BLOC-DIAGRAMME DE L'UNITE PAYSAGERE "LE PERCHE" (SOURCE : GUIDE DES PAYSAGES D'EURE-ET-LOIR, CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT [CAUE] D'EURE-ET-LOIR, 2008)24

FIGURE 9 : BLOC-DIAGRAMME A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE (EXAGERATION VERTICALE X10)29

FIGURE 10 : COUPE TOPOGRAPHIQUE AA' DU NORD-OUEST AU SUD-EST, A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE (ECHELLE VERTICALE EXAGEREE 14 FOIS PAR RAPPORT A L'ECHELLE HORIZONTALE).....31

FIGURE 11 : COUPE TOPOGRAPHIQUE BB' DU NORD-NORD-EST AU SUD-SUD-OUEST, A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE (ECHELLE VERTICALE EXAGEREE 15 FOIS PAR RAPPORT A L'ECHELLE HORIZONTALE).....31

FIGURE 12 : BLOC-DIAGRAMME A PROXIMITE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (EXAGERATION VERTICALE X5)32

FIGURE 13 : COUPE TOPOGRAPHIQUE CC' DU NORD AU SUD, A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE (ECHELLE VERTICALE EXAGEREE 11 FOIS PAR RAPPORT A L'ECHELLE HORIZONTALE)33

FIGURE 14 : SCHEMA DE PRINCIPE CONCERNANT LA SITUATION TOPOGRAPHIQUE DES BOURGS41

FIGURE 15: BLOC-DIAGRAMME A L'ECHELLE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (EXAGERATION VERTICALE X10)93

FIGURE 16 : L'ETAT INITIAL DEPUIS LE POINT DE VUE N°01143

FIGURE 17 : LA VARIANTE 1 VUE DEPUIS LE POINT DE VUE N°01144

FIGURE 18 : LA VARIANTE 2 VUE DEPUIS LE POINT DE VUE N°01144

FIGURE 19 : LA VARIANTE 3 (RETENUE) VUE DEPUIS LE POINT DE VUE N°01144

FIGURE 20 : L'ETAT INITIAL DEPUIS LE POINT DE VUE N°07145

FIGURE 21 : LA VARIANTE 1 VUE DEPUIS LE POINT DE VUE N°07146

FIGURE 22 : LA VARIANTE 2 VUE DEPUIS LE POINT DE VUE N°07146

FIGURE 23 : LA VARIANTE 3 (RETENUE) VUE DEPUIS LE POINT DE VUE N°07146

FIGURE 24 : L'ETAT INITIAL DEPUIS LE POINT DE VUE N°13147

FIGURE 25 : LA VARIANTE 1 VUE DEPUIS LE POINT DE VUE N°13148

FIGURE 26 : LA VARIANTE 2 VUE DEPUIS LE POINT DE VUE N°13148

FIGURE 27 : LA VARIANTE 3 (RETENUE) VUE DEPUIS LE POINT DE VUE N°13148

FIGURE 28 : L'ETAT INITIAL DEPUIS LE POINT DE VUE N°20149

FIGURE 29 : LA VARIANTE 1 VUE DEPUIS LE POINT DE VUE N°20150

FIGURE 30 : LA VARIANTE 2 VUE DEPUIS LE POINT DE VUE N°20150

FIGURE 31 : LA VARIANTE 3 (RETENUE) VUE DEPUIS LE POINT DE VUE N°20150

FIGURE 32 : L'ETAT INITIAL DEPUIS LE POINT DE VUE N°43151

FIGURE 33 : LA VARIANTE 1 VUE DEPUIS LE POINT DE VUE N°43152

FIGURE 34 : FIGURE 35 : LA VARIANTE 2 VUE DEPUIS LE POINT DE VUE N°43152

FIGURE 36 : LA VARIANTE 3 (RETENUE) VUE DEPUIS LE POINT DE VUE N°43152

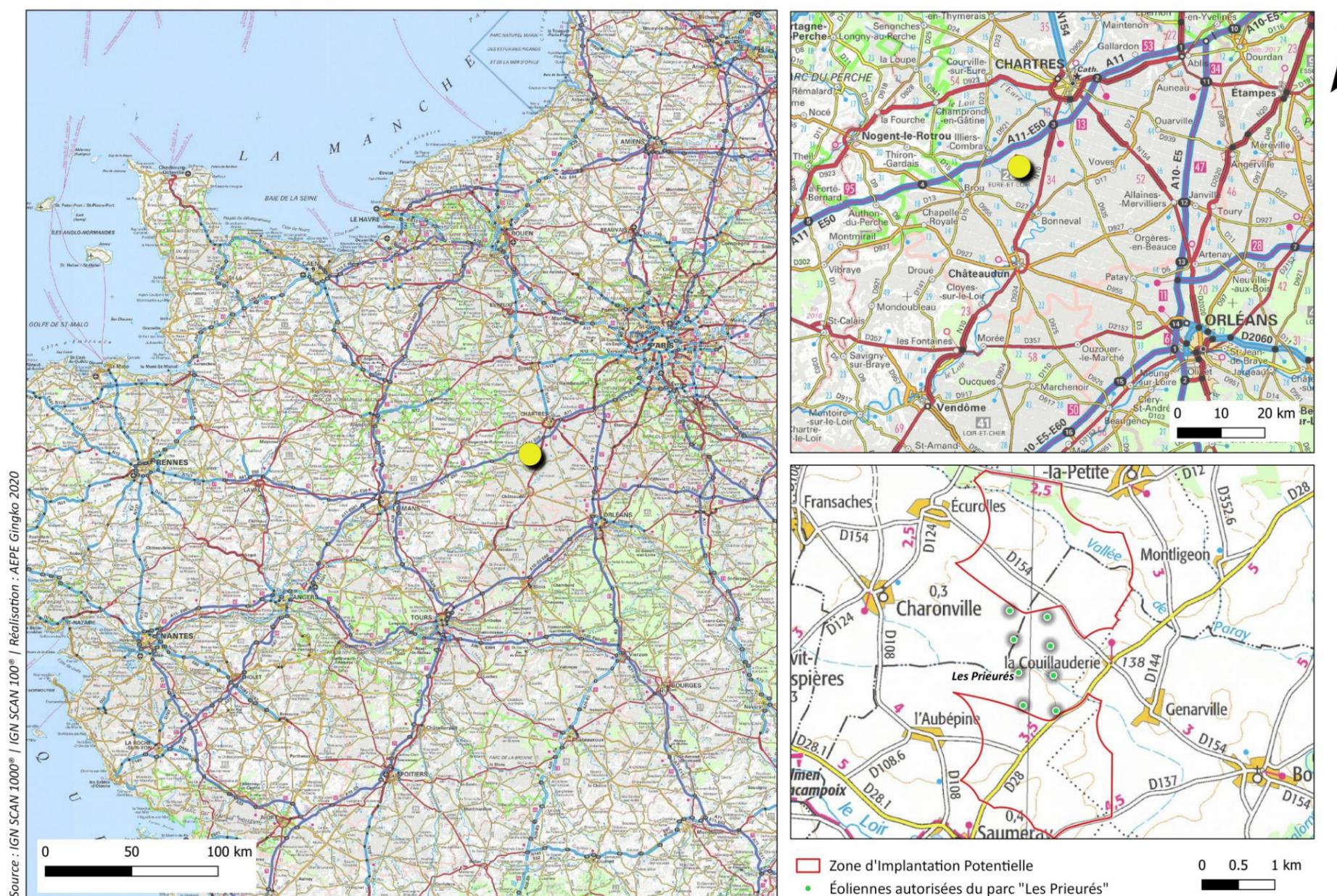
FIGURE 37 : ILLUSTRATION DE L'ÉVOLUTION DE LA PERCEPTION VISUELLE D'UNE ÉOLIENNE EN FONCTION DE L'ÉLOIGNEMENT DE L'OBSERVATEUR PAR RAPPORT A CELLE-CI	156
FIGURE 38 : LA NOTION DE « TAILLE APPARENTE » POUR ÉVALUER L'IMPACT VISUEL DU PARC ÉOLIEN ⁵	156
FIGURE 39 : SCHEMA D'UN MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN (SOURCE : AEPE, GINGKO, 2019)	157
FIGURE 40 : DIFFERENCE ENTRE MNT ET MNE (SOURCE : AEPE-GINGKO, 2019)	157
FIGURE 41 : EXEMPLE DE RESULTAT DE ZONES DE VISIBILITE ET DE NON-VISIBILITE (SOURCE AEPE-GINGKO, 2019)	157
FIGURE 42 : LES DIFFERENTES CLASSES DE VISIBILITE EN FONCTION DE LA PORTION D'ÉOLIENNE VISIBLE	158
FIGURE 43 : SCHEMA DE PRINCIPE ILLUSTRATIF POUR LE CALCUL DE LA REPRESENTATION ORTHOSCOPIQUE	163

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS DE CADRAGE CONSULTÉS	12
TABLEAU 2 : SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE POTENTIELLE	25
TABLEAU 3 : LES PRINCIPAUX LIEUX DE VIE ET D'HABITAT À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	39
TABLEAU 4 : LES PRINCIPAUX LIEUX DE VIE ET D'HABITAT À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	43
TABLEAU 5: DETAIL DES HAMEAUX PROCHES	56
TABLEAU 6 : L'ANALYSE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE POTENTIELLE DES AXES À L'ÉCHELLE DES AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE ET IMMÉDIATE.	63
TABLEAU 7 : ANALYSE DE LA SENSIBILITÉ POTENTIELLE DES LIEUX D'INTÉRÊT TOURISTIQUE	69
TABLEAU 8: RECENSEMENT DES PARCS ÉOLIENS À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	77
TABLEAU 9: RISQUES DE COVISIBILITÉ AVEC LE SPR D'ILLIERS-COMBRAY	107
TABLEAU 10 : SITES CLASSES ET INSCRITS – SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES POTENTIELLES.....	111
TABLEAU 11 : LES RECOMMANDATIONS RESULTANT DE L'ÉTAT INITIAL PAYSAGÈRE ET PATRIMONIAL.....	134
TABLEAU 12 : RECOMMANDATIONS ET COMPARAISON DE VARIANTES	153
TABLEAU 13 : LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES	171
TABLEAU 14: SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR LES UNITÉS PAYSAGÈRES	174
TABLEAU 15 : SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR LES LIEUX DE VIE ET D'HABITAT	179
TABLEAU 16 : SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR LES AXES DE COMMUNICATION.....	183
TABLEAU 17: SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR LES SITES TOURISTIQUES DU TERRITOIRE	186
TABLEAU 18 : ANALYSE THÉORIQUE DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE SUR LE BOURG DE BOUVILLE	192
TABLEAU 19 : ANALYSE THÉORIQUE DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE SUR LE BOURG D'ERMENONVILLE-LA-PETITE	193
TABLEAU 20 : ANALYSE THÉORIQUE DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE SUR LE BOURG D'ÉPEAUTROLLES	194
TABLEAU 21 : ANALYSE THÉORIQUE DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE SUR LE BOURG DE LUPLANTE	195
TABLEAU 22 : ANALYSE THÉORIQUE DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE SUR LE BOURG DE VITRAY-EN-BEAUCE.....	196
TABLEAU 23 : SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PATRIMOINE.....	206
TABLEAU 24 : BUDGET ALLOUÉ POUR LES MESURES PAYSAGÈRES DU PROJET DES ONZE SEPTIERS.....	213

PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Le projet se situe en région Centre-Val-de-Loire, dans le département d'Eure-et-Loir (28), à environ 20 km au sud-ouest de Chartres et 19 km au nord de Châteaudun. Il s'implante dans les paysages de plaine agricole de la Beauce, où le motif éolien est déjà bien présent. Il s'agit d'une extension du parc éolien « Les Prieurés », constitué de 8 éoliennes disposées sur deux lignes parallèles et autorisé le 2 mai 2017 par arrêté préfectoral.



Source : IGN SCAN 1000® / IGN SCAN 100® / Réalisation : AEPE Gingko 2020



La localisation du projet

Carte 1 : La localisation générale du projet

PARTIE 1 - ÉTAT INITIAL

I. LES AIRES D'ÉTUDE DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE

L'analyse paysagère et patrimoniale, dans le cadre d'un projet éolien, s'effectue à différentes échelles, correspondant à trois aires d'étude : Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) des éoliennes, aire d'étude rapprochée et aire d'étude éloignée. Ces périmètres d'étude, définis à partir de la ZIP, sont emboîtés les uns dans les autres. Le travail consiste à aller progressivement du plus large au plus précis sur la zone d'implantation, ce qui se traduit notamment par une échelle de travail en correspondance avec chaque périmètre. La carte des aires d'étude ci-après permet de les localiser.

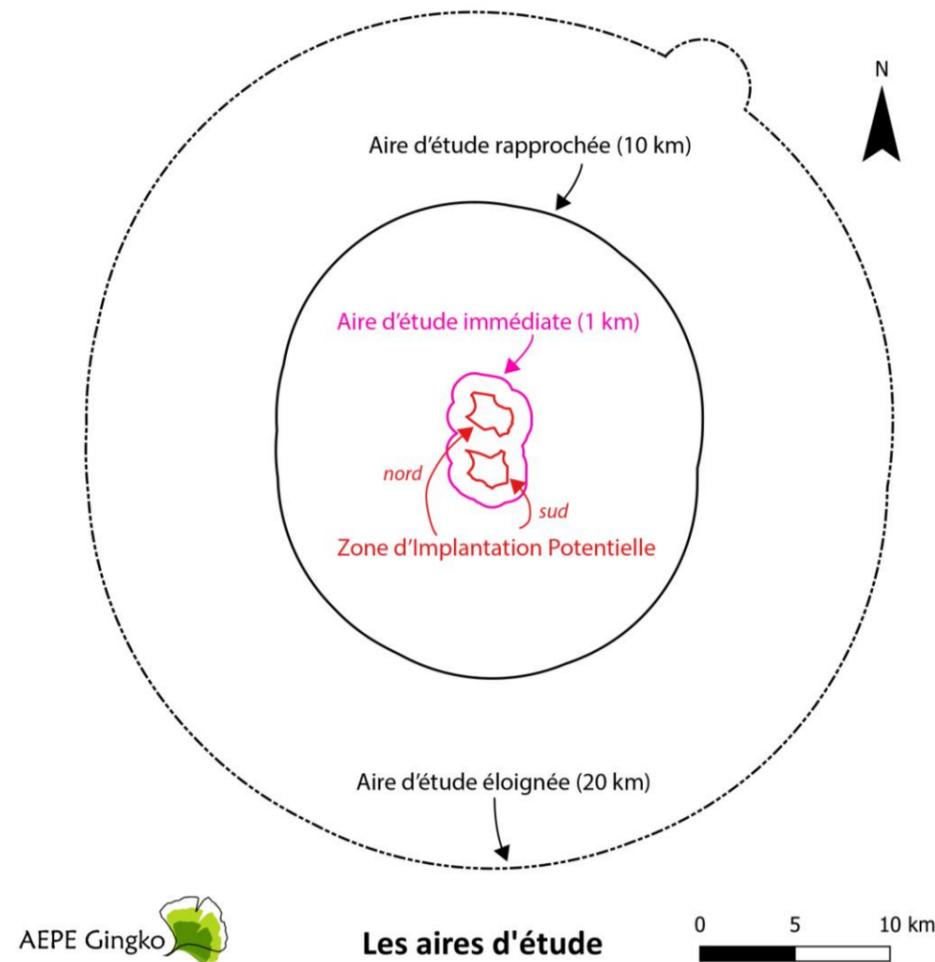


Figure 1: Emboîtement des différentes aires d'étude

I.1. L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE : ÉVALUATION DES ENJEUX PATRIMONIAUX ET DES ENJEUX DE GRAND PAYSAGE

L'aire d'étude éloignée est la zone qui englobe tous les impacts potentiels, affinée sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (ligne de crête, falaise, vallée, etc.) qui le délimitent, ou sur les frontières biogéographiques (types de milieux, territoires de chasse de rapaces, zones d'hivernage, etc.) ou encore sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables (monument historique de forte reconnaissance sociale, ensemble urbain remarquable, bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, site classé, Grand Site de France, etc.).

Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Direction générale de la prévention des risques, octobre 2020

L'aire d'étude éloignée, la plus large, permet d'englober toutes les incidences visuelles du projet, y compris sur des entités par définition éloignées. Elle permet d'étudier le contexte paysager large de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) par rapport au territoire auquel elle appartient. Il s'agit de localiser les enjeux d'importance régionale ou nationale, comme par exemple les sites et monuments. Étant donné l'éloignement par rapport au projet, les aérogénérateurs projetés tendront à cette échelle à devenir un élément de paysage (la prégnance est atténuée).

Le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (Direction générale de la prévention des risques, octobre 2020) propose la formule de calcul suivante pour déterminer le rayon de cette aire d'étude : $R = (60+E) \times h$, avec R : rayon de l'aire d'étude éloignée, E : nombre d'éoliennes envisagé au stade de l'état initial, h : hauteur totale d'une éolienne (gabarit maximal en bout de pale). Dans le cas du présent dossier, on obtient le calcul suivant : $R = (60+6) \times 180$, ce qui aboutit à $R = 11\,880\text{ m} \approx 12\text{ km}$, soit une aire d'étude éloignée de 12 km de rayon.

Cependant, en raison du contexte paysager majoritairement constitué de plaines ouvertes permettant une visibilité lointaine, un rayon plus large a été choisi pour permettre d'inclure également ces perceptions éloignées.

Il s'agit donc ici d'une zone tampon de 20 km autour de la Zone d'Implantation Potentielle, élargie dans l'angle nord-est de façon à inclure Chartres et sa cathédrale.

I.2. L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE : ZONE DE PREGNANCE POTENTIELLE DES ÉOLIENNES

L'aire d'étude rapprochée correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation inclut les points de visibilité du projet où les éoliennes seront les plus prégnantes. (...) Son périmètre est inclus dans un rayon d'environ 6 km à 10 km autour de la Zone d'Implantation possible.

Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Direction générale de la prévention des risques, octobre 2020¹

À l'approche de la Zone d'Implantation Potentielle du projet, la prégnance des éoliennes peut être particulièrement importante et potentiellement modifier l'ambiance paysagère. Il s'agit donc d'étudier les perceptions visuelles, sociales et les rapports d'échelles du « paysage de référence », c'est-à-dire celles des riverains et usagers des infrastructures proches du parc éolien.

Les sites de fréquentation répertoriés (lieux de vie et d'habitat – bourgs, hameaux... ; routes ; éléments touristiques), ainsi que les entités patrimoniales sont finement analysés, de façon à les hiérarchiser en termes d'enjeux mais aussi de sensibilité potentielle, en identifiant les ouvertures visuelles en direction de la ZIP, ainsi que les risques de covisibilité.

L'aire d'étude rapprochée correspond au bassin de visibilité potentielle principal du parc éolien projeté, où les aérogénérateurs constitueront éventuellement un des éléments de paysage vécu ou paysage du quotidien.

Dans le cadre du présent dossier, l'aire d'étude rapprochée correspond à une zone tampon de 10 km autour de la Zone d'Implantation Potentielle.

I.3. L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

L'analyse de l'aire d'étude immédiate va se consacrer aux éléments de paysage et de patrimoine concernés directement et indirectement par les travaux de construction des éoliennes et des aménagements connexes. C'est également là que se concrétise l'emprise du projet au pied des éoliennes. Elle permet de décrire le contexte (trame végétale existante, topographie, parcellaire, etc.), les aménagements (éventuels modelages de terres, chemins d'accès, aires de grutage, structures de livraison, parkings, etc.) et le traitement du projet.

Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Direction générale de la prévention des risques, octobre 2020

¹ Document disponible sur :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_EIE_MAJ%20Paysage_20201029-2.pdf

L'aire d'étude immédiate permet d'étudier en détails les qualités et l'organisation des éléments paysagers présents, comme par exemple la trame végétale existante, les hameaux et villages les plus proches de la zone de projet. Cela permet de composer des aménagements au pied des éoliennes et des annexes (accès, locaux techniques...) qui s'intégreront au mieux dans le paysage. Une zone tampon d'1 km autour de la Zone d'Implantation Potentielle a été retenue pour la définition de cette aire d'étude.

I.4. LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP) DES ÉOLIENNES

La zone d'implantation potentielle (ZIP) est la zone du projet de parc éolien où pourront être envisagées plusieurs variantes ; elle est déterminée par des critères techniques (gisement de vent) et réglementaires (éloignement de 500 mètres de toute habitation ou zone destinée à l'habitation). Ses limites reposent sur la localisation des habitations les plus proches, des infrastructures existantes, des habitats naturels.

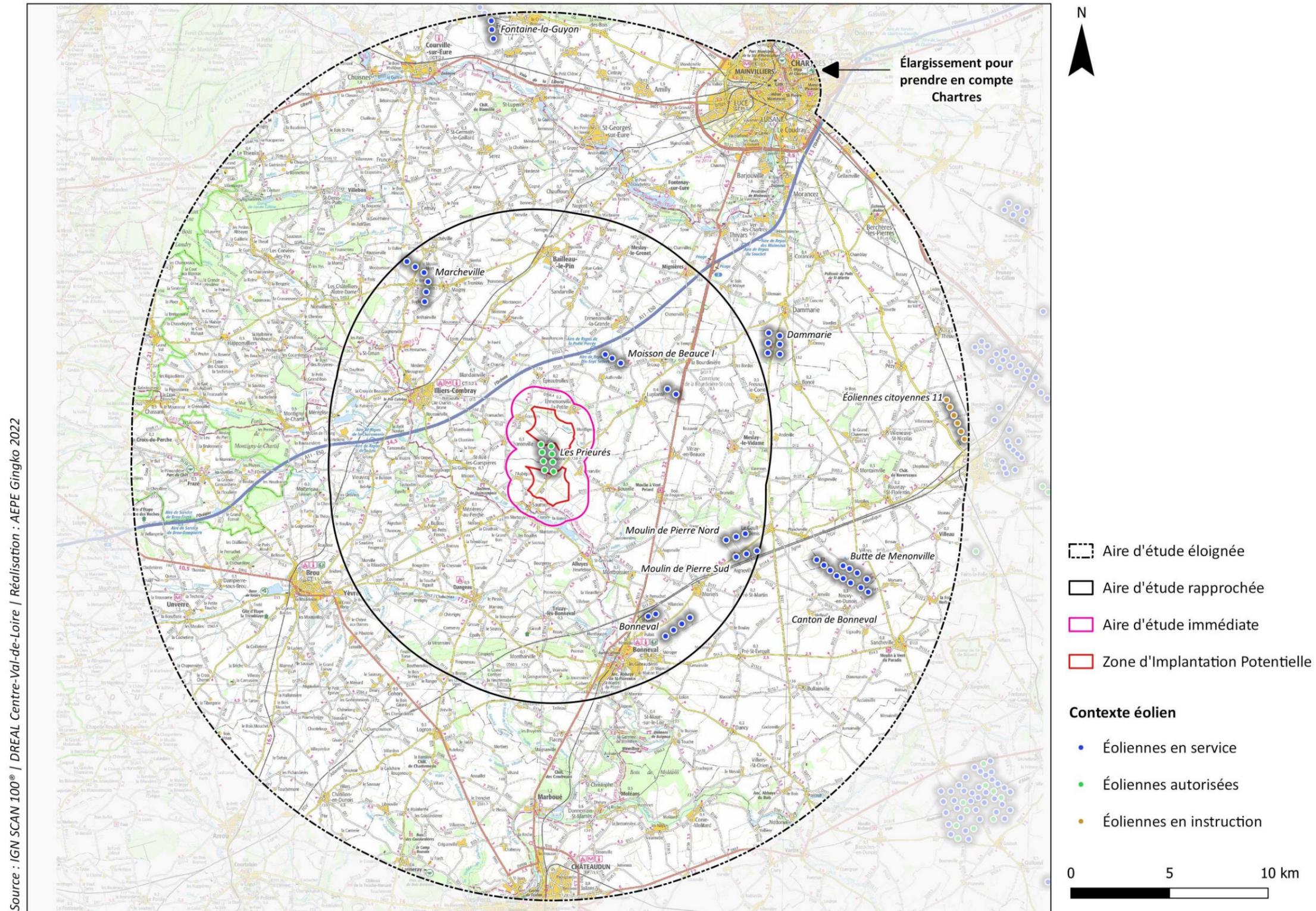
Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Direction générale de la prévention des risques, octobre 2020

L'analyse de cette zone va se consacrer aux éléments de paysage concernés directement par les travaux de construction des éoliennes et des aménagements connexes. C'est à cette échelle que se concrétise l'emprise du projet au pied des éoliennes. Elle permet de décrire le contexte (trame végétale existante, topographie, parcellaire, etc.), les aménagements (éventuels modelages de terres, chemins d'accès, aires de grutage, structures de livraison, parkings, etc.). Dans le cas du présent dossier, la ZIP est composée de deux zones : on distinguera ainsi la ZIP nord et la ZIP sud.

Le choix de ce site d'implantation particulier a été fait en prenant en considération de multiples facteurs (critères paysagers, naturalistes, servitudes, contexte éolien). Ce processus est détaillé dans la partie « Raison du choix du site » de l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation environnementale.

Tout au long de l'analyse thématique présentée dans la suite du document, une approche multiscalair (à plusieurs échelles) est fournie, permettant de hiérarchiser les enjeux en fonction de leur importance et de l'éloignement du projet. Une ou plusieurs cartes peuvent être produites pour chacune de ces thématiques, en fonction du niveau d'information pertinent pour l'analyse de celle-ci.

Réaliser une analyse paysagère à plusieurs échelles permet de hiérarchiser les enjeux en fonction de l'éloignement du projet (et donc de la Zone d'Implantation Potentielle) : lorsque l'on « dézoome », que l'on se place à une échelle large, les enjeux majeurs sont considérés (grand paysage) ; alors que plus l'on se rapproche, plus on « zoome », plus les enjeux secondaires nécessitent d'être pris en compte (paysages du quotidien).



Source : IGN SCAN 100® | DREAL Centre-Val-de-Loire | Réalisation : AEPE Gingko 2022



Les aires d'étude utilisées pour la thématique Paysage - Patrimoine

Carte 2 : Les aires d'étude utilisées dans le cadre du diagnostic paysager et patrimonial

II. LES DOCUMENTS DE CADRAGE

Un ensemble de documents de référence, réalisés à différentes échelles (nationale, régionale et départementale), a été pris en compte dans cette étude ; ils servent de base dans la considération de la compatibilité du territoire avec l'implantation potentielle d'éoliennes en amont de l'analyse, et permettent de pré-identifier certains enjeux des paysages considérés et les recommandations associées.

Le tableau ci-après présente les principaux ouvrages ayant servi de base bibliographique à cette étude paysagère et patrimoniale ; une synthèse de ces documents est présentée par la suite.

Tableau 1 : Liste des principaux documents de cadrage consultés

Nom	Territoire concerné	Auteur(s)	Date	Lien internet
Directive de protection et de mise en valeur des paysages – Préservation des vues sur la cathédrale de Chartres	Périmètre lié aux cônes de vue	DREAL Centre-Val-de-Loire	2019	http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-dossier-de-la-directive-paysagere-de-chartres-a3490.html
Charte pour la prise en compte des enjeux et points de vigilance concernant les projets d'énergie renouvelable en Eure et Loir	Département Eure et Loire	Préfecture d'Eure et Loire	2017	http://www.eure-et-loir.gouv.fr/content/download/23207/155697/file/Charte%20Enr%20-06%202017.pdf
Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (actualisation 2020)	Document de cadrage national	Direction générale de la prévention des risques	2020	https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_EIE_MAJ%20Paysage_2020_1029-2.pdf
SCoT des Pays de Combray et Courvilleois – Rapport de présentation	Échelle intercommunale	Syndicat mixte d'étude territoriale des Pays de Combray et Courvilleois	2014	http://www.entrebeauceetperche.fr/public/Medias/amenagement/rapport_de_presentation.pdf
Schéma Régional Éolien de la région Centre	Région Centre	DREAL Centre	2012	http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/4_SRC AE_ ANNE_XE_SRE_vf_cle6dae26.pdf

Nom	Territoire concerné	Auteur(s)	Date	Lien internet
Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens – Actualisation 2010	Document de cadrage national	Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer	2010	//
Schéma éolien d'Eure-et-Loir	Département Eure-et-Loir	Préfecture d'Eure-et-Loir	2008	//
Guide des paysages d'Eure-et-Loir	Document de cadrage départemental	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) d'Eure-et-Loir	2008	//
Éoliennes et risque de saturation visuelle - Conclusion de trois études de cas en Beauce	Région Centre	François Bonneaud et Thomas Morinière – Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)	2007	http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/eoliennes_et_saturation_visuelle-2_cle512187.pdf
Analyse et diagnostic architectural et paysager du Pays de Beauce	Pays de Beauce	Une fenêtre sur la ville – Véronique Thiollet-Monsénégo	2006	http://caue28.org/sites/default/files/pages-fichiers/beauce_diagnostic_1.pdf
Étude des enjeux faunistiques et paysagers liés à l'installation de parcs éoliens en Beauce	Échelle de la Beauce soit Eure-et-Loir, Loiret et Loir-et-Cher	DREAL, Laurent Couasnon et Institut d'écologie appliquée	2005	http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/Eolien/eolien_beauce/eolien_beauce.pdf

Dans ce tableau, les deux documents « **Étude des enjeux faunistiques et paysagers liés à l'installation de parcs éoliens en Beauce** » et « **Éoliennes et risque de saturation visuelle - Conclusion de trois études de cas en Beauce** » constituent une bibliographie riche sur laquelle le dossier s'appuie fortement et dont les principales recommandations à suivre pour l'implantation du parc éolien sont diffusées tout au long de cette présente étude.

Concernant le contexte éolien et les documents que sont le « **Schéma Régional Éolien de la région Centre** », « **La Charte ENR** » et le « **Schéma éolien d'Eure-et-Loir** », plusieurs recommandations peuvent être soulignées (cf. détails ci-après).

II.1. LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES ET RECOMMANDATIONS FIGURANT DANS LES DOCUMENTS DE CADRAGE

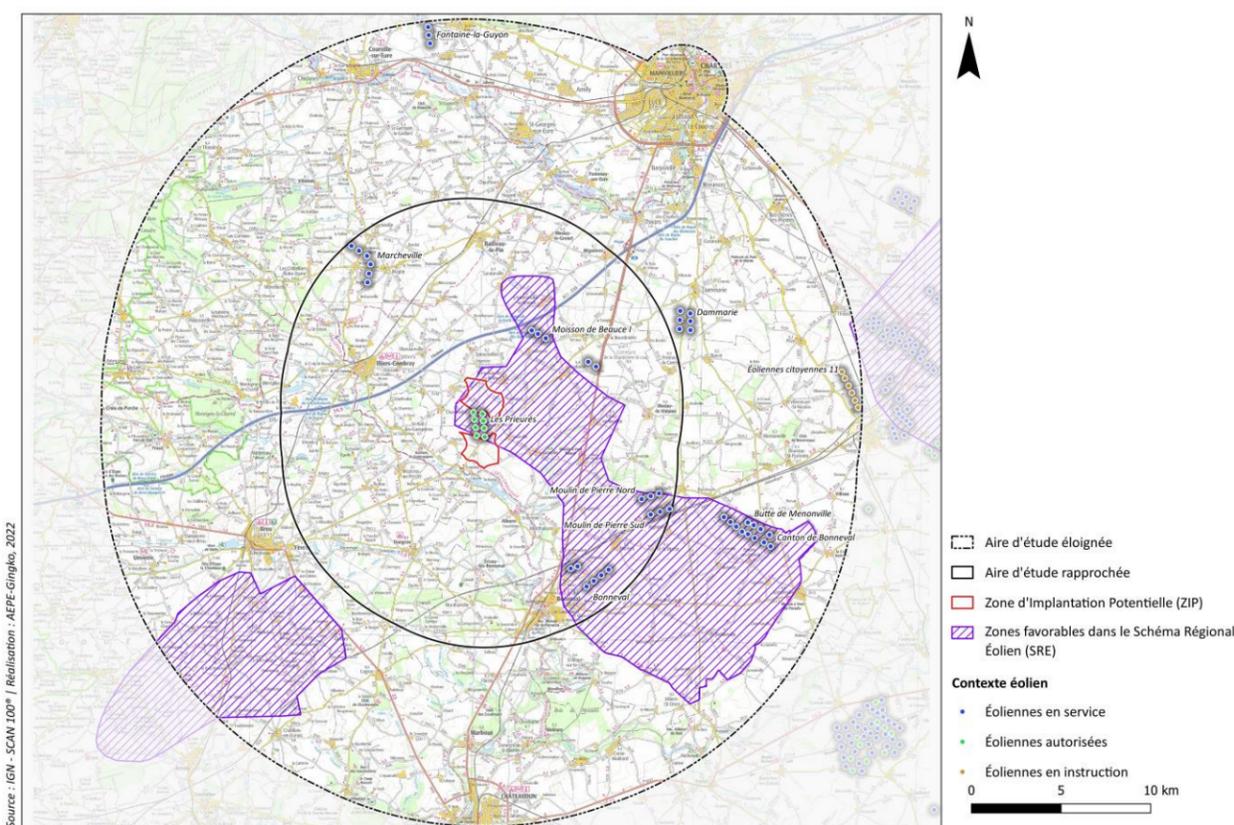
• Le Schéma Régional Éolien (SRE) de la région Centre (2012)

En juin 2012, le Préfet de la région Centre a validé le schéma régional éolien (SRE), partie intégrante du schéma régional climat, air, énergie (SRCAE). La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) se trouve en partie à l'intérieur de la zone 4 : "ZDE du Bonnevalais", et en partie à l'interface de celle-ci. Cette dernière est décrite de la façon suivante dans le SRE :

Cette zone se caractérise par la **fin du plateau beauceron au nord-est de Bonneval qui s'incurve vers le cours du Loir**, le paysage au-delà du Loir vers l'ouest présente une plus grande variété paysagère (...).

Les nouvelles implantations privilégieront la densification ou l'extension des projets déjà autorisés, pour éviter le mitage du paysage et l'encerclement des bourgs (...).

La localisation de la Zone d'Implantation Potentielle répond donc à cette recommandation.



La situation du projet par rapport aux zones favorables identifiées dans le Schéma Régional Éolien (SRE)

Carte 3 : La situation du projet par rapport aux zones favorables identifiées dans le Schéma Régional Éolien (SRE)

Des études précises devront établir avec rigueur l'absence de covisibilité entre un projet éolien et la cathédrale de Chartres.

NB : un nouveau schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) pour la région Centre-Val-de-Loire a été approuvé par le préfet de région le 4 février 2020. Ce document se substitue notamment au SRCAE, et n'intègre pas de schéma régional éolien. Le SRE de la région Centre est donc uniquement présenté à titre indicatif.

• La charte pour la prise en compte des enjeux et points de vigilance concernant les projets d'énergie renouvelable en Eure et Loir (2017)

De manière générale, le département d'Eure-et-Loir compte de nombreux sites historiques et patrimoniaux. Dans un souci de préservation des richesses paysagères et patrimoniales du département, il conviendra pour chaque projet de :

- Favoriser les projets de qualité esthétique et architecturale qui s'intègrent de manière harmonieuse dans leur environnement, dans le respect des éléments patrimoniaux ;
- Préserver la qualité de vie (entrée de bourgs, co-visibilité, risque de saturation/d'encerclement) ;
- Préserver les monuments historiques et en particulier la cathédrale de Chartres ;
- Préserver les zones non impactées et densifier les parcs existants tout en évitant la saturation visuelle
- Préserver le cadre de vie des bourgs et des villages (éviter notamment leur encerclement) ;

L'énergie éolienne en Eure-et-Loir est particulièrement développée, profitant d'un milieu accueillant (collectivités locales globalement favorables, environnement ouvert et moderne se prêtant à l'installation d'aérogénérateurs). Cependant, l'implantation de nouveaux parcs devient un sujet très sensible au regard de la densité déjà présente, mais aussi des enjeux paysagers et patrimoniaux importants.

Ainsi, trois recommandations sont énoncées à savoir :

- Protéger les vues proches et lointaines de la Cathédrale de Chartre, Patrimoine Mondial ;
- Préserver les zones non impactées et densifier les parcs existants tout en évitant la saturation visuelle (préserver des témoins des différents types de paysages, exempts d'éoliennes, regrouper les projets au sein de bassins éoliens pour éviter le mitage, densifier les parcs existants, conserver des espaces de respiration entre les bassins éoliens) ;
- Trouver une logique claire et structurée dans l'implantation des parcs (accompagnement des axes structurants actuels et futurs tels qu'autoroute, ligne TGV etc., implantations dans des secteurs particuliers comme secteurs de silos, zones d'activités, etc., poursuite ou remaillage des parcs éoliens existants).

- **Le Schéma éolien d'Eure-et-Loir (2008)**

- Concernant l'habitat en vue proche :

- « Une distance minimale des parcs éoliens à la périphérie des bourgs et hameaux doit être respectée. Les implantations projetées ne doivent pas avoir pour effet d'encercler les villages et de fermer leurs horizons visuels. Pour des mesures évidentes de sécurité, il est également nécessaire que les éoliennes soient suffisamment éloignées des habitations. **Une bande de 800 mètres autour des bourgs et hameaux est donc considérée de sensibilité majeure.** »

- Pour le patrimoine :

- Préserver les vues de la cathédrale de Chartres : « aucun projet éolien ne devra être en situation de concurrence visuelle avec une vue lointaine sur la cathédrale ou ses flèches » ;
- L'implantation des éoliennes doit être étudiée de manière à ne pas être en covisibilité avec les monuments historiques, les sites inscrits et classés.
- Dans cette logique, deux zones de sensibilité sont définies. Une **zone de sensibilité majeure** correspondant aux cônes de vue recensés pour le projet de directive paysagère, et une **zone de sensibilité forte** ou **zone d'alerte** (23 km de rayon autour de la cathédrale), correspondant aux vues les plus lointaines identifiées par les services de l'État au-delà des cônes de vues majeures.

- Concernant le paysage :

- Éviter un effet de saturation des éoliennes en Beauce par le regroupement des installations ;
- Préserver les micro-paysages de vallée ;
- Appuyer le projet éolien sur les lignes de force du paysage : « L'expérience montre que l'organisation du paysage est brouillée par l'accumulation des éoliennes lorsque leur disposition n'est pas clairement lisible. Il est préférable de prévoir une implantation linéaire des éoliennes, moins perturbante pour le paysage ».

Les enjeux liés à l'implantation de nouveaux projets éoliens se concentrent sur les bourgs pour préserver la qualité de vie des habitants. Il est notamment nécessaire d'éviter l'encercllement des bourgs par un ou plusieurs parcs éoliens. De plus, les perceptions des parcs éoliens depuis les voies de sortie/entrée de bourgs doivent être prises en considération, de manière à étudier les rapports d'échelle entre les éoliennes et la silhouette de ces lieux de vie.

- **SCoT des Pays de Combray et Courville – Rapport de présentation (2014)**

Ce document donne de grandes orientations en termes d'implantation de parcs éoliens, en se basant largement sur le *Schéma régional éolien de la région Centre (2012)* et le *Schéma éolien d'Eure-et-Loir (2008)*, présentés ci-avant.

D'autres recommandations y apparaissent, dont celle **d'éviter le phénomène de saturation** : « La concentration de parcs éoliens dans certains secteurs a créé de fait des « bassins éoliens » constitués de parcs assez proches pour être perçus comme un ensemble. Afin d'éviter le phénomène de saturation visuelle, le schéma introduit la notion

d'une distance minimale (15 kms) entre chaque bassin. Ce regroupement éolien a pour but de permettre de « sanctuariser » des aires de respiration consécutives d'un bassin à un autre ».

Le présent dossier portant sur l'extension d'un parc autorisé, il ne participe pas à la création d'un nouveau « bassin éolien ».

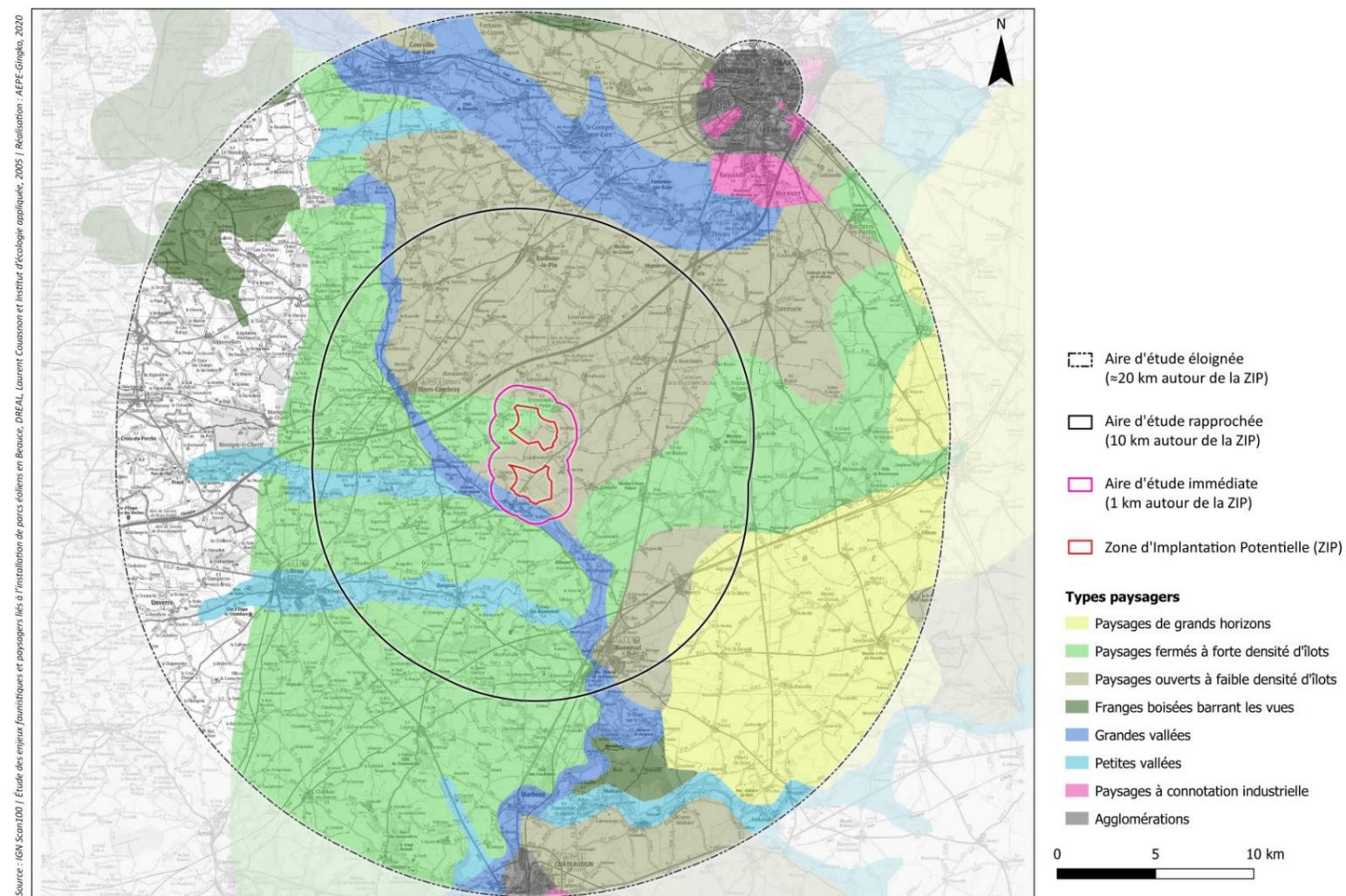
- **Étude des enjeux faunistiques et paysagers liés à l'installation de parcs éoliens en Beauce (2005)**

Cet ouvrage met en avant plusieurs recommandations générales :

- Éviter l'écrasement des bourgs (zone sensible de 2 km autour des bourgs, adaptable selon le projet et les caractéristiques paysagères du bourg considéré) ;
- Éviter un effet d'encercllement des bourgs (préconisation d'une interdistance minimale de 10 km entre deux parcs éoliens distincts) ;
- Éviter la fermeture de l'horizon des bourgs ;
- Étudier les sorties de bourgs (pour les bourgs situés à moins de 5 km des projets) ;
- Préserver les silhouettes des bourgs (notamment depuis les routes départementales à grande circulation et les routes nationales) ;
- Privilégier des éoliennes élancées (mât plus long que le diamètre des pales) ;
- Prendre en compte les légers dénivelés dans la composition du parc éolien projeté ;
- Réduire autant que possible la distance entre les éoliennes (selon les contraintes techniques) ;
- Favoriser les projets éoliens linéaires d'une ligne ou deux lignes parallèles

Il propose également une typologie des paysages de la Beauce. Comme le montre la carte ci-après, la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) se trouve essentiellement dans un secteur de « paysages ouverts à faible densité d'îlots », et partiellement (au niveau de la ZIP nord) dans des « paysages fermés à forte densité d'îlots » (il convient de garder en tête que ce découpage est fait à l'échelle de la Beauce [échelle interdépartementale] et n'est donc pas extrêmement précis ; autrement dit la nuance entre ces deux zonages n'est pas si radicale que cela).

Ce document estime la sensibilité des secteurs de « paysages ouverts à faible densité d'îlots » comme moyenne par rapport à l'installation d'éoliennes ; et forte pour les « paysages fermés à forte densité d'îlots ».



Les types paysagers de la Beauce à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 4 : Les types paysagers de la Beauce à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (Source : Étude des enjeux faunistiques et paysagers liés à l'installation de parcs éoliens en Beauce, DREAL, Laurent Couasnon et Institut d'écologie appliquée, 2005)

• **Directive de protection et de mise en valeur des paysages – Préservation des vues sur la cathédrale de Chartres (2019)**

- Par la définition d'une palette chromatique limitant les appels visuels concurrents.
- Par la définition des principes, de bonnes pratiques du végétal. »

Ce document est un projet de directive de protection et de mise en valeur des paysages visant à la préservation des vues sur la cathédrale de Chartres. En effet, cet édifice est visible de loin et sa silhouette est emblématique de la Beauce. Les principes de protection des vues sur la cathédrale sont listés comme suit dans le document :

« Le maintien de la silhouette de la cathédrale dans l'horizon sans concurrence visuelle se traduira :

- Par l'encadrement des hauteurs des constructions et des plantations, dans les cônes de vue.
- Par la définition d'une aire d'exclusion des objets de très grande hauteur.
- Par l'encadrement des implantations des nouveaux pylônes isolés de réseaux aériens.

La Zone d'Implantation Potentielle se situe à plus de 20 km au sud-ouest de la cathédrale de Chartres, en dehors du périmètre d'application de la future directive. Il n'y a donc d'après ce document aucun risque de covisibilité avec le monument.

III. L'ÉTAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL

La méthodologie mise en place dans le cadre de l'étude paysagère et patrimoniale du présent dossier s'est basée sur la définition du « **paysage** » proposée par la **Convention européenne de Florence (2000)** : il s'agit d'« *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et / ou humains et de leurs interrelations* ». L'objectif est donc d'identifier les différentes composantes du paysage, qu'elles soient liées à des structures biophysiques ou anthropiques, tout en proposant une analyse sensible du territoire, et de déterminer ses tendances d'évolution, puisque le paysage est, par définition, **en constante évolution**.

Afin de resituer le projet dans un contexte paysager plus large, un premier travail de **bibliographie** est fourni, notamment avec l'analyse de plusieurs **documents de cadrage**. L'outil **SIG** (Système d'Information Géographique) a été utilisé pour permettre le recensement d'éléments structurants (boisements, routes, bourgs, Monuments Historiques, etc.) mais aussi pour réaliser une **analyse cartographique** fine amenant à pré-identifier un certain nombre d'enjeux.

Une **phase de terrain** est ensuite effectuée pour compléter cette première approche, notamment à travers une **lecture plastique** du paysage (quelles sont les lignes de force verticales et horizontales, les couleurs dominantes, les points de repère, les rythmes, y-a-t-il des effets de fenêtre, des ouvertures/fermetures visuelles, etc.) et son **analyse sensible** (relevé d'ambiances paysagères). Cette phase s'accompagne également de la réalisation d'un **reportage photographique** du site et des zones environnantes. Elle a été effectuée dans des conditions météorologiques optimales pour que les perspectives visuelles soient maximales.

L'étude paysagère et patrimoniale s'est appuyée sur une **approche thématique multiscalaire** (c'est-à-dire à plusieurs échelles) afin de **hiérarchiser les enjeux et sensibilités** en fonction de chacun des éléments du territoire considérés, de leur configuration et de leur éloignement vis-à-vis du périmètre d'étude immédiat. Les différentes composantes du territoire sont appréhendées item par item (lieux de vie, axes de communication, monuments historiques, etc.) afin de traiter chacun d'entre eux de façon précise et détaillée, et d'identifier de la sorte les principaux points de sensibilité potentielle par rapport au projet.

III.1. LES NOTIONS D'ENJEU ET DE SENSIBILITE

Tout au long de l'analyse paysagère et patrimoniale, il conviendra de distinguer les notions d'**enjeux** et de **sensibilités**, telles que définies dans le *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de la Transition Écologique / Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (2010, actualisé en 2016 et 2020)*.

L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté,

l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.

Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens – Actualisation 2010.

Un enjeu est une valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé." La notion d'enjeu est indépendante de celle d'un effet ou d'impact.

Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, 2016.

La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'impact potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié.

Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens – Actualisation 2010.

Ces sensibilités se déclinent comme suit :

- Les éléments du territoire se voient attribuer une **sensibilité potentielle forte** lorsque plusieurs vues sont possibles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, et de façon potentiellement prégnante, risquant de modifier l'ambiance paysagère initiale ;
- Les éléments du territoire se voient attribuer une **sensibilité potentielle modérée** lorsqu'une ou plusieurs vues sont potentiellement significatives sont possibles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle ;
- Les éléments du territoire se voient attribuer une **sensibilité potentielle faible** lorsque les vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle sont soit lointaines et / ou en grande partie masquées par différents filtres (végétation, topographie, bâti) soit absentes.

III.2. LES UNITES PAYSAGERES

Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie du territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères.

(Source : Les Atlas de paysages, méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, 2015).

Autrement dit, une unité paysagère correspond à une portion de territoire présentant globalement des caractéristiques communes au niveau de critères paysagers (géomorphologie, ouverture, occupation du sol, densité du couvert végétal, etc.).

L'aire d'étude éloignée qui s'étend sur une vingtaine de kilomètres autour du projet permet de localiser le projet dans son environnement large. L'examen approfondi des unités paysagères permet de vérifier la compatibilité du territoire avec l'accueil d'un parc éolien.

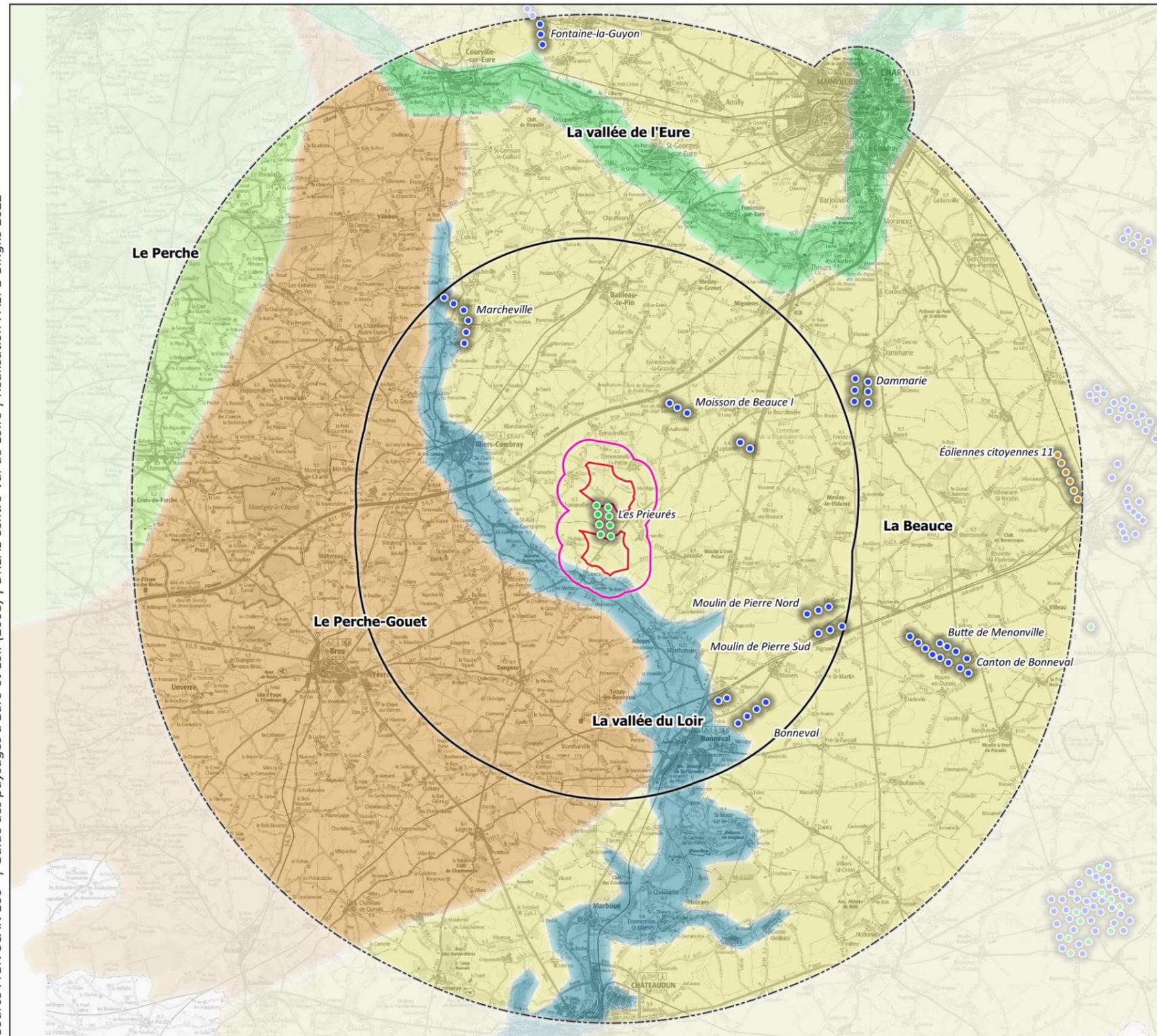
Le présent document s'attache, pour chacune des unités paysagères, à déterminer les enjeux et sensibilités théoriques des différentes unités paysagères vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle, en considérant à la fois :

- Les enjeux paysagers liés à l'intérêt intrinsèque de chaque unité paysagère,
- Les secteurs de perceptions potentiels depuis l'unité paysagère considérée.

Comme le montre la carte suivante, cinq unités paysagères sont présentes à l'échelle de l'aire d'étude éloignée : La Beauce, la vallée du Loir, la vallée de l'Eure, le Perche-Gouët et le Perche.

À la suite des différentes descriptions des unités paysagères, un tableau synthétise l'analyse et présente pour chaque unité les sensibilités potentielles et les recommandations relatives au projet d'extension du parc éolien « Les Prieurés ».

Source : IGN SCAN 100® | Guide des paysages d'Eure-et-Loir (2008) | DREAL Centre-Val-de-Loire | Réalisation : AEPE Gingko 2022



Les unités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 5 : Les unités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

III.2.1. LA BEUCE

L'unité paysagère de la Beauce est celle accueillant la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP). Cette dernière se situe en limite ouest de l'unité paysagère de la Beauce, à proximité de celle de la vallée du Loir.

La Beauce est un vaste plateau calcaire dont le paysage dénudé s'étire sur une superficie immense. Ce caractère très uniforme permet des vues lointaines en contraste avec les unités paysagères voisines, plus boisées comme le Perche-Gouët ou encore la vallée du Loir.



Photo 1 : Vastes paysages ouverts caractéristiques de la Beauce

Cette unité paysagère se caractérise par des paysages de grandes cultures, très ouverts, offrant des panoramas à 360° et une sensation d'immensité. Les lignes générées sont issues d'un parcellaire géométrique de grande dimension aux couleurs relatives aux cultures et aujourd'hui également investi par un motif éolien très présent dans certains secteurs.

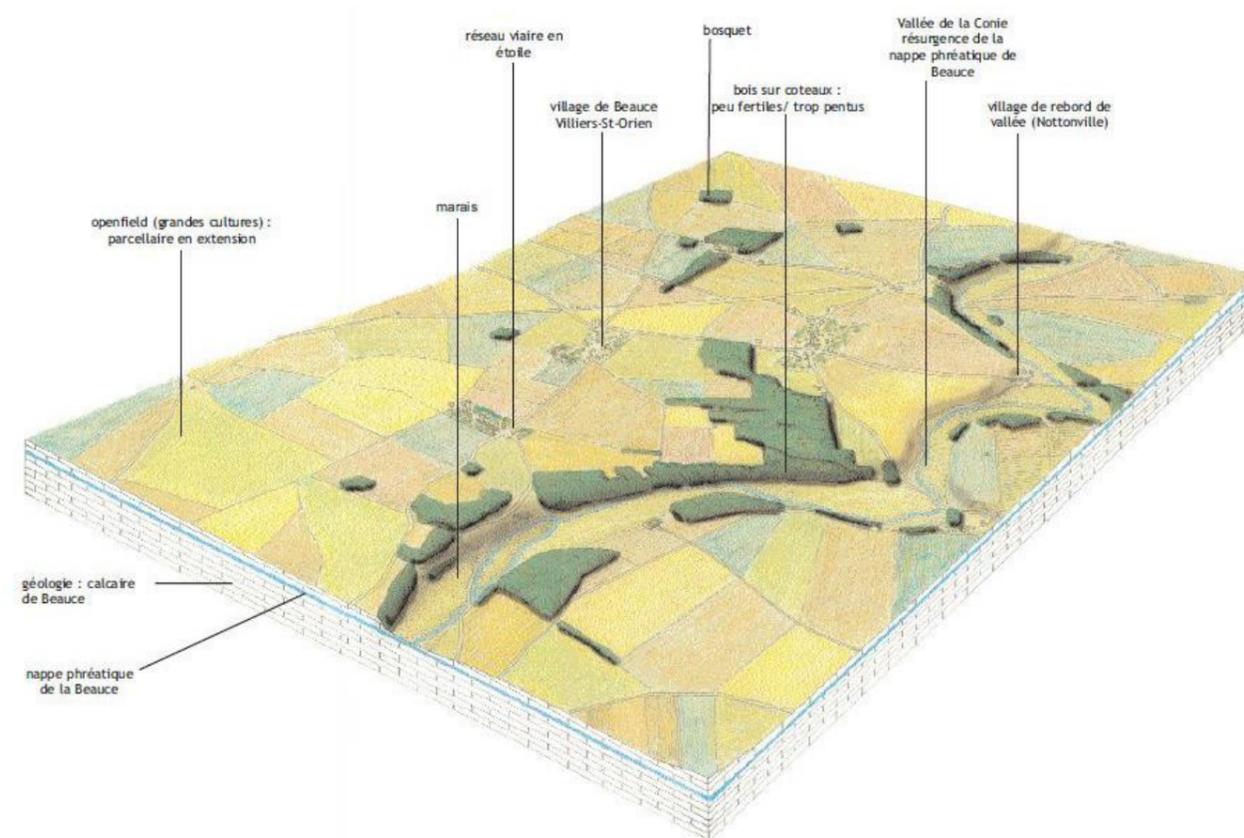


Photo 2 : Le motif éolien est visible en de nombreux endroits et souvent présent en arrière-plan

Ces paysages d'openfield varient au gré d'une topographie très ténue, ainsi que ponctuellement à l'approche d'une surface arborée ou urbanisée, tendant à filtrer localement les vues. Les cultures industrielles de blé, betterave, maïs et pomme de terre dominent le paysage avec les aménagements qui lui sont dédiés (silos, hangars, dépôt divers, ...). Ces paysages sont parsemés d'îlots : bourgs, hameaux et boisements ; même si leur présence reste ponctuelle et laisse très souvent visible l'horizon. Ces îlots permettent de donner une échelle à ces paysages immenses par leur dimension et leur éloignement réciproques. Leur présence offre également des filtres visuels qui contraignent ponctuellement le regard.



Photo 3 : Châteaux d'eau, silos et pylônes électriques constituent des éléments verticaux qui se détachent de l'horizontalité du plateau



Un paysage horizontal, très légèrement échancré par de petites vallées, un substrat perméable et frais, un loess riche, sont idéaux pour l'agriculture. L'absence de relief, allée à l'absence d'élevage, autorise un paysage sans arbre ou presque : Seuls quelques bosquets sur les terres les moins bonnes (reliques d'une déprise agricole ancienne) ou en rebord de vallon ponctuent le pays. L'absence de source explique l'habitat groupé autour des puits.

Figure 2 : Bloc-diagramme de l'unité paysagère "la Beauce" (Source : Guide des paysages d'Eure-et-Loir, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement [CAUE] d'Eure-et-Loir, 2008)

La présence de multiples parcs éoliens, existants et en projet (cf. partie relative au contexte éolien pour davantage de détails) indique une profonde mutation de cette unité paysagère sur la dernière décennie avec une évolution du paysage dénudé dédié à l'agriculture vers un paysage mixte agriculture – éolien avec une nouvelle identité. Par ailleurs, on relève également la présence importante de pylônes électriques qui apportent aussi une nouvelle dimension verticale à ces paysages hier fortement marqués par la platitude et les horizons lointains.

L'enjeu de cette unité paysagère est considéré comme **faible** dans le sens où ces paysages abritent peu d'éléments patrimoniaux et portent déjà le motif éolien dans leur identité propre. La sensibilité potentielle est considérée comme **modérée** car depuis les abords de la Zone d'Implantation Potentielle des vues franches seraient possibles en cas d'installation d'aérogénérateurs ; mais celles-ci tendraient à relever davantage de l'anecdotique en s'éloignant davantage de la zone du projet, dans un territoire où le motif éolien est d'ores-et-déjà bien implanté.

III.2.2. LA VALLEE DU LOIR

L'unité paysagère de la vallée du Loir traverse l'aire d'étude éloignée selon un axe globalement nord / sud, et plutôt nord-ouest / sud-est à l'approche de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) ; cette unité paysagère passant à proximité de la Zone d'Implantation Potentielle sud. Cette vallée constitue la limite géographique entre le Perche-Gouët et la Beauce.

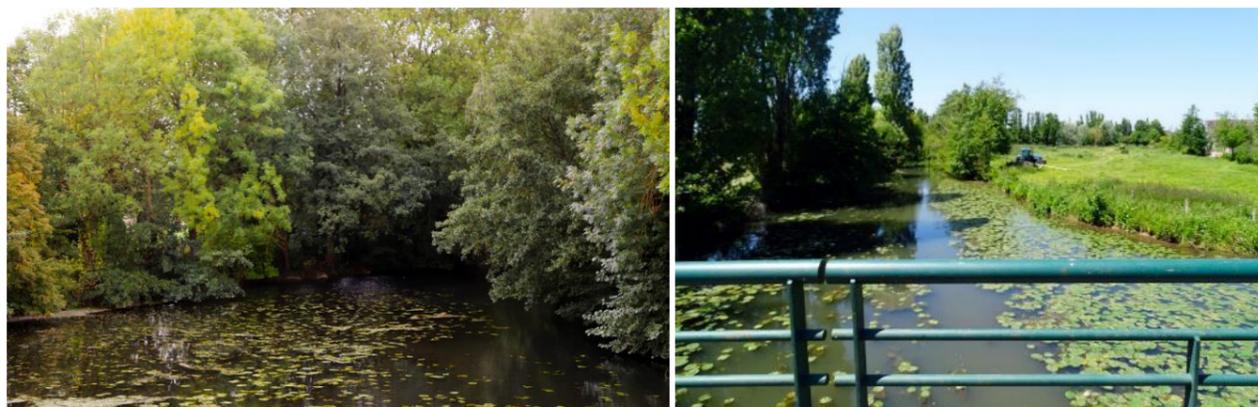


Photo 4 : Vue sur le Loir au niveau de Saumeray

À proximité de la Beauce, dénuée de volume et composée de vastes plaines, la vallée développe comme un contrepoids à la platitude du relief. La densité de la végétation tend à générer des paysages relativement fermés. Bien que l'eau façonne ce territoire, celle-ci demeure peu visible dans les paysages : on la découvre quand on se trouve à ses abords immédiats (en la franchissant au niveau des ponts par exemple) ; mais, dès lors qu'on s'en éloigne, on la devine plus qu'on ne la voit, grâce à la topographie en « creux » qu'elle génère et à la végétation qui l'accompagne.



Photo 5 : Vue sur le Loir au niveau de Bonneval

Cette vallée accueille de nombreux lieux habités (Illiers-Combray, Bonneval, Châteaudun) et constitue donc le cadre de vie au quotidien d'une proportion importante des habitants mais également un lieu chargé d'histoire. Par ailleurs, un patrimoine riche est également relevé comme en témoignent les divers monuments et sites présents. Les dépôts charriés et déposés par la rivière au fil du temps sont également une source d'exploitation industrielle par extraction de matériaux. En témoignent les ballastières accompagnées d'étangs le long du cours d'eau, comme entre Saumeray et Alluyes.

Ainsi, diverses séquences se succèdent le long du cours d'eau, offrant tantôt des paysages habités, tantôt des paysages boisés et naturels, et plus rarement industriels.



Photo 6 : Hormis au niveau des franchissements, la présence du Loir tend à se deviner, sans que l'eau se perçoive, à travers la présence de la ripisylve l'accompagnant



Photo 7 : Vue sur le Loir au niveau d'Alluyes

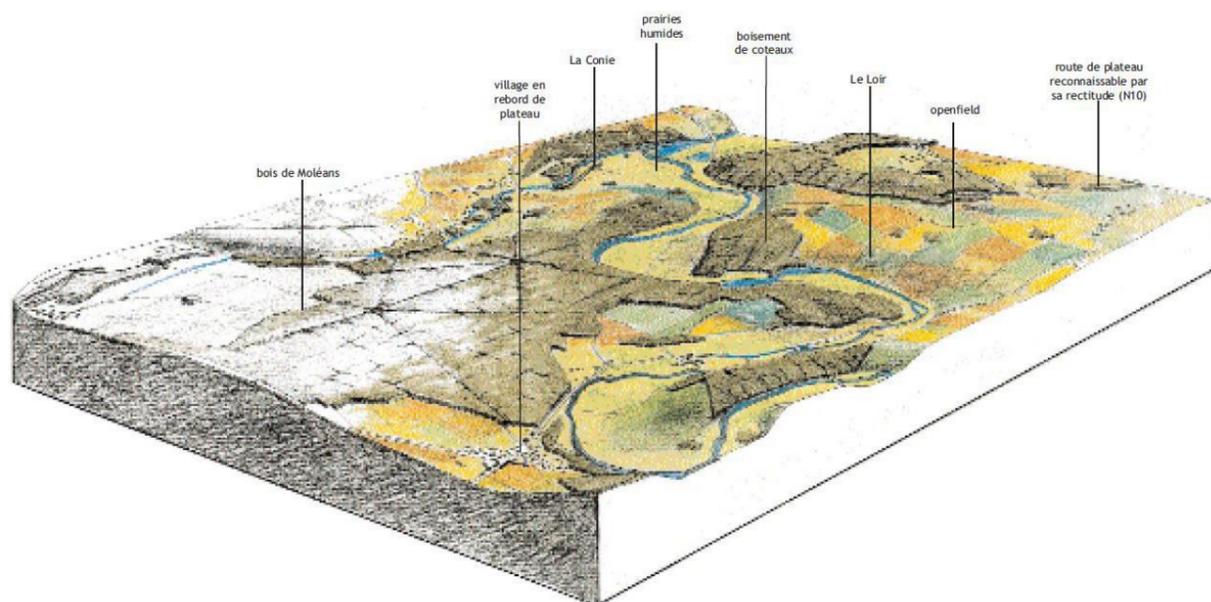


Figure 3 : Bloc-diagramme de l'unité paysagère "la vallée du Loir" (Source : Guide des paysages d'Eure-et-Loir, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement [CAUE] d'Eure-et-Loir, 2008)

À l'échelle du territoire d'étude, le motif éolien est d'ores et déjà présent au sein de cette unité paysagère, via une partie du parc de Marcheville. Deux autres parcs en sont également très proches : Bonneval et Les Prieurés.

L'enjeu de cette unité paysagère est qualifié de **fort** car cette vallée regroupe de nombreuses villes et éléments patrimoniaux qui fondent l'identité de ce territoire plus resserré, humide et intimiste contrastant avec les paysages d'openfield de la Beauce. La sensibilité potentielle est également qualifiée de **forte** car la proximité de la Zone d'Implantation Potentielle sud implique une vigilance particulière (risque de visibilité et de prégnance des éoliennes, effets sur les rapports d'échelle à étudier finement...). Ce niveau de sensibilité a cependant tendance à diminuer avec la distance. La sensibilité potentielle de la vallée du Loir est étudiée plus en détail dans la partie « III.4.3 Les éléments d'intérêt touristique ».

III.2.3. LE PERCHE-GOUËT

Cette unité paysagère, localisée au plus proche à environ 1,6 km de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), se caractérise par des paysages de grandes cultures et de bois, formant une sorte de transition entre les collines du Perche et la plaine de Beauce, avec d'ailleurs des nuances : vers l'ouest (et donc vers le Perche) on parle d'un « pays argileux et humide des bois et de la brique », vers l'est (et donc vers la Beauce) d'un « pays sec et ouvert de la grande culture » (Guide des paysages d'Eure-et-Loir, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement [CAUE] d'Eure-et-Loir, 2008).

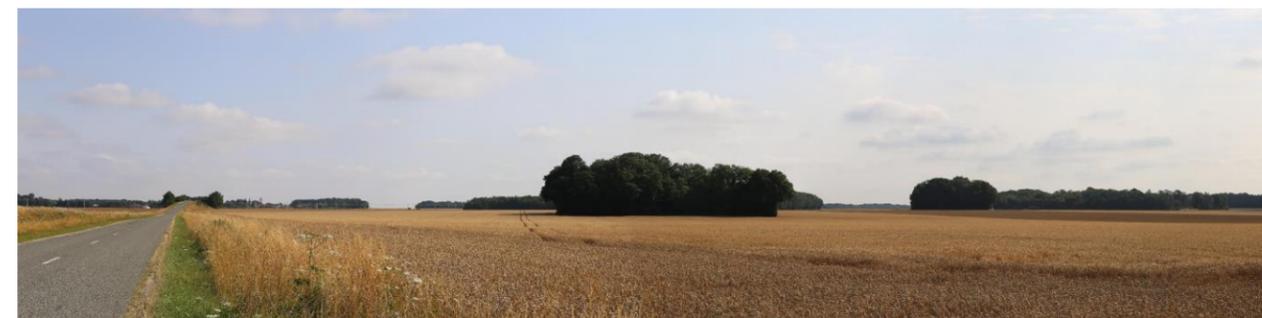


Photo 8 : L'unité paysagère du Perche-Gouët – Des paysages agricoles ouverts, ponctués de boisements



Photo 9 : De nombreux bosquets ponctuent les champs et les haies bordent les lieux de vie

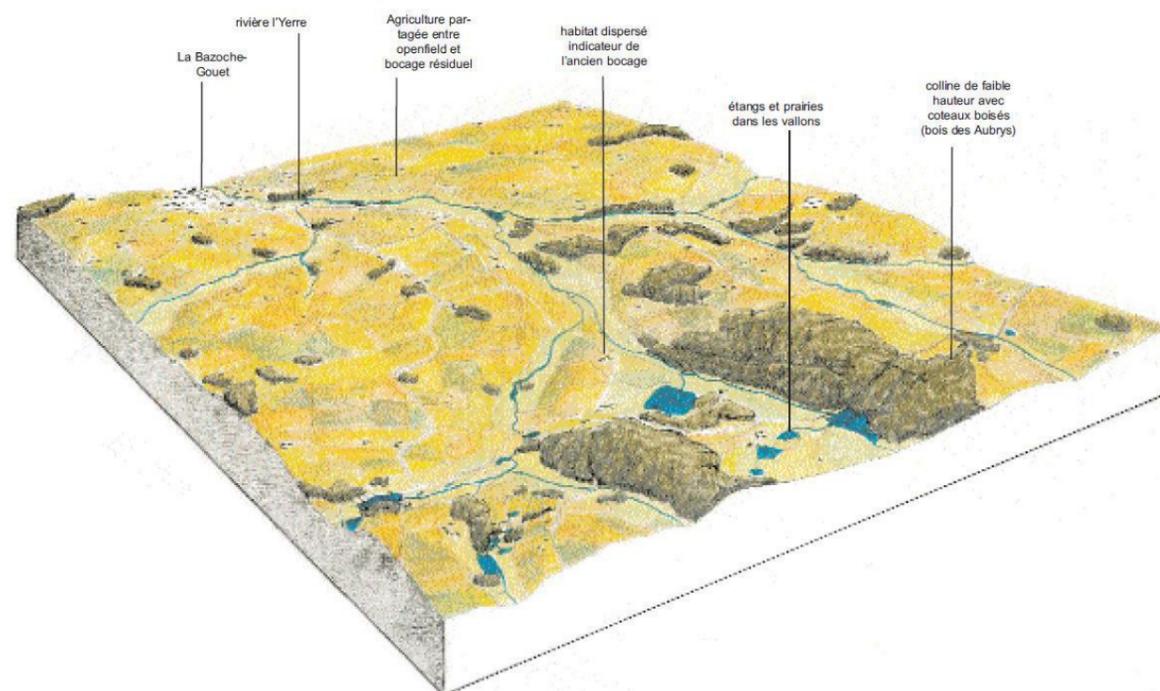


Photo 10 : Les silhouettes des villages (ici Dangeau), ceinturées de végétation, se découpent au sein des vastes parcelles agricoles

Elle rappelle la Beauce mais s'en distingue à différents niveaux : tout d'abord avec une présence plus importante de boisements, des ondulations de relief plus marquées, ainsi que par l'existence de petites vallées (l'Ozanne, l'Yerre...) amenant ponctuellement des ambiances plus intimistes, et enfin par une présence bien plus lointaine et discrète du motif éolien (néanmoins perceptible). Au niveau des points hauts, des perspectives profondes sont possibles, avec à l'arrière-plan de la vallée du Loir, la Beauce, les parcs éoliens, ainsi que la zone de projet.



Photo 11 : La vallée de l'Ozanne traverse l'unité paysagère et crée ponctuellement une variation d'ambiance paysagère



C'est un paysage de transition dans le temps et dans l'espace, entre Beauce et Perche, entre openfield et bocage, entre platitude et colline. C'est un territoire où la présence de l'eau est encore ténue, mais constante à travers la multiplicité de nuisseaux. L'habitat dispersé, les lambeaux de haies et le tracé des chemins forment un palimpseste à travers lequel se lit l'ancien bocage.

Figure 4 : Bloc-diagramme de l'unité paysagère "la Perche-Gouët" (Source : Guide des paysages d'Eure-et-Loir, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement [CAUE] d'Eure-et-Loir, 2008)

Le niveau d'enjeu de cette unité paysagère est considéré comme **modéré** dans la mesure où ces paysages relativement ouverts et vastes se prêtent aisément à l'intégration du motif éolien mais où celui-ci n'est pas encore implanté. La sensibilité paysagère potentielle est qualifiée de **modérée** car, depuis la frange est de l'unité paysagère, des perspectives profondes en direction de la Zone d'Implantation Potentielle sont possibles, diminuant toutefois avec la distance.

III.2.4. LA VALLEE DE L'EURE

Cette unité paysagère, localisée à un peu plus de 10 km au nord de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), correspond, comme son nom l'indique, à la portion de territoire entourant l'Eure, qui prend sa source à l'est des collines du Perche.



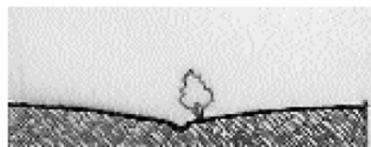
Photo 12 : L'unité paysagère de la vallée de l'Eure est composée de paysages fermés et intimistes à cause de la végétation arborée accompagnant le cours d'eau

Composée de paysages fermés par la trame arborée, la vallée de l'Eure présente des ambiances intimistes, avec peu d'interactions visuelles avec les territoires voisins. Elle abrite nombre d'éléments patrimoniaux.

Selon les tronçons, les profils de la vallée varient. À l'intérieur de l'aire d'étude éloignée, on se trouve dans le cas de figure intermédiaire présentée dans la figure ci-après, extraite du Guide des paysages d'Eure-et-Loir : « l'Eure s'encaisse, s'élargit et ses coteaux se boisent. Visuellement et physiquement, la vallée se différencie de son contexte ».

Trois profils, trois ambiances

Jusqu'à Courville-sur-Eure, la rivière se différencie peu des paysages qu'elle traverse. La vallée est peu encaissée et le regard embrasse l'ensemble du paysage.



A partir de Courville, l'Eure s'encaisse, s'élargit et ses coteaux se boisent. Visuellement et physiquement la vallée se différencie de son contexte.



A partir de Chartres, c'est une entité à part entière distincte physiquement et visuellement de son contexte beauceron. Surtout elle est habitée, créant ainsi sa propre vie sociale et économique tournée sur la vallée : paysages, typologies urbaines et agriculture témoignent d'une identité forte.

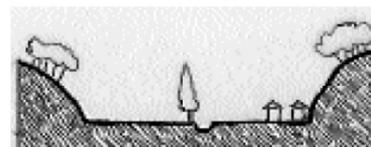


Figure 5 : L'unité paysagère de la vallée de l'Eure présente différents types de profils (Source : Guide des paysages d'Eure-et-Loir, 2004)

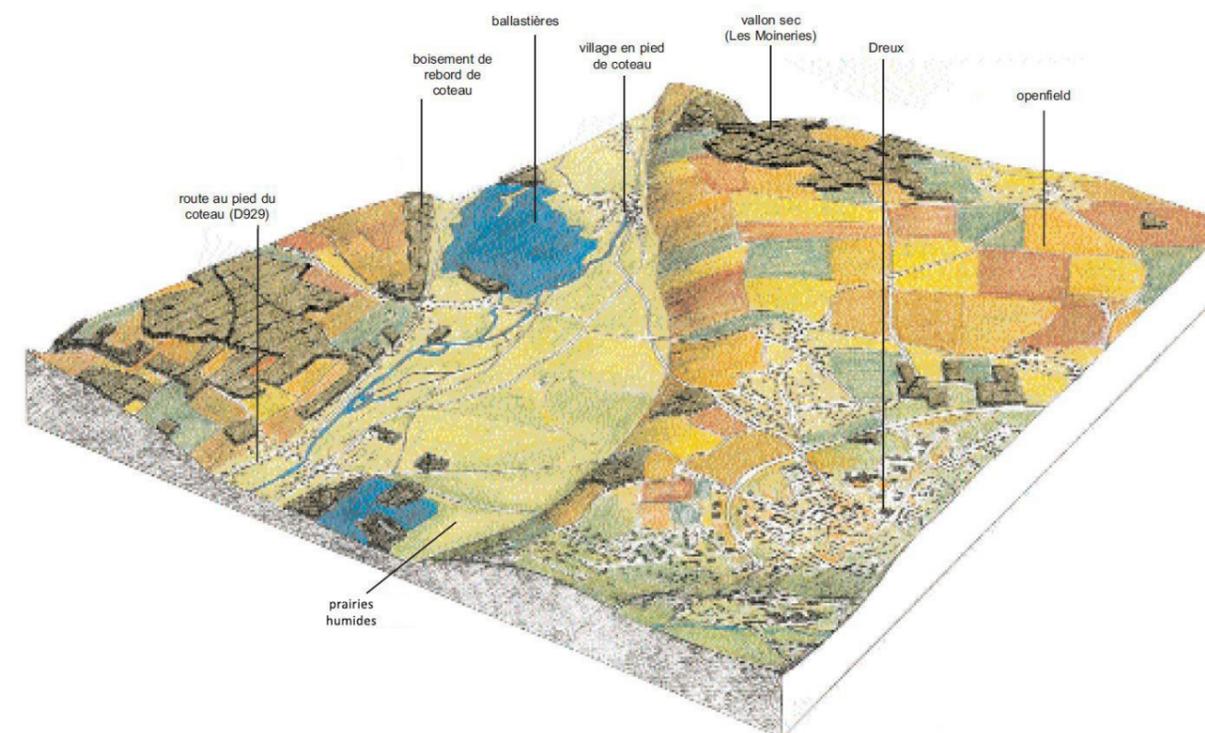


Figure 6 : Bloc-diagramme de l'unité paysagère "la vallée de l'Eure" (Source : Guide des paysages d'Eure-et-Loir, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement [CAUE] d'Eure-et-Loir, 2008)

Considérant son caractère emblématique et sa patrimonialité, le niveau d'enjeu attribué à cette unité paysagère est **fort**. En revanche, étant donné l'absence de risque de (co-)visibilité significative en cas d'installation d'éoliennes au sein de la ZIP, sa sensibilité paysagère potentielle est **faible**.

III.2.5. LE PERCHE

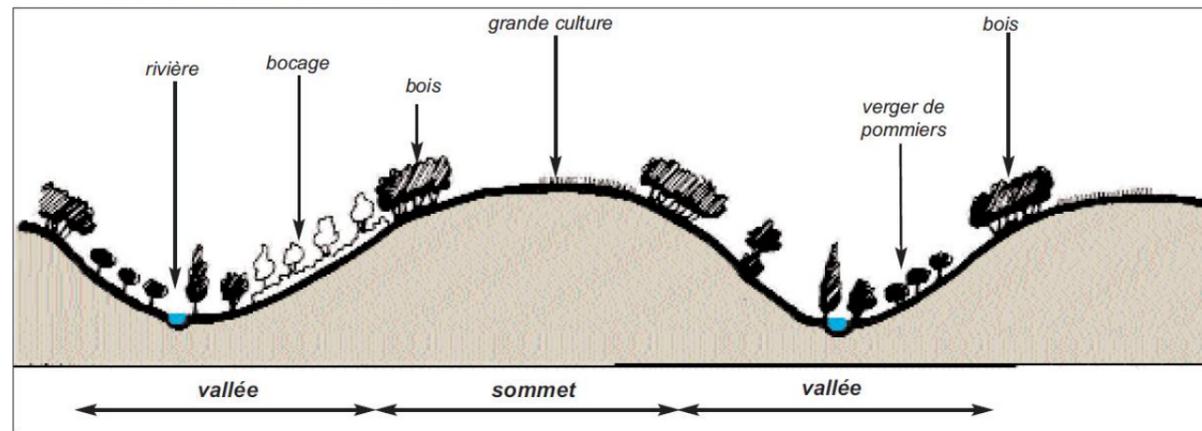
L'unité paysagère du Perche se situe à l'extrémité nord-ouest de l'aire d'étude éloignée, qui ne l'intersecte que très légèrement (cette unité paysagère se trouve à plus de 16 km de la Zone d'Implantation Potentielle).

Les paysages de Perche constituent une transition entre les bocages de l'ouest situé sur le Massif Armoricain et les vastes étendues en openfield du centre et de l'est du Bassin parisien. Ils créent ainsi une transition entre les vastes étendues de plateaux et le prolongement des reliefs dans l'axe de l'extrémité orientale du Massif armoricain. Le Perche se distingue des régions voisines par son relief et sa géologie : collines couronnées de forêts, vallées verdoyantes aux versants bocagers, prairies plantées de pommiers.



Photo 13 : La vallée de l'Eure abrite un riche patrimoine bâti (Source : <https://www.mongr.fr>)

Coupe-type sur le relief du Perche



Les rebords de coteaux sont occupés par des bois, les croupes par la grande culture, dégagant des vues panoramiques. Les vallons, soulignés par des ruisseaux, sont encore souvent bocagers et quelquefois plantés de vergers. Cela leur donne un aspect verdoyant et intime.

Figure 7 : Coupe-type sur le relief du Perche (Source : Guide des paysages d'Eure-et-Loir, 2004)

Deux vallées marquent particulièrement ce territoire : la Thironne et la Foussarde, affluents du Loir, qui viennent mollement déformer la surface du plateau argileux et emprunter des vallons larges et peu profonds, ponctués d'étangs.



Photo 14 : Les paysages du Perche : vallons et boisements ferment les vues lointaines (Source : Itinéraires Ruraux)

C'est au sein de cette unité paysagère que les reliefs sont les plus importants à l'échelle du territoire d'étude, même s'ils restent relativement peu marqués en comparaison d'autres régions.

Le Guide des paysages d'Eure-et-Loir souligne des évolutions sur les franges est de l'unité paysagère (c'est-à-dire au niveau de l'aire d'étude éloignée), avec un remplacement progressif du bocage vers la grande culture, atténuant ainsi la différence avec la Beauce.



Photo 15 : Les paysages du Perche (Source : Parc Naturel Régional du Perche)

bloc-diagramme du Perche

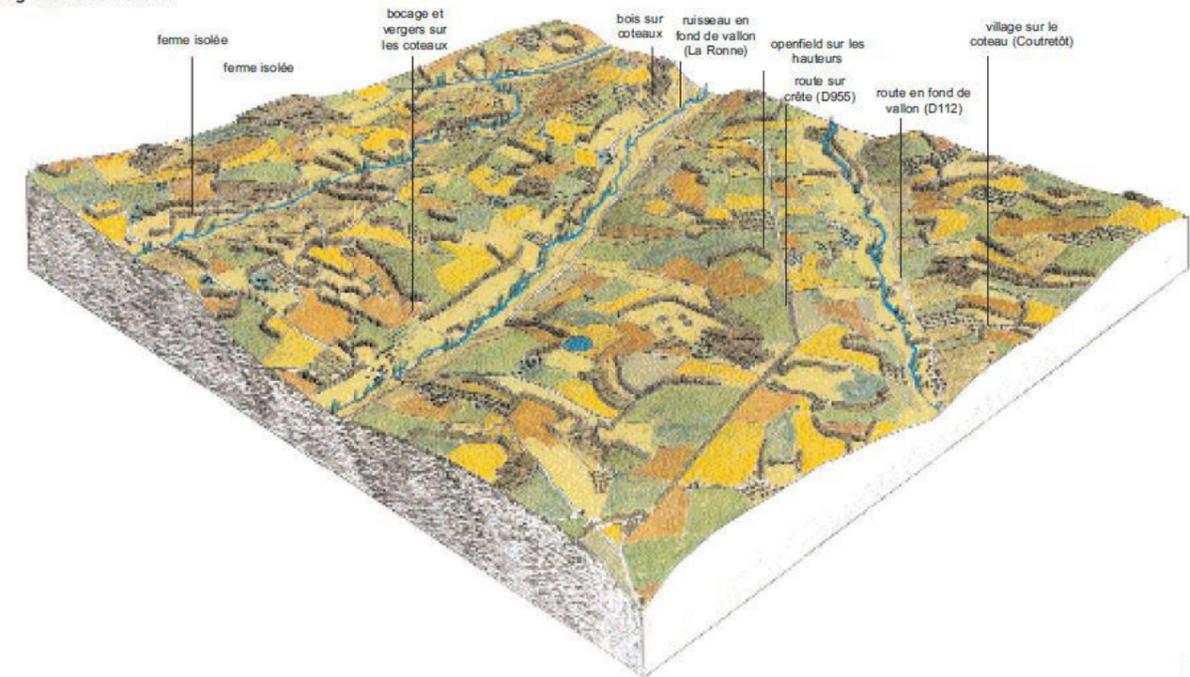


Figure 8 : Bloc-diagramme de l'unité paysagère "le Perche" (Source : Guide des paysages d'Eure-et-Loir, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement [CAUE] d'Eure-et-Loir, 2008)

L'enjeu de cette unité paysagère est qualifié de **modéré** car il s'agit de paysages diversifiés et qualitatifs ; néanmoins l'aire d'étude éloignée n'englobe pas les paysages les plus typiques du Perche. La sensibilité potentielle de cette unité paysagère est qualifiée de **faible** car l'éloignement à la zone de projet (plus de 16 km) et la présence de nombreux petits boisements sur le rebord du plateau ne confère pas de perceptions franches en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.

III.2.6. LA SENSIBILITE POTENTIELLE DES UNITES PAYSAGERES

La sensibilité potentielle de chaque unité paysagère a été déterminée en considérant :

- Les enjeux paysagers liés à la qualité intrinsèque des sous-unités ;
- Le fonctionnement des perceptions visuelles depuis la sous-unité ;
- Les intervisibilités potentielles avec le périmètre immédiat.

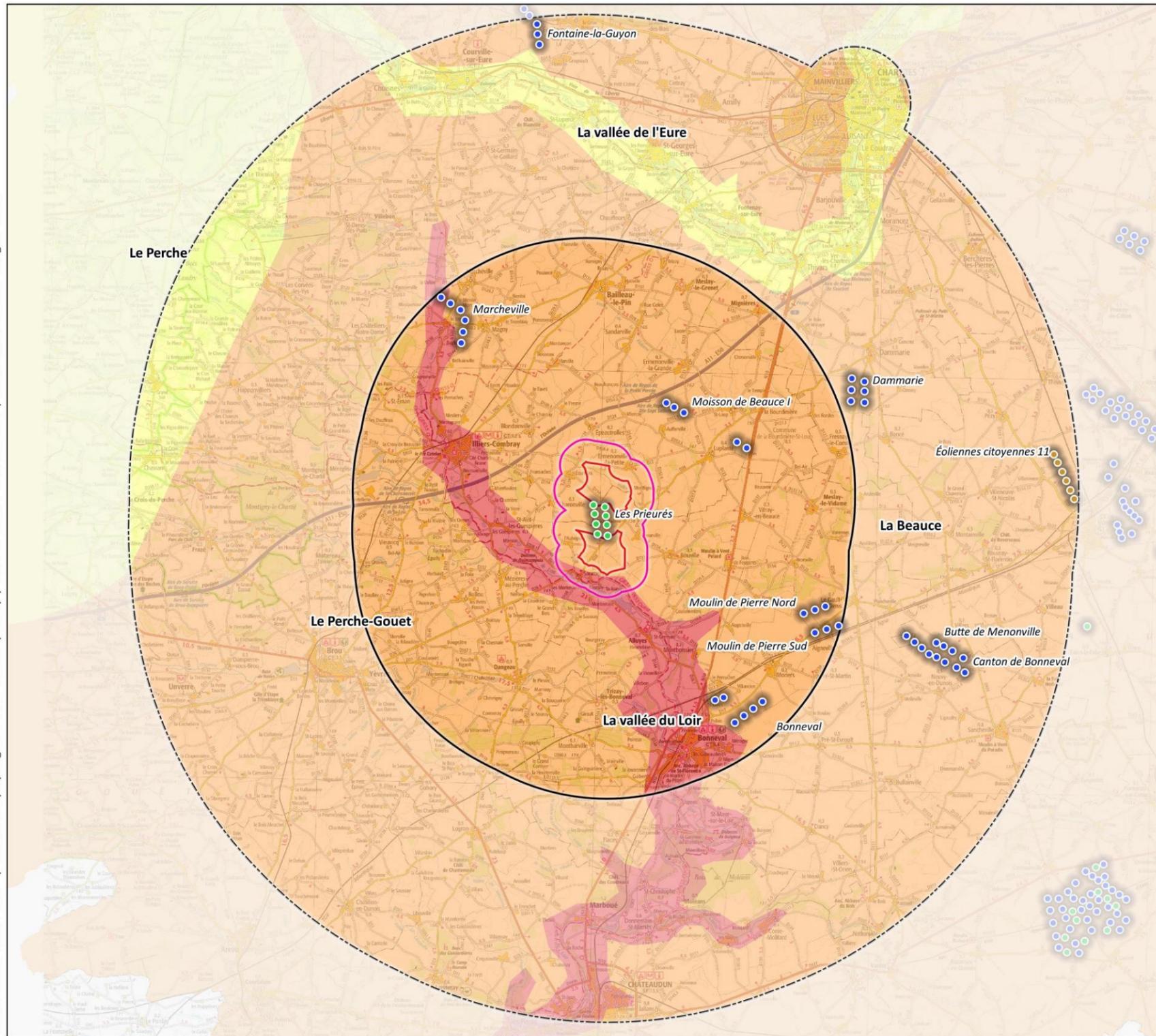
Cette analyse est synthétisée par le tableau suivant qui liste les recommandations associées à chaque unité paysagère présentant une sensibilité potentielle modérée ou forte. Afin de faciliter l'identification de chaque unité, le tableau reprend les couleurs utilisées sur la carte de localisation des unités paysagères. Les résultats sont représentés à la suite sous forme cartographique. Il est à noter que la sensibilité potentielle diminue avec la distance : à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les perceptions en direction de la Zone d'Implantation Potentielle deviennent moins prégnantes.

Tableau 2 : Synthèse de l'analyse de la sensibilité paysagère potentielle

Unités paysagères	Caractéristiques paysagères	Enjeu	Sensibilité potentielle	Recommandations par rapport à l'implantation d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle
La Beauce (lieu d'accueil du projet)	<ul style="list-style-type: none"> • Paysages géométrisés de grandes cultures • Ouverture des vues parfois jusqu'à 360° pouvant procurer un sentiment d'immensité • Présence d'îlots de bourgs, de hameaux et de boisements donnant une échelle à ces paysages • Les îlots forment des écrans sur différents plans visuels et donnent une profondeur au paysage • Forte présence du motif éolien dans certains secteurs de cette unité paysagère • Mutation de cette unité paysagère sur la dernière décennie avec une évolution du paysage dénudé dédié à l'agriculture à un paysage mixte agriculture-éolien avec une nouvelle identité • Faible ondulation du relief 	Faible	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Proposer un parti pris d'aménagement permettant une lisibilité optimale du parc éolien projeté, dans la continuité des deux lignes parallèles autorisées, et dans une logique d'extension/densification ⇒ Étudier la perception du parc éolien projeté depuis cette unité paysagère
La vallée du Loir (à l'interface directe avec la ZIP à 0,1 km)	<ul style="list-style-type: none"> • Limite géographique entre le Perche-Gouët et la Beauce • Relief en creux qui interrompt la platitude de la Beauce • Paysage resserré et intime à cause de la végétation accompagnant le cours d'eau • Lieu d'accueil de nombreux bourgs et éléments patrimoniaux • Variations des perceptions, tantôt ouvertes, tantôt fermées dans le creux de la vallée • Succession de diverses séquences paysagères le long du cours de la rivière • Présence ponctuelle d'éléments industriels (ballastière d'Alluyes-Saumeray notamment) • Présence du motif éolien à l'intérieur de l'unité paysagère (parc de Marcheville), et aux abords proches (parc de Bonneval, parc des Prieurés) • Sensibilité de la vallée du Loir davantage détaillée dans la partie « III.4.3 Les éléments d'intérêt touristique » 	Fort	Forte	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Étudier la perception du parc éolien projeté en covisibilité avec la vallée du Loir, et les articulations en termes de rapports d'échelle ⇒ Étudier la perception du parc éolien projeté depuis cette unité paysagère

Unités paysagères	Caractéristiques paysagères	Enjeu	Sensibilité potentielle	Recommandations par rapport à l'implantation d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle
Le Perche-Gouët (à 1,6 km de la ZIP)	<ul style="list-style-type: none"> Lieu de transition entre des collines du Perche et les plaines de la Beauce Présence des vallées de l'Yerre et de l'Ozanne Succession de vallons et de lignes de crêtes qui alternent les perceptions, parfois ouvertes, et parfois fermées sur les paysages Nombreux boisements et haies aux abords des lieux habités Absence du motif éolien 	Modéré	Modérée	⇒ Étudier la perception du parc éolien projeté depuis cette unité paysagère.
La vallée de l'Eure (à 10,5 km de la ZIP)	<ul style="list-style-type: none"> Paysages en creux, fermés par la végétation Unité paysagère concentrant de nombreux bourgs et éléments patrimoniaux 	Fort	Faible	⇒ Pas de recommandation particulière
Le Perche (à 16,4 km de la ZIP)	<ul style="list-style-type: none"> Collines couronnées de forêts qui ferment les vues Relief plus prononcé que sur le reste de l'aire d'étude éloignée (altitude environ 200 à 250 mètres) Présence des vallées verdoyantes de la Thironne et de la Foussarde, aux versants bocagers Nombreuses prairies plantées de pommiers 	Modéré	Faible	⇒ Pas de recommandation particulière

Source : IGN SCAN 100® | Guide des paysages d'Eure-et-Loir (2008) | DREAL Centre-Val-de-Loire | Réalisation : AEPE Gingko 2022



- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate
- Zone d'Implantation Potentielle

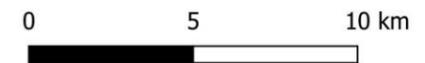
Contexte éolien

- Éoliennes en service
- Éoliennes autorisées
- Éoliennes en instruction

Sensibilité potentielle des unités paysagères

- Faible
- Modérée
- Forte

Réduction de la sensibilité paysagère théorique au fur et à mesure de l'éloignement de la Zone d'Implantation Potentielle, représentée par l'estompement des couleurs à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.



Carte 6: La sensibilité potentielle des unités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Trois unités paysagères nécessitent une vigilance particulière dans le cadre de l'élaboration du projet, par leur proximité et leur configuration. Il s'agit des suivantes :

- La vallée du Loir (sensibilité potentielle forte) ;
- La Beauce (sensibilité potentielle modérée) ;
- Le Perche-Gouët (sensibilité potentielle modérée).

La partie relative aux effets devra donc s'attacher à étudier l'intégration paysagère du parc éolien projeté sur ces unités paysagères, en termes de visibilité, de modification d'ambiances, de rapports d'échelle ; mais aussi d'effets cumulés par rapport au reste du contexte éolien.

Les autres unités paysagères répertoriées présentent une sensibilité potentielle faible car leur contexte topographique, leur maillage végétal, ainsi que leur éloignement par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle impliquent que le risque de vues prégnantes sur le parc éolien projeté est très limité.

III.3. LES STRUCTURES BIOPHYSIQUES

III.3.1. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

Le relief est une composante essentielle du paysage. En fonction de ses caractéristiques, des lignes de force se dégagent dans les territoires étudiés. Il est donc nécessaire de l'analyser pour comprendre les dynamiques qu'il génère. Plusieurs outils peuvent être mobilisés dans ce contexte : cartes, coupes topographiques, etc.

III.3.1.1. À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

La carte ci-après présente le relief à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, et permet de localiser les différentes illustrations utilisées (blocs diagrammes et coupes topographiques).

À cette échelle, les altimétries s'échelonnent entre 260 m au maximum et 115 m au minimum. Sur la grande majorité du territoire, correspondant à la plaine de la Beauce, les altitudes sont comprises entre 100 et 150 m. Seule la partie ouest de l'aire d'étude éloignée, correspondant aux contreforts des collines du Perche (ou Perche Gouët), se situe à des altitudes légèrement plus importantes, pouvant atteindre les 260 m.

Le relief à cette échelle est celui d'une vaste plaine au relief peu prononcé. Les vallées sont larges et les coteaux à peine perceptibles ne forment que de faibles ondulations. Bien que les altitudes à l'est du territoire soient plus importantes, la topographie y est également peu marquée, mis à part à l'approche des vallées, plus nombreuses dans cette zone.

Sur ce territoire, les lignes de force sont difficilement perceptibles en raison de la présence très ténue du relief. Le Perche Gouët est plus lisible avec des lignes de crête généralement orientées sur un axe est / ouest. En suivant l'orientation des cours d'eau, les lignes de force sur la plaine de la Beauce suivent une orientation majoritairement liée à la vallée du Loir. Celle-ci suit un axe nord / sud qui s'incline vers un axe nord-ouest / sud-est à l'approche de la Zone d'Implantation Potentielle.

Ce relief très peu marqué permet une visibilité lointaine sur la grande majorité du territoire étudié. Malgré tout, celle-ci peut ponctuellement être masquée par les larges ondulations du relief et plus localement en fond de vallée. Ainsi, la Zone d'Implantation Potentielle est souvent perceptible depuis l'aire d'étude éloignée.

Le réseau hydrographique est réparti de manière inégale à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. L'ouest du territoire, et notamment le Perche Gouët est davantage irrigué que l'est du territoire où les cours d'eau se font plus rares. À cette échelle, le parcours de l'eau est organisé autour de deux rivières principales : l'Eure et le Loir, qui prennent toutes deux leur source dans les collines du Perche. L'Eure circule uniquement dans la partie nord du territoire sur un axe nord-ouest / sud-est puis oblique vers le nord avant de traverser Chartres et quitter l'aire d'étude. Le Loir adopte un cours globalement orienté nord-ouest / sud-est avec plusieurs variations de direction, notamment au sortir du Perche Gouët et à proximité de la Zone d'Implantation Potentielle. Quatre cours d'eau de moindre importance sont également relevés, tous affluents du Loir : la Conie, l'Ozanne, la Foussarde et la Vallée de Paray, qui traverse la Zone d'Implantation Potentielle nord.

De manière générale, les cours d'eau sont repérables dans ce paysage peu mouvementé et relativement peu arboré par leur ripisylve. Celle-ci souligne ainsi le fond de vallée et apporte un élément boisé relativement continu

au paysage. Cependant, dans certains cas cette ripisylve est absente, ce qui rend les cours d'eau difficilement perceptibles, à part à proximité immédiate.

L'occupation du sol est ici davantage liée au réseau hydrographique qu'au relief. En effet, les principales zones urbanisées se trouvent à proximité des cours d'eau : Chartres et Courville-sur-Eure dans la vallée de l'Eure, Illiers-Combray et Bonneval dans la vallée du Loir, Brou dans la vallée de l'Ozanne.

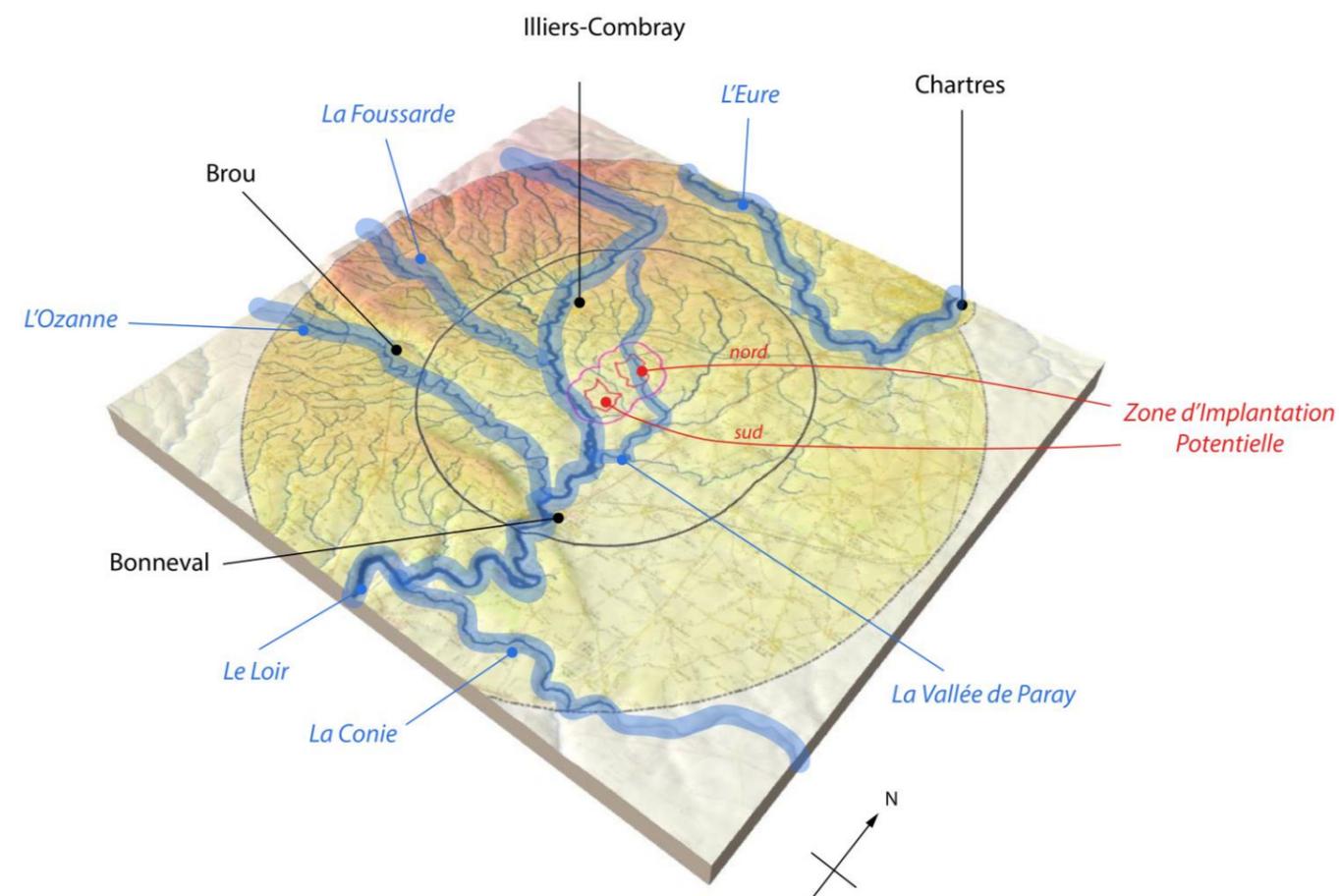
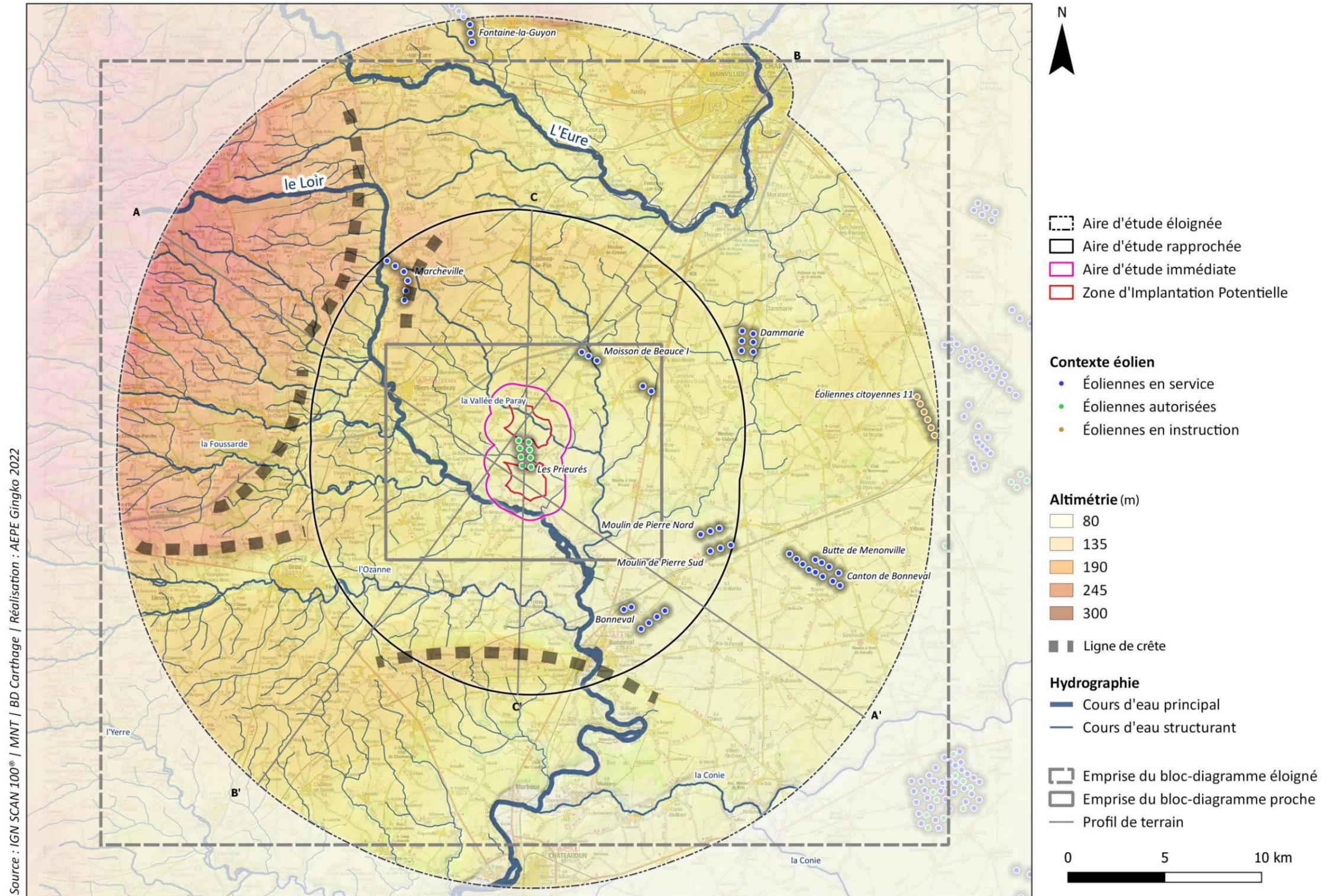


Figure 9 : Bloc-diagramme à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (exagération verticale x10)



Photo 16 : Le relief très peu marqué permet au regard de porter au loin.



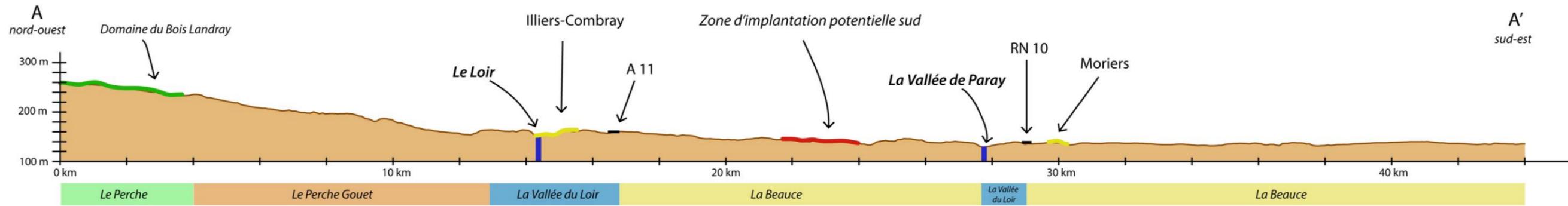


Figure 10 : Coupe topographique AA' du nord-ouest au sud-est, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (échelle verticale exagérée 14 fois par rapport à l'échelle horizontale)

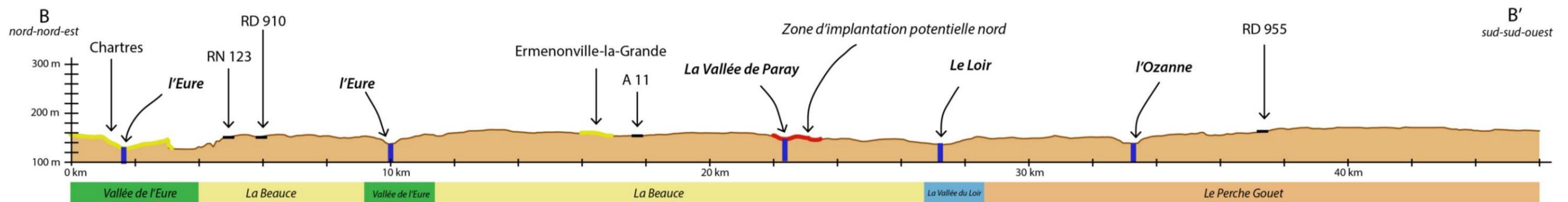


Figure 11 : Coupe topographique BB' du nord-nord-est au sud-sud-ouest, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (échelle verticale exagérée 15 fois par rapport à l'échelle horizontale)

La coupe topographique AA' illustre bien la différence d'altitude entre le Perche au nord-ouest et la plaine de la Beauce après la vallée du Loir vers le sud-est. Le relief généralement peu prononcé apparaît ici, et seules les vallées découpent légèrement la plaine.

Le massif boisé du domaine du Bois Landray offre un masque visuel depuis les hauteurs du Perche. La ville d'Illiers-Combray, installée au bord du Loir, est quant à elle située sur un versant de la vallée non orienté vers le site de projet.

L'autoroute A 11 surplombe légèrement la Zone d'Implantation Potentielle sud. L'autre axe ici représenté (RN 10) se situe à flanc d'un léger relief orienté à l'opposé du site d'étude.

La Zone d'Implantation Potentielle sud apparaît avec une légère déclivité vers le sud-est, au milieu d'une plaine permettant les perspectives visuelles en sa direction.

La coupe BB' fait apparaître une moindre variation de relief, mais montre davantage le réseau hydrographique. L'Eure, que ce profil de terrain rencontre deux fois découpe une vallée plus encaissée que les autres cours d'eau ici représentés. La Vallée de Paray et Le Loir se situent au fond de vallées relativement larges mais dont les coteaux sont tout de même visibles. Au sein du Perche Gouët, l'Ozanne apparaît quant à elle dans une vallée au profil légèrement asymétrique (plus pentue sur la rive sud).

La ville de Chartres s'étend à la fois sur les coteaux et en fond de vallée de l'Eure. Bien plus proche de la Zone d'Implantation Potentielle nord, le bourg d'Ermenonville-la-Grande apparaît orienté en direction de celle-ci.

Le tracé de l'autoroute A11 apparaît ici à une altitude comparable à la Zone d'Implantation Potentielle, à environ 4 km de celle-ci. La RD 955, plus éloignée, emprunte un versant orienté en direction du site de projet.

La Zone d'Implantation Potentielle nord, traversée par la Vallée de Paray est sur ce profil de terrain très légèrement vallonnée, mais apparaît tout de même bien visible depuis les alentours.

III.3.1.2. À L'ECHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

En « zoomant » à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, le relief est moins contrasté : la topographie est globalement celle d'une vaste plaine. Au nord-est de ce territoire, les altitudes légèrement plus élevées du Perche Gouët (environ 180 m) s'amenuisent en se rapprochant de la vallée du Loir. Au sud-ouest, aux alentours de Bonneval, les altitudes sont les plus faibles, autour de 130 m. Les lignes de crête suivent globalement le cours du Loir, sauf au sud de l'aire d'étude rapprochée, où une ligne de force suit la vallée de l'Ozanne sur un axe est / ouest.

Le réseau hydrographique est articulé autour du Loir, que tous les petits cours d'eau alentours viennent nourrir. Il traverse globalement l'aire d'étude rapprochée du nord-ouest au sud-est. Les rivières affluentes que sont la Foussarde et l'Ozanne traversent ce territoire d'ouest en est, alors que la Vallée de Paray arrive par le nord. Le Loir et la Vallée de Paray sont directement concernés par le site de projet, car ils se situent tout proche de la Zone d'Implantation Potentielle (et même à l'intérieur de la partie nord pour la Vallée de Paray)

Le relief de la Zone d'Implantation Potentielle est également très peu marqué. Sur la partie nord, traversée par la Vallée de Paray, les altitudes varient de 140 m au minimum dans le lit du cours d'eau, à 152 m au maximum dans la partie ouest. Le minimum d'altitude de la partie sud est de 138 m et cette valeur se retrouve à la fois dans la pointe nord-est et l'extrémité sud-ouest de cette zone. Le point culminant de la Zone d'Implantation Potentielle sud se trouve à peu près en son milieu et s'élève à 146 m.

Situé au sein d'un relief de plaine très peu mouvementé, le site de projet sera donc potentiellement très visible depuis les alentours. Néanmoins, la vallée du Loir, immédiatement au sud de la Zone d'Implantation Potentielle et présentant un relief légèrement plus prononcé, peut fournir un filtre visuel pour la partie sud-ouest de l'aire étudiée.

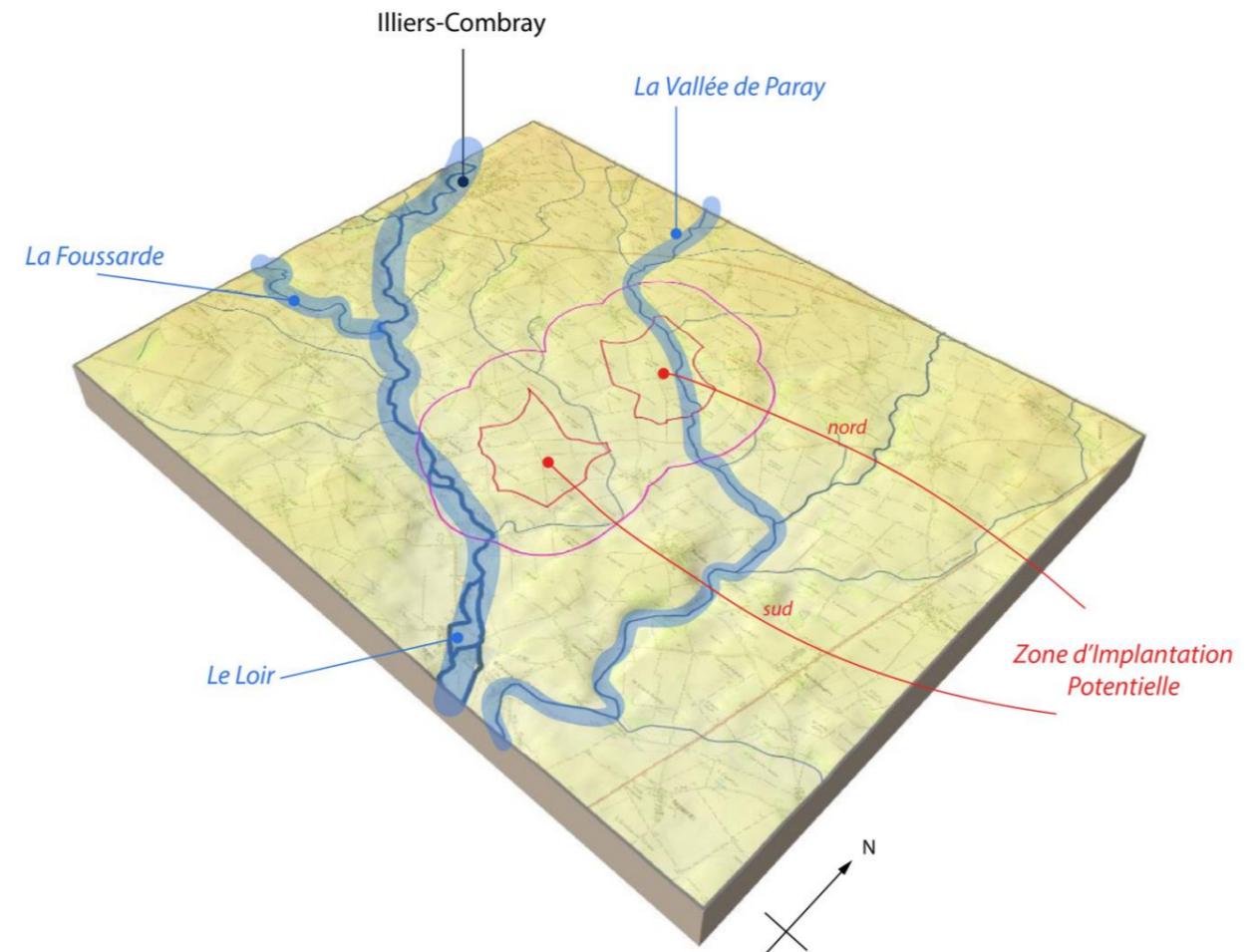


Figure 12 : Bloc-diagramme à proximité de la Zone d'Implantation Potentielle (exagération verticale x5)



Photo 17: Le Loir se révèle au gré des franchissements



Photo 18: Les ondulations de la plaine permettent par endroit des vues légèrement plongeantes



Photo 19 : La vaste étendue plane de la plaine beauceronne

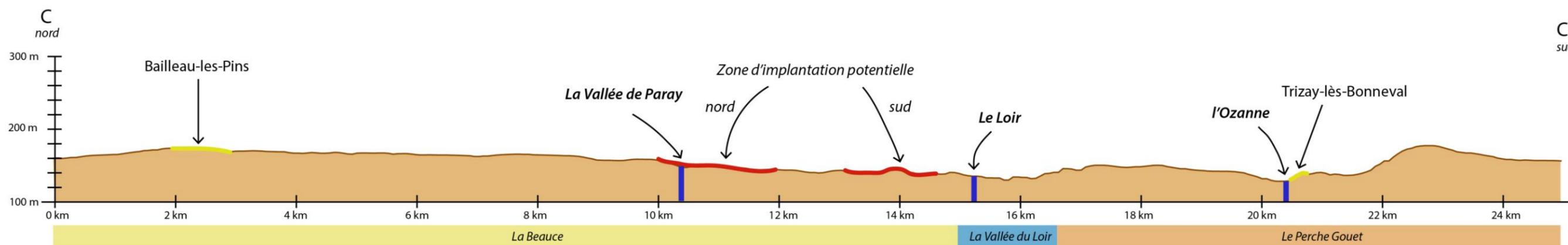


Figure 13 : Coupe topographique CC' du nord au sud, à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (échelle verticale exagérée 11 fois par rapport à l'échelle horizontale)

La coupe CC', réalisée selon un axe nord / sud à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée montre le relief sur ce territoire. La topographie présente ici peu de variations franches, mais on distingue tout de même assez clairement différents ensembles de reliefs. La plaine de la Beauce est bien discernable depuis l'extrémité nord de la coupe jusqu'à l'extrémité de la Zone d'Implantation Potentielle sud : une topographie douce et rectiligne. Ensuite, la vallée du Loir introduit un léger vallonement qui s'amenuise à l'entrée dans le Perche-Gouët puis s'amplifie de nouveau autour de la vallée de l'Ozanne, dont le coteau sud est marqué par un relief nettement plus prononcé.

La quasi-absence de topographie entre le bourg de Bailleau-les-Pins et la Zone d'Implantation Potentielle nord offre une visibilité potentielle sur cette dernière. À l'opposé de la coupe, la perspective visuelle depuis le bourg de Trizay-lès-Bonneval est filtrée par le coteau de la vallée du Loir situé entre le bourg et la Zone d'Implantation Potentielle sud.

Le réseau hydrographique découpe des vallées de physionomies différentes, et de plus en plus marquée du nord au sud. En effet, la Vallée de Paray présente un relief peu perceptible, alors que la vallée du Loir est bien visible et celle de l'Ozanne présente un coteau sud élevé pour la région (aux alentours de 170 m).

Les deux parties de la Zone d'Implantation Potentielle présentent une légère déclivité du nord vers le sud, en direction de la vallée du Loir. La partie nord présente une pente régulière alors que la partie sud présente une légère butte en son centre. Depuis le nord de l'aire d'étude éloignée, la Zone d'Implantation Potentielle dans son ensemble est potentiellement bien visible. Au contraire, le relief du coteau sud de la vallée du Loir agit comme un masque occultant entre le sud du territoire et le site de projet.

III.3.2. L'OCCUPATION DU SOL ET LA VEGETATION

III.3.2.1. L'OCCUPATION DU SOL ET LA VEGETATION A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

L'occupation du sol contribue fortement à l'organisation des paysages et à la perception de ces derniers. En effet, la végétation arborée forme des masses opaques (boisements) ou des lignes directrices (haies bocagères) dans le paysage ; les espaces agricoles sont marqués par l'évolution des cultures, pouvant créer une dynamique dans le paysage au fil des saisons (la perception des paysages environnants ne sera par exemple pas la même si le sol est nu ou si les maïs sont hauts et bloquent les vues) ; etc.

La base de données géographiques CORINE Land Cover est produite dans le cadre du programme européen de coordination de l'information sur l'environnement CORINE. Elle apporte une information sur l'occupation du sol, en distinguant 3 niveaux, avec respectivement 5, 15 et 44 postes (catégories d'occupation du sol). La taille minimale pour une unité est de 25 hectares : certains petits boisements, ou bourgs de surface réduite, ne sont par exemple pas pris en compte, ni les haies bocagères, relativement nombreuses sur le territoire étudié.

Comme l'illustre la carte ci-après, l'occupation du sol est largement dominée par l'activité agricole. Les terres cultivées sont ici majoritaires, avec de très vastes parcelles dédiées à la culture de céréales (maïs, blé, orge) et d'oléagineux (colza). La Beauce est en effet un territoire connu pour son activité agricole industrielle et intensive. En témoignent notamment les bâtiments industriels facilement repérables grâce à la quasi-absence de relief et à l'horizon souvent dégagé par des parcelles agricoles à perte de vue. Les prairies sont minoritaires et occupent principalement les abords des cours d'eau et le pourtour de certains bourgs.

La végétation suit également en grande partie les cours d'eau, notamment le long de la vallée du Loir et autour de la vallée de l'Eure. De petits îlots boisés sont parsemés sur le territoire et leur densité augmente à l'ouest de la vallée du Loir, dans le Perche Gouët. Quelques masses boisées plus étendues sont également repérables, à l'est

(Domaine du Bois Landry, Forêt de Montigny-le-Chartif) et au sud du territoire étudié (Bois de Moléans). Cependant, au sein de la plaine de la Beauce, les boisements sont rares et leur absence offre des vues lointaines, notamment entre la vallée de l'Eure et la vallée du Loir.

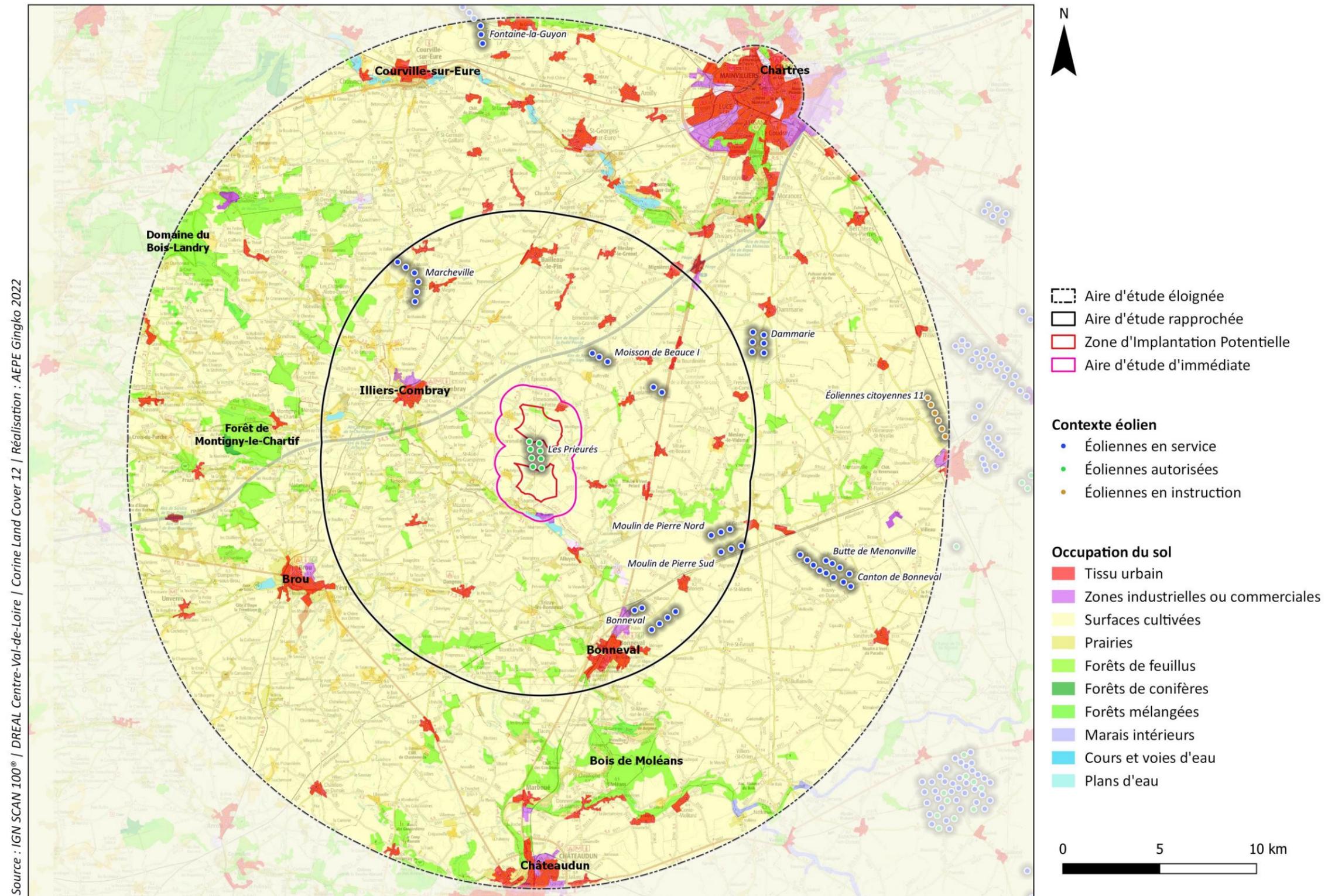
L'agglomération de Chartres représente la principale surface urbanisée du territoire étudié, qui compte également plusieurs petites villes (Courville-sur-Eure, Illiers-Combray, Brou, Bonneval, Châteaudun). Beaucoup de villages couvrent l'aire d'étude éloignée et ils sont particulièrement nombreux dans sa partie nord-est et aux alentours des axes de communication.



Photo 20: Les villages forment des îlots boisés répartis sur le territoire



Photo 21: Les silhouettes des boisements et des lieux de vie se dessinent sur l'horizon de la vaste plaine agricole



III.3.2.2. L'OCCUPATION DU SOL ET LA VÉGÉTATION A L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, l'occupation du sol apparaît toujours majoritairement agricole. Les grandes surfaces cultivées dominent largement alors que les prairies ne forment que des îlots ponctuels autour des villages et des cours d'eau.



Photo 22: Le vocabulaire agricole moderne est présent partout sur le territoire

Les boisements, rares, se situent principalement le long du réseau hydrographique dont ils suivent le dessin. Une présence légèrement plus importante de boisements est relevée dans la partie sud de l'aire d'étude rapprochée, correspondant au Perche-Gouët. À l'inverse, la partie nord, au-delà de l'autoroute A11, apparaît quasiment dénuée de végétation arborée.



Photo 23 : Au nord de l'aire d'étude rapprochée, la végétation arborée est quasiment absente de l'horizon

À cette échelle, les principaux lieux de vie sont Bonneval au sud-est et Illiers-Combray à l'ouest. Un réseau de petits lieux de vie apparaît également, assez dense vers le nord-est et plus relâché vers le sud-ouest.

III.3.2.3. L'OCCUPATION DU SOL ET LA VÉGÉTATION A L'ÉCHELLE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE ET SES ABORDS

À cette échelle, la carte suivante met en évidence le contexte agricole des abords de la Zone d'Implantation Potentielle. Les grandes parcelles cultivées y sont bien discernables et celles-ci forment de larges zones dégagées propices à des percées visuelles profondes.

Au contraire, les boisements sont très peu nombreux sur le territoire. Sur la Zone d'Implantation Potentielle, quelques masses boisées se trouvent dans partie nord, et dessinent en partie le cours de la Vallée de Paray. La partie sud ne comprend que très peu d'éléments arborés, on en dénombre uniquement trois, de taille réduite. Ces petits éléments ponctuels donnent des repères et un rythme à ce paysage très ouvert.

La végétation arborée est en revanche bien présente autour et à l'intérieur des bourgs, où au-delà de son intérêt ornemental, elle permet de filtrer les vues depuis et vers l'extérieur. Il est aussi possible de repérer la vallée du Loir au sud-ouest de la Zone d'Implantation Potentielle grâce à sa ripisylve qui suit son cours. A ce niveau, la présence d'une ballastière (carrière d'Alluyes-Saumeray) minimise l'aspect naturel et préservé de la vallée en apportant un motif industriel.



Photo 24 : La ripisylve du Loir est bien visible aux alentours de Saumeray



Photo 25 : Les boisements se font plus nombreux au nord de la ZIP



III.3.3. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES STRUCTURES BIOPHYSIQUES

À la suite de l'analyse du relief et de l'hydrographie, et de l'occupation du sol, il ressort que :

- L'aire d'étude est constituée en majorité d'un relief de plaine (La Beauce), entrecoupé de vallées importantes (le Loir et l'Eure), et dont le relief s'élève vers l'ouest pour atteindre les collines du Perche. La Zone d'Implantation Potentielle se situe au cœur du relief de plaine, et présente une topographie globalement plane.
- Les lignes de force sont peu perceptibles du fait du relief très ténu. Elles suivent principalement le réseau hydrographique et les contreforts du Perche. À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, elles sont globalement orientées sur un axe nord-ouest / sud-est, mais parfois localement sur d'autres axes (est / ouest dans la vallée de l'Ozanne notamment). Dans ce contexte topographique particulier, les éléments anthropiques (réseau routier, parcs éoliens construits...) constituent des éléments souvent plus structurants pour le territoire que les lignes de force issues du relief (Cf. suite de l'étude).
- La vallée du Loir passe immédiatement au sud-ouest du site de projet et forme un filtre grâce à sa topographie et sa végétation. Malgré la présence d'une installation industrielle ponctuelle (ballastière d'Alluyes-Saumeray), elle représente un espace de verdure et de respiration au milieu de l'horizontalité de la plaine. Elle devra être préservée en étudiant finement l'intégration paysagère du projet.
- Le territoire est également caractérisé par la rareté de la végétation arborée. Composée d'îlots boisés et de ripisylves de cours d'eau, elle fait partie des repères du paysage et devra être conservée au maximum.
- Le relief de plaine du territoire étudié, associé aux grandes parcelles agricoles et à la quasi-absence de boisement permet de larges ouvertures visuelles. Ponctuellement, certaines vallées filtrent les vues par leur ripisylve ou le léger relief de leurs coteaux.

III.4. LES STRUCTURES ANTHROPIQUES

III.4.1. LES LIEUX DE VIE ET D'HABITAT

Les lieux de vie et d'habitat constituent des espaces privilégiés de découverte et d'appropriation des paysages. À ce titre, il est donc indispensable d'étudier leur localisation par rapport au projet, leur organisation paysagère, etc., afin de déterminer lesquels présentent des enjeux et des sensibilités potentielles vis-à-vis de celui-ci du point de vue paysager.

Pour information, un processus de concertation a été mis en œuvre dans le cadre du projet éolien des Onze Septiers. Il est détaillé dans la partie « *Historique et concertation* » de l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation environnementale.

III.4.1.1. À L'ECHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

La carte et le tableau ci-après permettent d'identifier les principaux pôles urbains de l'aire d'étude éloignée, qui sont hiérarchisés en fonction de leur population communale. Dans ce cadre, seules les communes ayant une population communale supérieure à 2 000 habitants sont ici considérées. L'étude est ensuite affinée à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, le principal pôle urbain s'articule autour de la ville de **Chartres** et son agglomération, représentée ici par les communes de **Lucé, Luisant et Le Coudray**. Cet ensemble de communes est situé à une distance importante au nord-est du site de projet (18,1 km pour la ville la plus proche) et même si le paysage est relativement dégagé, les perspectives en sa direction ne seront pas significatives du fait de l'éloignement. La sensibilité potentielle de ces quatre communes est donc considérée comme **faible**. Pour information les aspects patrimoniaux de la ville de Chartres sont traités indépendamment dans la suite de ce dossier (Cf. IV.7 L'analyse patrimoniale).

La ville de **Châteaudun**, située à l'extrême sud du territoire étudié est dans une situation comparable. Installée en point bas dans la vallée du Loir, elle se situe à 19,5 km de la Zone d'Implantation Potentielle. Le coteau de la vallée situé entre le bourg et la Zone d'Implantation Potentielle occulte les perspectives et confère à Châteaudun une sensibilité potentielle **faible**.

À une distance de 14,1 km au nord du site d'étude, Le bourg de **Saint-Georges-sur-Eure** s'est construit autour de la rivière. Cette situation en point bas limite les perspectives en direction de la Zone d'Implantation Potentielle. L'environnement dégagé de la périphérie sud de la ville permet des ouvertures visuelles, mais son relatif éloignement n'en fait pas des perspectives significatives. Sa sensibilité potentielle est donc considérée comme **faible**.

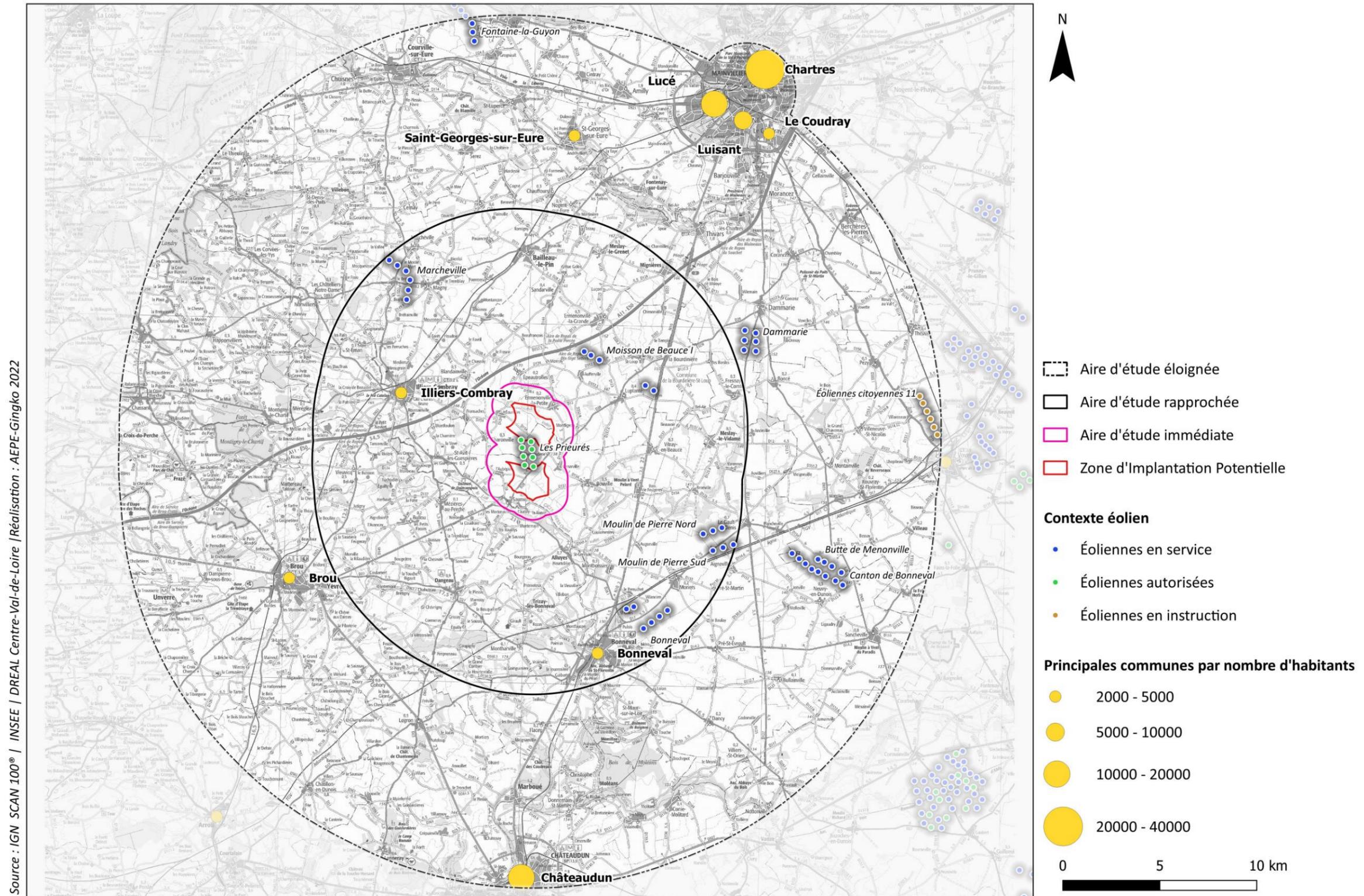
La ville de **Brou** est installée sur la rive nord de l'Ozanne, à 12,3 km au sud-ouest de la Zone d'Implantation Potentielle. Depuis le centre-ville, les perspectives vers l'extérieur sont empêchées par la densité du bâti. La périphérie nord-est de la ville, la plus proche du site d'étude est végétalisée et n'offre pas de visibilité nette vers ce dernier. La sensibilité potentielle de Brou est donc considérée comme **faible**.

Tableau 3 : Les principaux lieux de vie et d'habitat à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

COMMUNE	POPULATION LÉGALE 2018 (SOURCE INSEE)	ELOIGNEMENT VIS-À-VIS DE LA ZIP (EN KM)	AIRE D'ÉTUDE	SENSIBILITE POTENTIELLE
Brou	3 393	12,3	Éloignée	Faible
Saint-Georges-sur-Eure	2 876	14,1	Éloignée	Faible
Lucé	15 655	18,1	Éloignée	Faible
Luisant	6 992	18,2	Éloignée	Faible
Le Coudray	4 249	18,5	Éloignée	Faible
Châteaudun	13 413	19,5	Éloignée	Faible
Chartres	39 590	20	Éloignée	Faible



Photo 26 : La ville de Brou



III.4.1.2. À L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

Les bourgs situés au sein de l'aire d'étude rapprochée ont été analysés individuellement pour évaluer leur sensibilité vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle. Cette analyse s'est effectuée à partir des critères suivants : éloignement vis-à-vis du périmètre d'étude immédiat, environnement immédiat, situation topographique et forme urbaine, risques d'inter-visibilité avec la silhouette des bourgs (présence de boisements autour de la ville, ouvertures visuelles, etc...).

Le tableau et la carte ci-après présentent les résultats obtenus pour les bourgs recensés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée concernant leur sensibilité paysagère potentielle. Ainsi plusieurs critères rentrent en compte :

- L'éloignement par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP ou périmètre d'étude immédiat) :
 - Plus un bourg est proche, plus le risque de visibilité depuis celui-ci, ainsi que le risque de covisibilité sont élevés ; plus les éoliennes risquent d'impliquer une modification substantielle de l'ambiance paysagère initiale (notion de taille apparente : avec la distance et l'effet de perspective, les aérogénérateurs deviennent peu à peu moins marquants).
- La situation topographique :
 - Un bourg en point haut ou sur un versant offre généralement plus de perspectives vers les territoires environnants et sa silhouette est plus souvent perceptible de l'extérieur – le risque est donc globalement plus élevé.
 - Un bourg en point bas est en général plus encaissé, le relief limite les vues vers l'extérieur – le risque est donc globalement plus faible. En revanche, si le bourg est proche de la ZIP, une attention particulière doit être portée au risque de surplomb.
 - Parmi les situations intermédiaires, les bourgs situés sur des versants orientés vers la ZIP peuvent être considérés comme plus sensibles que ceux orientés à l'opposé.

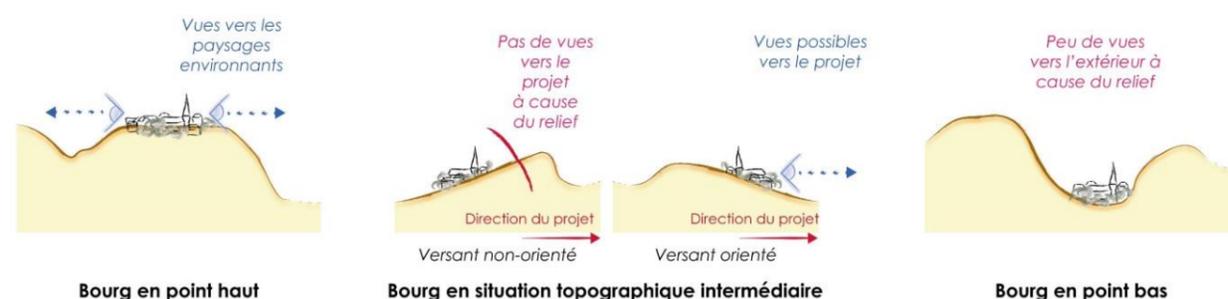


Figure 14 : Schéma de principe concernant la situation topographique des bourgs

- La forme urbaine :
 - En fonction de la typologie de l'urbanisation du bourg et de la densité de la trame bâtie, le nombre d'ouvertures visuelles varie : points de vue depuis l'intérieur ou les entrées / sorties de

bourgs ; si des parcelles ouvertes se trouvent dans le village, des perspectives vers les paysages environnants sont possibles ; des lotissements périphériques peuvent offrir de larges perspectives sur le territoire...

- L'environnement immédiat en direction de la ZIP :
 - Si des masques visuels (forêt...) sont présents entre le bourg et le projet, le risque d'interaction visuelle se trouve réduit.
- La présence de risque(s) de visibilité significatif(s) depuis le bourg :
 - Il s'agit de déterminer, à travers un travail alliant cartographie et analyse de terrain, si des ouvertures visuelles en direction de la ZIP sont possibles, notamment depuis le cœur de la ville ou du village, la périphérie et / ou les entrées / sorties de bourg.
- La présence de risque(s) de covisibilité avec la silhouette de bourg.
 - Il s'agit d'établir si le bourg considéré est perceptible depuis les paysages environnants sur des sites fréquentés (réseau routier...) et si le projet risque d'être perceptible simultanément (portion similaire du champ visuel).

Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau ci-dessous et illustrés sur la carte *La sensibilité potentielle des lieux de vie à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée* présente ci-après.

Les bourgs à la **sensibilité potentielle très forte** correspondent aux villes et villages où plusieurs vues sont possibles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, et de façon **potentiellement très prégnante** ; autrement dit les lieux de vie et d'habitat où le projet risque de modifier l'ambiance paysagère initiale et l'identité paysagère.

Les bourgs à la **sensibilité potentielle forte** sont les lieux de vie et d'habitat où plusieurs vues sont possibles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, et de façon potentiellement assez marquante.

Les bourgs à la **sensibilité potentielle modérée** sont les lieux de vie et d'habitat où une ou plusieurs vues sont possibles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.

Les bourgs à **sensibilité potentielle faible et/ou nulle** correspondent à des lieux de vie et d'habitat où les vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle sont lointaines et/ou en grande partie masquées par différents filtres (végétation, topographie, bâti).

Lorsqu'un bourg fait l'objet d'une **sensibilité potentielle très forte, forte ou modérée**, celui-ci est ensuite analysé de façon détaillée. Certains d'entre eux peuvent présenter un risque de covisibilité, avec des vues de la silhouette du bourg orientées en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.

À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les bourgs répondent globalement à deux types d'organisation. La première fait apparaître des lieux de vie disposés au bord du réseau hydrographique, soit d'un seul côté, soit sur les deux coteaux de la vallée, avec l'eau comme élément central.

La seconde montre des bourgs relativement groupés, typiques du paysage de plaine. On retrouve souvent en périphérie de ceux-ci une frange arborée, des vergers et des prairies, faisant office de séparation entre le milieu habité et le milieu cultivé très ouvert.

Au sein de la majorité des villages, la présence de nombreux éléments verticaux (poteaux électriques ou téléphoniques) est à noter.



Photo 27: Le bourg d'Alluyes, au bord du Loir



Photo 28: La végétation et la trame bâtie de la périphérie de Trizay-lès-Bonneval filtrent les vues depuis le centre-bourg

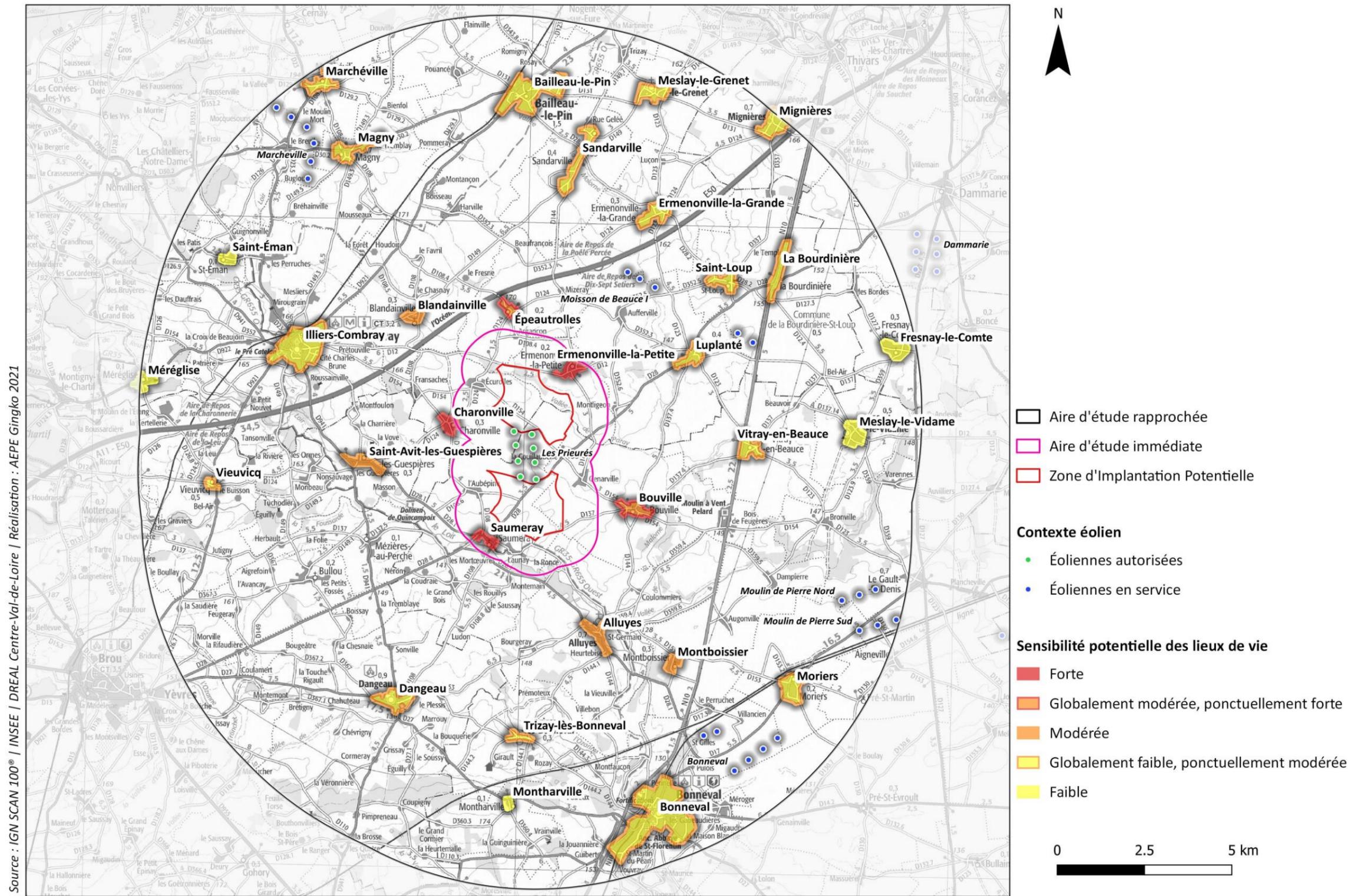
Tableau 4 : Les principaux lieux de vie et d'habitat à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Commune	Population légale en 2018 ²	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Principales caractéristiques paysagères										Risque de visibilité si implantation d'éoliennes au sein du périmètre d'étude immédiat					Niveau de sensibilité paysagère potentielle		
			Situation topographique					Forme urbaine			Environnement immédiat en direction de la Zone d'Implantation Potentielle		Risque de visibilité significatif depuis le bourg			Risque de covisibilité avec la silhouette de bourg				
			Point haut	Plateau intermédiaire	Versant orienté	Versant non-orienté	Point bas	Village -étoile	Village -rue	Village - aggloméré	Ouvert	Semi-ouvert	Fermé	Cœur de ville	Périphérie	Entrées, sorties	OUI		NON	
Saumeray	510	0,5		X						X	X	X			X	X	X	X		Forte
Ermenonville-la-Petite	189	0,5							X		X			X		X	X	X		Forte
Charonville	316	0,9		X					X		X			X	X	X	X			Forte
Épeautrolles	190	1,3		X						X	X				X	X	X			Globalement modérée, ponctuellement forte
Bouville	597	1,5		X					X		X				X	X		X		Globalement modérée, ponctuellement forte
Blandainville	278	2,6		X						X	X				X	X			X	Modérée
Alluyes	843	2,6		X						X	X					X	X			Modérée
Saint-Avit-les-Guespières	364	2,9		X						X	X				X	X			X	Modérée
Luplanté	391	3,1		X						X	X					X	X			Globalement faible, ponctuellement modérée
Montboissier	331	4,7		X						X	X				X	X	X			Modérée
Vitray-en-Beauce	358	4,8		X					X		X				X	X	X			Globalement faible, ponctuellement modérée
Ermenonville-la-Grande	327	5,0		X					X		X				X	X			X	Globalement faible, ponctuellement modérée

² Source : <http://www.insee.fr/x>

Commune	Population légale en 2018 ²	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Principales caractéristiques paysagères										Risque de visibilité si implantation d'éoliennes au sein du périmètre d'étude immédiat					Niveau de sensibilité paysagère potentielle		
			Situation topographique					Forme urbaine			Environnement immédiat en direction de la Zone d'Implantation Potentielle		Risque de visibilité significatif depuis le bourg			Risque de covisibilité avec la silhouette de bourg				
			Point haut	Plateau intermédiaire	Versant orienté	Versant non-orienté	Point bas	Village -étoile	Village -rue	Village - aggloméré	Ouvert	Semi-ouvert	Fermé	Cœur de ville	Périphérie	Entrées, sorties	OUI		NON	
Illiers-Combray	3 346	5,0		X					X		X	X				X	X			Globalement faible, ponctuellement modérée
Sandarville	418	5,1		X						X		X					X		X	Globalement faible, ponctuellement modérée
Saint-Loup	748	5,1		X						X	X	X				X	X		X	Globalement faible, ponctuellement modérée
La Bourdinière		6,3		X						X		X				X	X		X	Globalement faible, ponctuellement modérée
Dangeau	1 294	5,4		X					X		X	X				X	X			Globalement faible, ponctuellement modérée
Trizay-lès-Bonneval	317	5,5		X						X	X		X			X	X	X		Globalement faible, ponctuellement modérée
Bailleau-le-Pin	1 587	7,1		X						X	X	X				X	X		X	Globalement faible, ponctuellement modérée
Magny	660	7,2		X						X	X	X				X	X		X	Globalement faible, ponctuellement modérée
Montharville	104	7,4		X							X			X					X	Faible
Moriers	228	7,5		X						X	X	X				X	X		X	Globalement faible, ponctuellement modérée
Bonneval	5 051	7,6		X					X		X	X				X	X		X	Globalement faible, ponctuellement modérée
Vieuvicq	481	7,7		X						X	X		X			X	X		X	Globalement faible, ponctuellement modérée
Meslay-le-Vidame	535	7,8		X							X		X						X	Faible
Saint-Éman	109	8,1		X						X	X								X	Faible

Commune	Population légale en 2018 ²	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Principales caractéristiques paysagères									Risque de visibilité si implantation d'éoliennes au sein du périmètre d'étude immédiat					Niveau de sensibilité paysagère potentielle		
			Situation topographique					Forme urbaine			Environnement immédiat en direction de la Zone d'Implantation Potentielle			Risque de visibilité significatif depuis le bourg				Risque de covisibilité avec la silhouette de bourg	
			Point haut	Plateau intermédiaire	Versant orienté	Versant non-orienté	Point bas	Village -étoile	Village -rue	Village - aggloméré	Ouvert	Semi-ouvert	Fermé	Cœur de ville	Périphérie	Entrées, sorties		OUI	NON
Meslay-le-Grenet	361	8,2		X					X	X	X				X	X		X	Globalement faible, ponctuellement modérée
Fresnay-le-Comte	320	9,0		X				X		X		X						X	Faible
Marchéville	484	9,2		X				X		X	X			X	X			X	Globalement faible, ponctuellement modérée
Mignières	1 152	9,3		X						X					X			X	Globalement faible, ponctuellement modérée
Méréglise	102	9,5		X				X		X		X						X	Faible



III.4.1.3. LES BOURGS POTENTIELLEMENT SENSIBLES A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

Ci-après, l'analyse paysagère des bourgs ressortant avec une sensibilité potentielle de l'analyse multicritères.

SAUMERAY

Ce bourg se situe à 0,5 km au sud-ouest de la partie sud de la Zone d'Implantation Potentielle, sur la rive nord de la vallée du Loir, à une altitude comparable à celle du site de projet. La trame bâtie dense autour de l'église et de la mairie se relâche le long de la RD 28.1 vers l'ouest avec des constructions pavillonnaires plus récentes.

Le village est à proximité immédiate du site de projet et les vues franches en sa direction sont donc nombreuses. Depuis les sorties nord-ouest, nord-est et est, les perspectives sont potentiellement prégnantes et renforcées par l'absence de végétation et la topographie plane. Sur les franges, les façades principales des habitations sont majoritairement orientées vers le nord-ouest et le sud-est et ne font donc pas directement face à la Zone d'Implantation Potentielle. Plus ponctuellement et selon l'orientation des rues, certaines maisons présentent leur façade principale vers le site de projet. Depuis le centre-bourg, la RD 28 dans l'axe de la Zone d'Implantation Potentielle permet une percée visuelle vers celle-ci malgré le bâti dense. Plus à l'est, cette densité se relâche et les ouvertures visuelles ponctuelles se font plus nombreuses. Enfin, depuis le sud-ouest et notamment depuis la RD 28, un risque de covisibilité avec la silhouette du bourg existe. Il conviendra donc de vérifier l'acceptabilité de l'implantation en termes de lisibilité et de rapports d'échelle depuis la RD 28 en raison des risques de visibilité et de covisibilité concernant Saumeray.

Étant donné ces nombreuses perspectives franches depuis Saumeray, sa sensibilité potentielle est considérée comme **forte**.



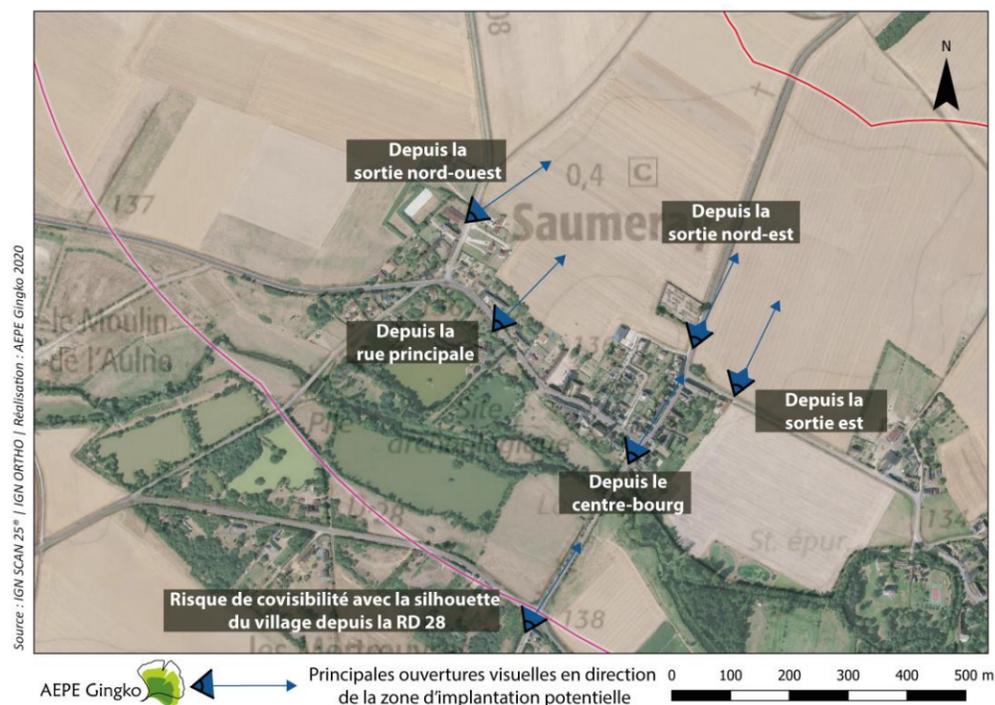
Photo 29 : Depuis la sortie nord-ouest, la vue est dégagée en direction du site de projet



Photo 30: Perspective en direction de la Zone d'Implantation Potentielle depuis la rue principale



Photo 31: La sortie est de Saumeray offre une large ouverture vers la zone de projet



Carte 12 : Zoom sur Saumeray et identification des principales ouvertures visuelles en direction de la ZIP

ERMENONVILLE-LA-PETITE

Situé à 0,5 km au nord-est de la Zone d'Implantation Potentielle nord, le bourg d'Ermenonville-la-Petite est organisé autour de sa place centrale où se trouve l'église. La présence de pavillons récents immédiatement dans la continuité du centre ancien ménage des ouvertures vers l'extérieur.

La faible distance entre le village et la Zone d'Implantation Potentielle nord induit un risque de vues prégnantes en sa direction. Depuis l'intérieur du bourg, et notamment à proximité de l'église, une ouverture visuelle en sa direction existe. En effet, la RD 12 qui traverse le bourg est dans l'axe visuel du site de projet. Les sorties ouest et sud-ouest, les plus proches de la zone d'étude, offrent des perspectives très franches en sa direction. Depuis les entrées est et nord-ouest les perceptions de la partie nord de la Zone d'Implantation Potentielle sont également prégnantes. La frange sud-ouest du bourg présente ponctuellement des façades orientées en direction de la Zone d'Implantation Potentielle nord. Enfin, une covisibilité depuis la RD 12 au sortir du bosquet au nord-est du bourg permet de visualiser à la fois la forme du village et la zone d'étude. En raison du tracé particulier de la RD 12 (visibilité dans l'axe et risque de covisibilité), il est recommandé d'éviter l'implantation d'aérogénérateurs dans l'axe pour minimiser les impacts sur ce bourg.

Du fait de ces nombreuses perspectives franches en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, la sensibilité potentielle d'Ermenonville-la-Petite est considérée comme **forte**.



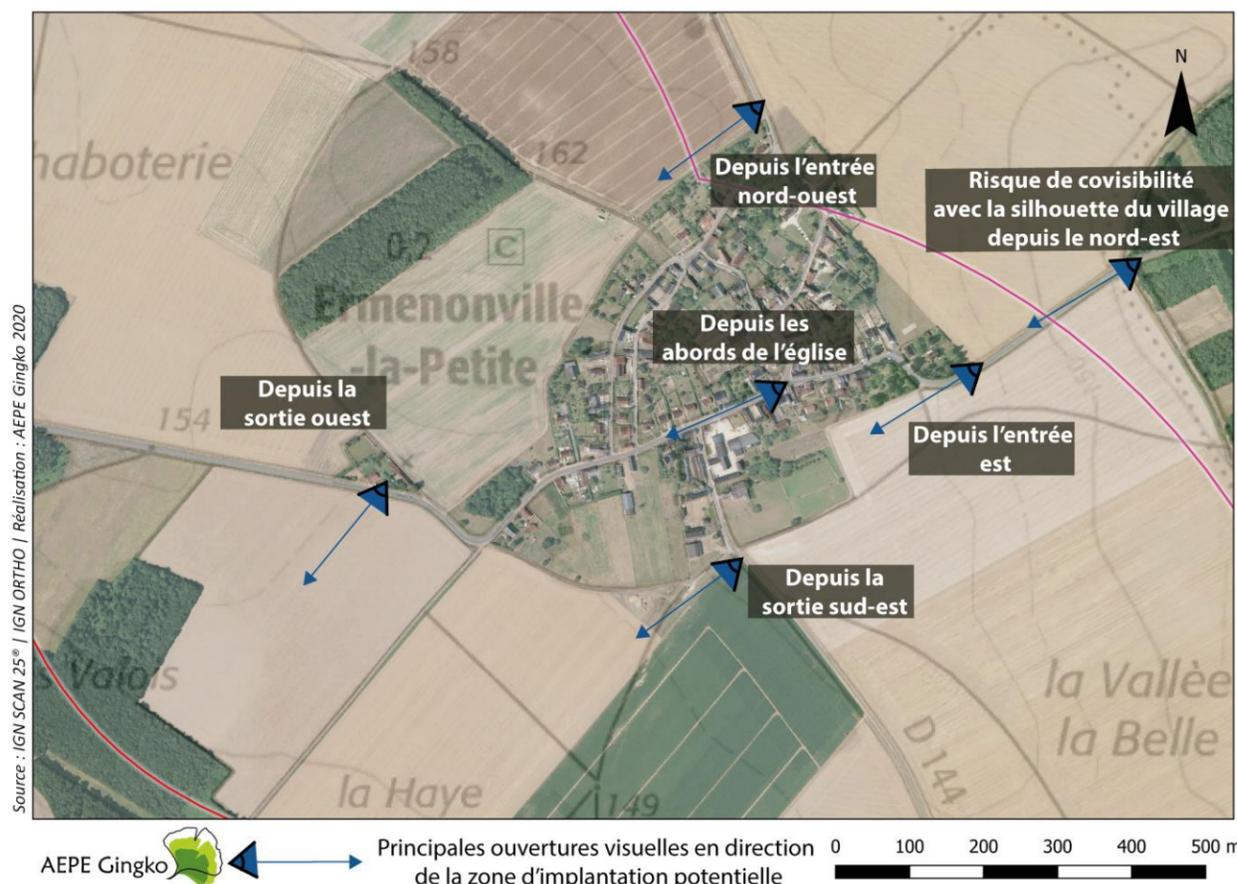
Photo 32 : La sortie ouest du village offre une vue directe sur la Zone d'Implantation Potentielle nord



Photo 33 : Perspective en direction du site d'étude depuis la sortie sud-est



Photo 34: Depuis la RD 12 au nord-est, la silhouette du bourg se dessine en direction de la zone d'étude



Carte 13 : Zoom sur Ermenonville-la-Petite et identification des principales ouvertures visuelles en direction de la ZIP

CHARONVILLE

Le village de Charonville est situé à moins d'un kilomètre de la partie nord de la Zone d'Implantation Potentielle et à environ 1,5 km de la partie sud. Sa structure s'est constituée autour d'un centre-bourg ancien, puis le long des axes de communication. Les abords du village sont végétalisés mais n'empêchent pas entièrement la visibilité vers l'extérieur.

Sa situation lui confère des vues à la fois sur la partie nord et sur la partie sud de la Zone d'Implantation Potentielle dans différentes directions par rapport au village. Depuis le centre-bourg, des ouvertures entre les habitations permettent de percevoir le site de projet de manière franche, à la fois sa partie nord et sa partie sud. Toutes les entrées / sorties présentent également des perspectives : de façon logique, les sorties situées au nord sont davantage concernées par la partie nord de la Zone d'Implantation Potentielle et celles au sud par la partie sud. Les franges bâties présentent globalement peu d'habitations dirigées vers l'une ou l'autre partie de la Zone d'Implantation Potentielle, même si ce cas existe tout de même ponctuellement. Une possible covisibilité entre le site de projet et la silhouette du bourg existe également depuis la RD 124 au sud-ouest de Charonville. En raison de risques de visibilité franche sur les deux parties de la Zone d'Implantation Potentielle depuis le centre-bourg et ses abords, il est recommandé dans la mesure du possible de privilégier une seule de ces deux parties pour l'implantation de manière à limiter l'angle visuel horizontal occupé par le motif éolien.

Les perspectives depuis ce bourg en direction de la zone de projet sont nombreuses et franches et sa sensibilité potentielle est donc considérée comme **forte**.



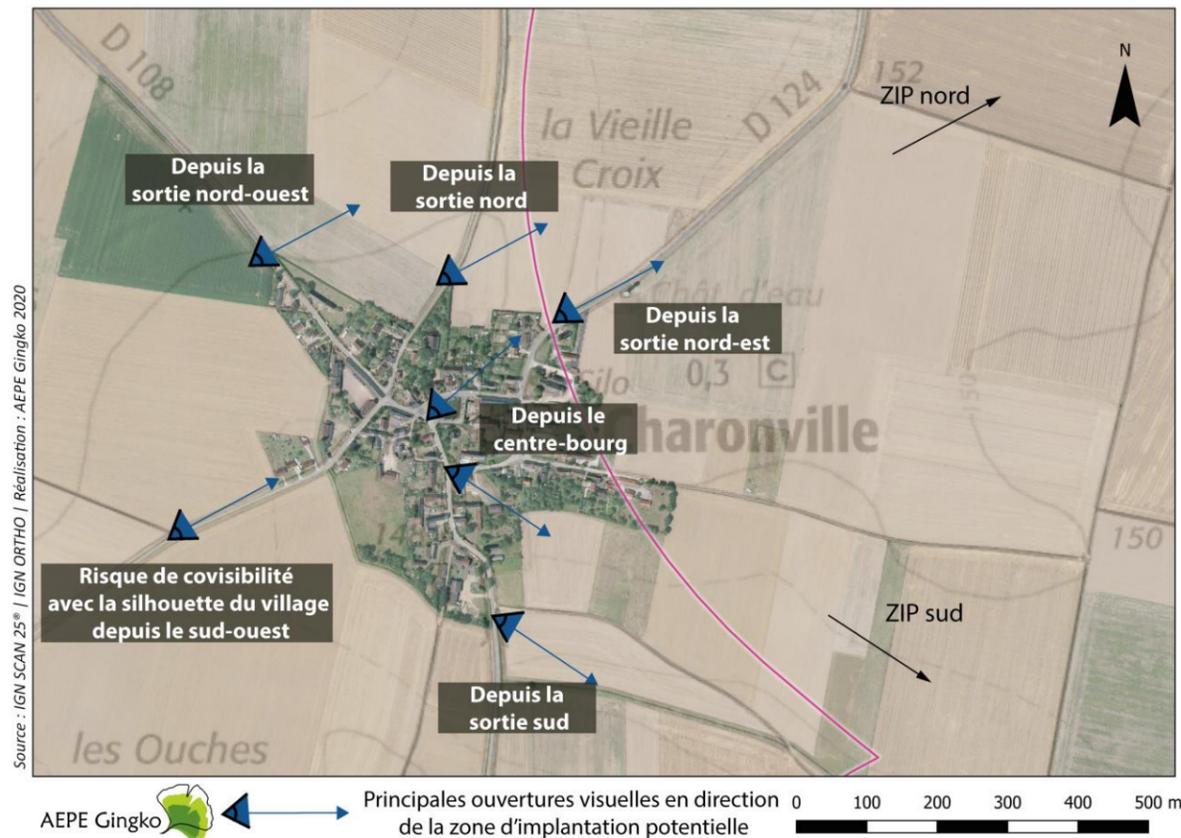
Photo 35: Depuis la sortie sud, le paysage est dégagé en direction de la ZIP



Photo 36: Le bourg de Charonville



Photo 37 : Perspective vers la Zone d'Implantation Potentielle depuis la sortie nord-est de Charonville



Carte 14 : Zoom sur Charonville et identification des principales ouvertures visuelles en direction de la ZIP

ÉPEAUTROLLES

Le village d'Épeautrolles se trouve à 1,3 km au nord de la partie nord de la Zone d'Implantation Potentielle. Le bourg s'est développé au nord et au sud de l'église le long de l'axe principal. Le bâti y est relativement dense et la végétation abondante.

Les principales perspectives sont relevées sur les sorties, le centre-bourg densément bâti limitant les vues depuis le cœur de la commune. Les deux sorties du sud sont les plus proches du site d'étude et elles présentent donc des perspectives significatives. La sortie à l'est du bourg, également située dans un environnement dégagé, offre une large ouverture visuelle en direction de la Zone d'Implantation Potentielle nord. Enfin, la RD 108.4 donne la possibilité d'une covisibilité depuis le nord du bourg.

Ces éléments confèrent à Épeautrolles une sensibilité potentielle **globalement modérée et ponctuellement forte** (au niveau des sorties).



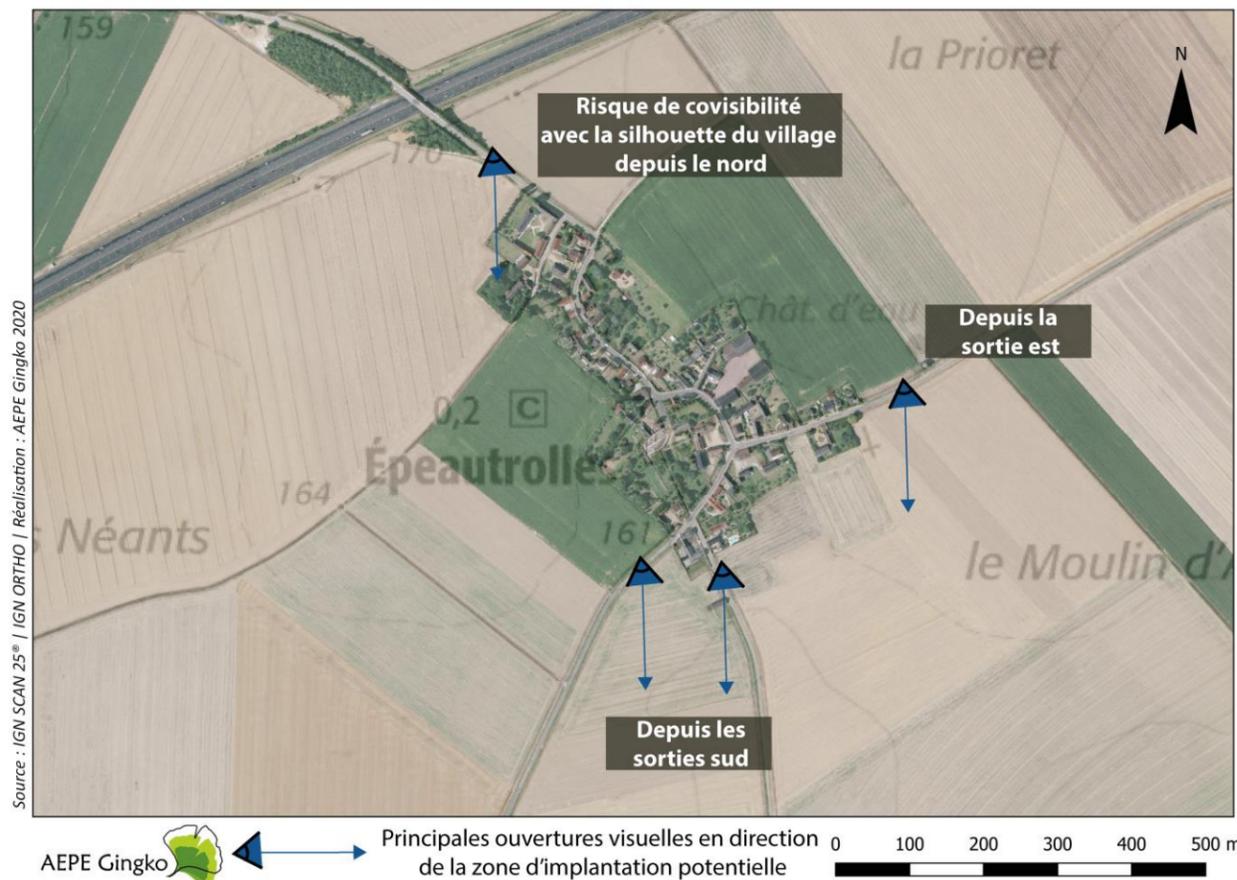
Photo 38 : La sortie est d'Épeautrolles s'ouvre sur un paysage dégagé en direction de la zone d'étude



Photo 39 : Perspective en direction de la Zone d'Implantation Potentielle depuis la sortie sud-ouest



Photo 40: Depuis la sortie sud-est une vue en direction de la Zone d'Implantation Potentielle existe (source Google Street View)



Carte 15 : Zoom sur Épeautrolles et identification des principales ouvertures visuelles en direction de la ZIP

BOUVILLE

Le bourg de Bouville se situe à 1,5 km à l'est de la Zone d'Implantation Potentielle sud, à une altitude très légèrement supérieure à celle du site de projet. Le centre ancien est relativement dense et végétalisé, n'empêchant cependant pas des vues filtrées vers l'extérieur.

Les sorties les plus exposées, au nombre de trois, se situent à l'ouest du bourg (nord-ouest, ouest, sud-ouest) et offrent des perspectives significatives en direction de la Zone d'Implantation Potentielle du fait de la quasi-absence de relief et de l'environnement dégagé de la plaine beauceronne. La sortie nord légèrement plus éloignée offre également une ouverture visuelle franche vers le site de projet. Une covisibilité potentielle est également à attendre depuis la RD 137 au nord-est.

En raison de perceptions visuelles franches depuis les sorties, la sensibilité potentielle de Bouville est considérée comme **globalement modérée et ponctuellement forte**.

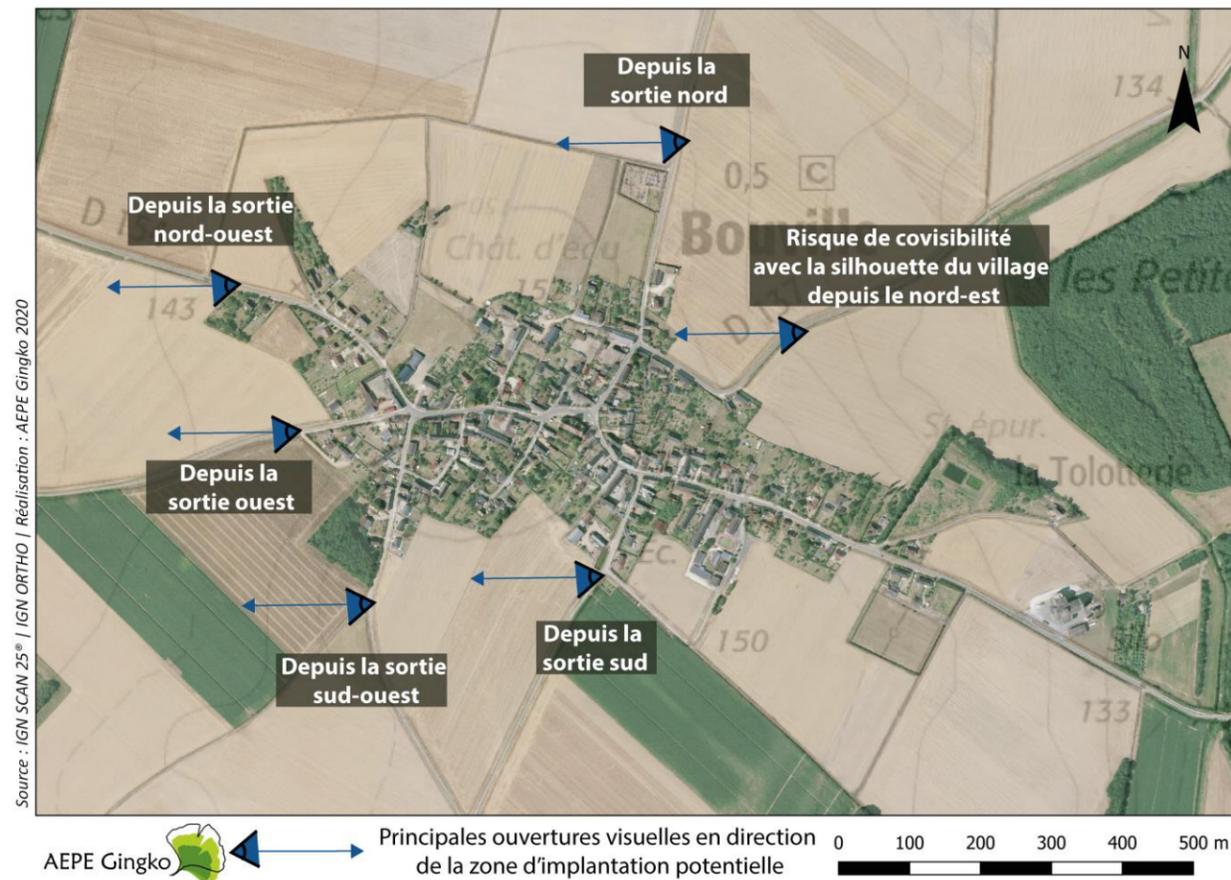


Photo 41 : Zoom sur Bouville et identification des principales ouvertures visuelles en direction de la ZIP



Photo 42: La sortie nord-ouest offre une vue en très léger surplomb sur le site de projet



Photo 43: Le bourg de Bouville



Photo 44: Depuis la sortie ouest l'environnement est dégagé vers la Zone d'Implantation Potentielle

BLANDAINVILLE

Le bourg de Blandainville est situé à 2,6 km au nord-ouest de la Zone d'Implantation Potentielle nord. Il s'est principalement développé au nord de son église.

Dans la partie ouest du village la densité relativement faible du bâti en certains endroit permet des ouvertures vers le site de projet. Au contraire, la partie est du bourg est plus dense et végétalisée et les perspectives en direction de la zone d'étude sont masquées. D'autre part, les sorties est et sud présentent des ouvertures claires en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.

Au vu de ces éléments, la sensibilité potentielle de Blandainville est considérée comme **modérée**.



Photo 45: La sortie sud de Blandainville offre un environnement dégagé vers la zone de projet



Photo 46 : Depuis le nord de l'église, la visibilité vers le site d'étude est masquée

ALLUYES

Situé à 2,6 km au sud-est de la Zone d'Implantation Potentielle sud, le bourg d'Alluyes s'est principalement développé autour de son centre ancien et le long de la RD 28.1.

En partie au bord du Loir, le village bénéficie d'un environnement bien arboré et les ouvertures visuelles franches en direction du projet depuis son centre sont inexistantes. Cependant les sorties situées au nord-ouest et au nord se situent dans des environnements plus dégagés susceptibles d'ouvrir des perspectives significatives vers le site de projet. Une covisibilité entre la silhouette du bourg et la zone de projet est également à attendre depuis le croisement entre la RD 28.1 et la RD 144 au sud-est du bourg.

La sensibilité potentielle d'Alluyes est considérée comme **modérée**.



Photo 47: La sortie nord-ouest d'Alluyes est dans l'axe de la Zone d'Implantation Potentielle



Photo 48: Depuis la sortie nord à proximité du Loir, le paysage s'ouvre vers le site d'étude

SAINT-AVIT-LES-GUESPIERES

À une distance de 2.9 km de la Zone d'Implantation Potentielle sud et 3,4 km de la Zone d'Implantation Potentielle nord, le village de Saint-Avit-les-Guespières présente une forme urbaine qui s'étend le long de la RD 28.1 à proximité du Loir.

Les perspectives vers le site d'étude sont localisées principalement au niveau des sorties et de la frange est du bourg. Les sorties nord-est et sud-est présentent un environnement dégagé et des ouvertures visuelles significatives en direction de la Zone d'Implantation Potentielle. Les habitations situées au sud-est du village sont situées dans un environnement dégagé d'où le site de projet est bien perceptible.

D'après ces éléments, des ouvertures significatives en direction de la zone s'étude sont possibles et la sensibilité potentielle de Saint-Avit-les-Guespières est considérée comme **modérée**.



Photo 49: Perspective en direction de la Zone d'Implantation Potentielle depuis le village



Photo 50: Le bourg de Saint-Avit-les-Guespières

MONTBOISSIER

Le bourg de Montboissier est situé à 4,7 km de la Zone d'Implantation Potentielle sud. Organisé de manière rectiligne le long d'un axe principal, il se situe en léger surplomb vis-à-vis du site de projet et bénéficie d'un environnement ouvert dans sa partie nord.

Ainsi, ses sorties nord-ouest et nord-est présentent des perspectives en direction de la zone de projet. Les habitations situées sur la frange ouest du bourg présentent vraisemblablement des perceptions du site d'étude du fait de la vue profonde et dégagée en sa direction. Depuis la RD 153 à l'est du village, une covisibilité est à attendre entre la silhouette du bourg et le site de projet.

La sensibilité potentielle de Montboissier est considérée comme **modérée**.



Photo 51: Vue en direction de la Zone d'Implantation Potentielle depuis la sortie ouest



Photo 52: Le bourg de Montboissier

BOURGS PRESENTANT UNE SENSIBILITE POTENTIELLE GLOBALEMENT FAIBLE ET PONCTUELLEMENT MODEREE

Dans ce paysage très ouvert, la vue porte loin et nombreux sont les bourgs qui présentent une ouverture vers le projet. Pour un certain nombre d'entre eux, cette visibilité est lointaine et celle-ci se concentre sur la périphérie et les sorties orientées vers le projet.

Dans le sud de l'aire d'étude rapprochée, on relève quatre bourgs dans ce cas de figure. Il s'agit des communes de Moriers, Trizay-lès-Bonneval, Dangeau et Bonneval.



Photo 53 : Vue lointaine en direction de la zone d'étude depuis la sortie ouest de Trizay-lès-Bonneval

À l'ouest, la commune d'Illiers-Combray présente en périphérie des vues lointaines sur la Zone d'Implantation Potentielle et des risques de covisibilité. La protection patrimoniale (Site Patrimonial Remarquable) dont fait l'objet ce lieu de vie sera détaillée dans la suite du document. La commune de Vieuvicq présente également des vues lointaines sur la Zone d'Implantation Potentielle depuis sa périphérie.



Photo 54: Ouverture visuelle vers le site de projet depuis la périphérie sud d'Illiers-Combray

À l'est, ces villages sont concentrés autour de la RN 10 et offrent des perceptions principalement en direction de la Zone d'Implantation Potentielle nord. Il s'agit des bourgs de Vitray-en-Beauce, Luplanté et Saint Loup.



Photo 55 : Depuis le sud de Luplanté, ouverture en direction de la Zone d'Implantation Potentielle

Enfin, au nord de l'aire d'étude éloignée, les communes de Mignièrès, Ermenonville-la-Grande, Meslay-le-Grenet, Sandarville, Bailleau-le-Pin, Magny et Marchéville sont susceptibles d'offrir des perspectives lointaines depuis leur périphérie.



Photo 56 : La sortie sud de Sandarville offre une perspective lointaine vers le site d'étude

En raison de la visibilité lointaine en direction de la Zone d'Implantation Potentielle depuis les communes citées ci-dessus, leur sensibilité potentielle est considérée comme **globalement faible et ponctuellement modérée**.

BOURGS PRESENTANT UNE SENSIBILITE POTENTIELLE FAIBLE

Certains bourgs de l'aire d'étude rapprochée ne présentent aucune visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle ou des perspectives non significatives ne modifiant pas le paysage alentours. Ces communes sont les suivantes : Montharville, Meslay-le-Vidame, Saint-Éman, Fresnay-le-Comte et Méréglise.

La sensibilité potentielle de ces villages est considérée comme **faible**.

III.4.1.4. LES HAMEAUX PROCHES

De la même façon que pour les bourgs à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les lieux-dits situés à proximité de la Zone d'Implantation Potentielle sont étudiés et différents critères permettent de les hiérarchiser en fonction de leur sensibilité potentielle vis-à-vis du projet : distance, situation topographique (le hameau est-il localisé sur un versant orienté en direction de la zone d'implantation potentielle ? ...), forme du hameau et présence ou non d'ouvertures visuelles (le bâti agricole bloque-t-il le regard au premier plan ? ...). Ainsi, une sensibilité potentielle est attribuée à chacun de ces hameaux (cf. carte et tableau ci-après).

Le paysage très ouvert de la Beauce induit une visibilité en direction du site de projet depuis de nombreux points du territoire. Les hameaux proches sont donc très majoritairement sensibles à l'implantation d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle. Ceux-ci sont de petits bourgs (étudiés dans la partie précédente) ou des hameaux de taille relativement importante. À faible distance du site de projet ils présentent tous une sensibilité potentielle forte vis-à-vis de ce dernier en raison du caractère très ouvert du paysage environnant. Seuls deux hameaux ont une sensibilité potentielle légèrement moindre : Montabizard, en raison de la présence d'un petit boisement formant un masque visuel en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, et les Mortoeuvres, bénéficiant du filtre procuré par la ripisylve de la vallée du Loir.

Les typologies sont dans l'ensemble variées : de l'habitation isolée au hameau de taille importante en passant par les moulins ou les corps de ferme. Il est cependant notable qu'un certain nombre de hameaux présente une taille et une structure parfois proche de celle des petits villages du secteur.



Photo 57 : Depuis la sortie est du hameau de l'Aubépine, perspective en direction de la Zone d'Implantation Potentielle sud



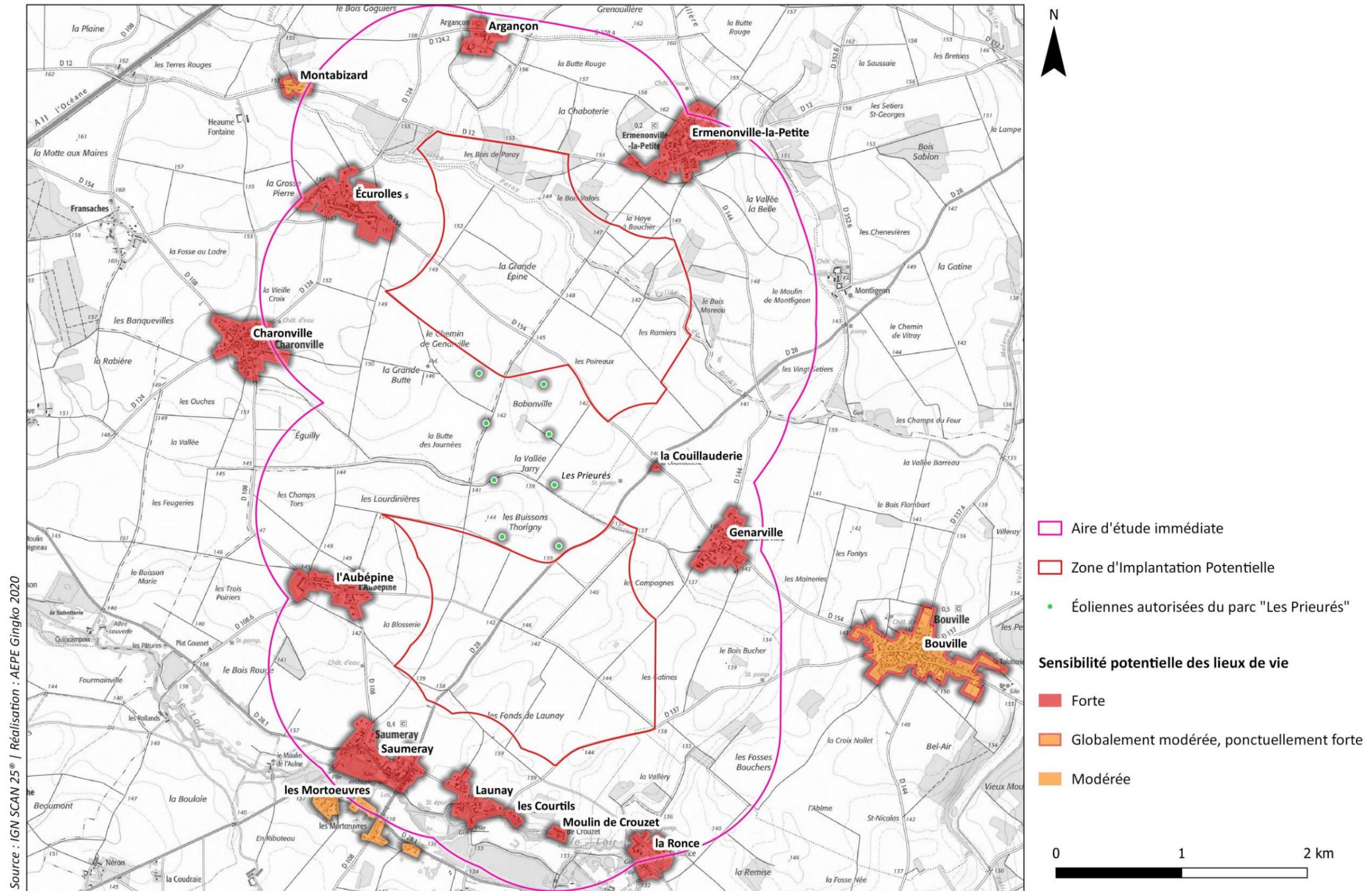
Photo 58: Le hameau de Genarville



Photo 59: Ouverture vers le site de projet depuis le sud du hameau d'Argançon

Tableau 5: Détail des hameaux proches

Nom du hameau	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Contexte paysager (situation topographique, environnement immédiat, ...)	Façades en direction de la ZIP	Risque de visibilité depuis ce hameau	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
Écurolles	0,5	Hameau de taille importante à proximité immédiate, dont les rues sont dans l'axe de la Zone d'Implantation Potentielle nord. Les abords sont végétalisés mais n'empêchent pas les vues prégnantes/	Oui	Oui	Forte
L'Aubépine	0,5	Hameau de taille importante dont la sortie est est dans l'axe de la Zone d'Implantation Potentielle sud. Habitat peu dense avec jardins filtrant les vues.	Oui	Oui	Forte
Launay	0,5	Hameau installé au bord du Loir, bénéficiant d'un environnement végétalisé vers le sud mais dégagé vers le site de projet. Sa partie nord est la plus exposée car elle est peu arborée.	Oui	Oui	Forte
La Couillauderie	0,5	Habitation isolée au bord de la RD 28, dans l'axe de la zone de projet. Visibilité franche en direction des deux parties de la Zone d'Implantation Potentielle.	Oui	Oui	Forte
Genarville	0,5	Hameau de taille importante présentant un environnement dégagé, particulièrement dans sa partie sud-ouest la plus proche du site de projet.	Oui	Oui	Forte
Moulin de Cruzet	0,5	Petit hameau situé au bord du Loir. Son environnement arboré permet tout de même des perceptions prégnantes de la Zone d'Implantation Potentielle sud.	Oui	Oui	Forte
Les Courtils	0,5	Petit hameau dans la continuité de celui de Launay à l'est. Les habitations alignées le long de la rue offrent des perceptions directes de la Zone d'Implantation Potentielle sud en raison de la proximité des vastes champs cultivés.	Oui	Oui	Forte
Argançon	0,6	Hameau de petite taille présentant de larges ouvertures en direction de la Zone d'Implantation Potentielle nord, notamment concernant les habitations les plus au sud.	Oui	Oui	Forte
La Ronce	0,8	Hameau installé au bord du Loir, dans un environnement végétalisé qui s'ouvre vers le nord et offre des vues prégnantes sur la Zone d'Implantation Potentielle sud.	Oui	Oui	Forte
Les Mortoeuvres	0,9	Hameau relativement étendu situé sur la rive sud du Loir. La visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle sud est significative mais majoritairement filtrée par la ripisylve du cours d'eau.	Oui	Oui	Modérée
Montabizard	0,9	Petit hameau bénéficiant d'un écran végétal en direction de la Zone d'Implantation Potentielle nord, qui réduit les perceptions depuis son centre. Cependant, elles restent prégnantes depuis ses sorties.	Oui	Oui	Globalement modérée, ponctuellement forte



III.4.1.5. LA CONCLUSION SUR L'ANALYSE DES LIEUX DE VIE ET D'HABITAT

L'étude du contexte paysager des principaux lieux de vie et d'habitat permet de les hiérarchiser en fonction de leur sensibilité potentielle vis-à-vis de la mise en place d'éoliennes au sein de la Zone d'implantation Potentielle. Ressortent ainsi :

- Avec une sensibilité potentielle forte : les bourgs de **Saumeray, Ermenonville-la-Petite, Charonville** et les hameaux **d'Écurolles, l'Aubépine, Launay, La Couillauderie, Genarville, Moulin de Couzet, Les Courtils, Argançon, La Ronce.**
- Avec une sensibilité potentielle globalement modérée et ponctuellement forte : les bourgs **d'Épeautrolles, Bouville** et le hameau de **Montabizard.**
- Avec une sensibilité potentielle modérée : Les bourgs de **Blandainville, Alluyes, Saint-Avit-les-Guespières, Luplanté** et le hameau de **Mortoeuvres.**
- Avec une sensibilité potentielle globalement faible et ponctuellement modérée : Les bourgs de **Luplanté, Vitray-en-Beauce, Ermenonville-la-Grande, Illiers-Combray, Sandarville, Saint-Loup, La Bourdinière, Dangeau, Trizay-lès-Bonneval, Bailleau-le-Pin, Magny, Moriers, Bonneval, Vieuvicq, Meslay-le-Grenet, Marchéville, Mignières.**

De manière générale, il est recommandé d'étudier finement la perception des aérogénérateurs projetés depuis les lieux de vie et d'habitat proches (risque de prégnance, effets sur les rapports d'échelle, étude du risque de saturation visuelle et d'encerclement, etc.)

En particulier, il est recommandé de vérifier l'acceptabilité de l'insertion paysagère depuis le centre bourg des lieux de vie où des perceptions ouvertes en direction de la Zone d'Implantation Potentielle existent (Saumeray, Ermenonville-la-Petite, et Charonville notamment).

La majorité des lieux de vie proches étant concernés par de potentiels risques de covisibilité, il est recommandé d'étudier en détail de ce phénomène, en priorité dans le cas des bourgs et hameaux les plus proches (l'Aubépine, Genarville, la Couillauderie, Écurolles, Ermenonville-la-Petite) pour adapter l'implantation et réduire d'éventuels conflits d'échelle entre les silhouettes du bâti et les éoliennes.

III.4.2. LES AXES DE COMMUNICATION

Les axes de communication constituent des composantes organisant les territoires : s'ils peuvent représenter selon les cas des lignes de force structurantes, des barrières, etc..., ils sont surtout des espaces de découverte privilégiés des paysages. Leur étude permet donc à la fois de comprendre le rôle qu'ils jouent dans les territoires, et d'identifier les tronçons qui présentent plus ou moins de sensibilité par rapport au projet.

Les données de trafic indiquées dans cette partie sont issues de mesures effectuées en 2018 sur le réseau national et autoroutier (source : Ministère de la Transition Écologique) et sur le réseau départemental (source : département d'Eure-et-Loir). À partir de ces données, trois niveaux d'enjeu sont définis pour les axes décrits ci-après : majeur pour un trafic moyen journalier annuel supérieur à 5 000 véhicules, structurant entre 1000 et 5000 véhicules, local pour une valeur inférieure à 1000 véhicules.

III.4.2.1. LES AXES PRIMAIRES A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

Les axes primaires correspondent aux autoroutes et aux principaux axes du réseau routier, représentés en rouge sur les cartes Scan 100 de l'IGN et qualifiés de « routes de liaison principale ». La carte ci-après présente la répartition des axes primaires à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

LA RN 154, LA RN 123, LA RD 939

Au nord-est de l'aire d'étude éloignée, un certain nombre de routes convergent vers l'agglomération de Chartres. C'est notamment le cas de la **RN 154 (9 455 véhicules/jour en moyenne, enjeu majeur)**, la **RN 123 (34 740 véhicules/jour en moyenne, enjeu majeur)**, et la **RD 939 (7033 véhicules/jour en moyenne, enjeu majeur)**. Ces axes sont situés à une distance importante de la Zone d'Implantation Potentielle empêchant toute perception significative. De plus, des parcs éoliens construits sont déjà présents dans l'axe visuel de la Zone d'Implantation Potentielle, qui se situe donc en arrière-plan par rapport à ceux-ci. Pour ces raisons, la sensibilité potentielle de ces trois routes est considérée comme **faible**.

LA RD 923

La **RD 923 (12 999 véhicules/jour en moyenne, enjeu majeur)** traverse la partie nord de l'aire d'étude éloignée d'est en ouest. Au plus proche, elle se situe à environ 16 km de la Zone d'Implantation Potentielle nord. Cette distance importante réduit drastiquement la possibilité de perspectives visuelles significatives. De plus, un parc éolien construit (Marcheville) est déjà présent dans l'axe visuel, sur un plan plus rapproché que la Zone d'Implantation Potentielle. Sa sensibilité potentielle est donc considérée comme **faible**.

LA RD 927 ET LA RD 910

Dans la partie sud de l'aire d'étude éloignée, deux routes ne font qu'une brève incursion sur le territoire étudié aux alentours de Châteaudun : la **RD 927 (3324 véhicules/jour en moyenne, enjeu structurant)** et la **RD 910 (traversée de Châteaudun, pas de données mesurées à ce niveau)**. En considérant la distance importante qui les sépare de la zone de projet et la présence d'un parc éolien construit (Bonneval) plus proche que la Zone d'Implantation Potentielle pour la RD 927, leur sensibilité potentielle est qualifiée de **faible**.

LA RD 955

La RD 955 (**5117 véhicules/jour en moyenne, enjeu majeur**) traverse le quart sud-ouest de l'aire d'étude éloignée, à 11 km de la Zone d'Implantation Potentielle au plus proche à proximité de Brou. Le coteau sud de la vallée de l'Ozanne agit comme un masque sur cette partie du territoire et empêche les perspectives. De plus, la distance restant relativement importante, les perceptions aux alentours de Brou ne seront pas significatives. Par conséquent, sa sensibilité potentielle est considérée comme **faible**.

LA RN 10

La route nationale 10 (**RN 10, 11 478 véhicules/jour en moyenne, enjeu majeur**) traverse l'aire d'étude éloignée du sud au nord-nord-est en passant largement dans l'aire d'étude rapprochée. Son tracé rectiligne s'approche à 4,5 km à l'est de la Zone d'Implantation Potentielle dans un environnement tantôt dégagé, tantôt planté d'arbres bien espacés. Par conséquent, des perceptions latérales en direction du site de projet sont possibles depuis cet axe sur un tronçon s'étendant à peu près du nord de Bonneval au bourg de La Bourdinière. Celles-ci sont franches mais nuancées par le fait qu'elles soient situées uniquement d'un côté de la route et distantes de 4,5 km ou plus. D'autre part, le motif éolien est déjà présent et perceptible depuis cet axe, en vues latérales. La sensibilité potentielle de ce tronçon de la RN 10 est considérée comme **modérée**.



Photo 60: Panoramas en direction du site de projet depuis la RN 10

L'A11

L'autoroute **A11-E50 (34 925 véhicules/jour en moyenne, enjeu majeur)** est un axe primaire qui permet de relier Paris à Nantes en desservant notamment Chartres et Le Mans. Elle traverse l'aire d'étude éloignée du nord-est à l'ouest en passant dans la partie nord de l'aire d'étude rapprochée. Ainsi, son tracé passe au nord de la Zone d'Implantation Potentielle nord, à 1,8 km au plus proche. Une ligne électrique longe l'ensemble du tracé concerné et apporte un élément vertical récurrent aux perceptions visuelles depuis cet axe.

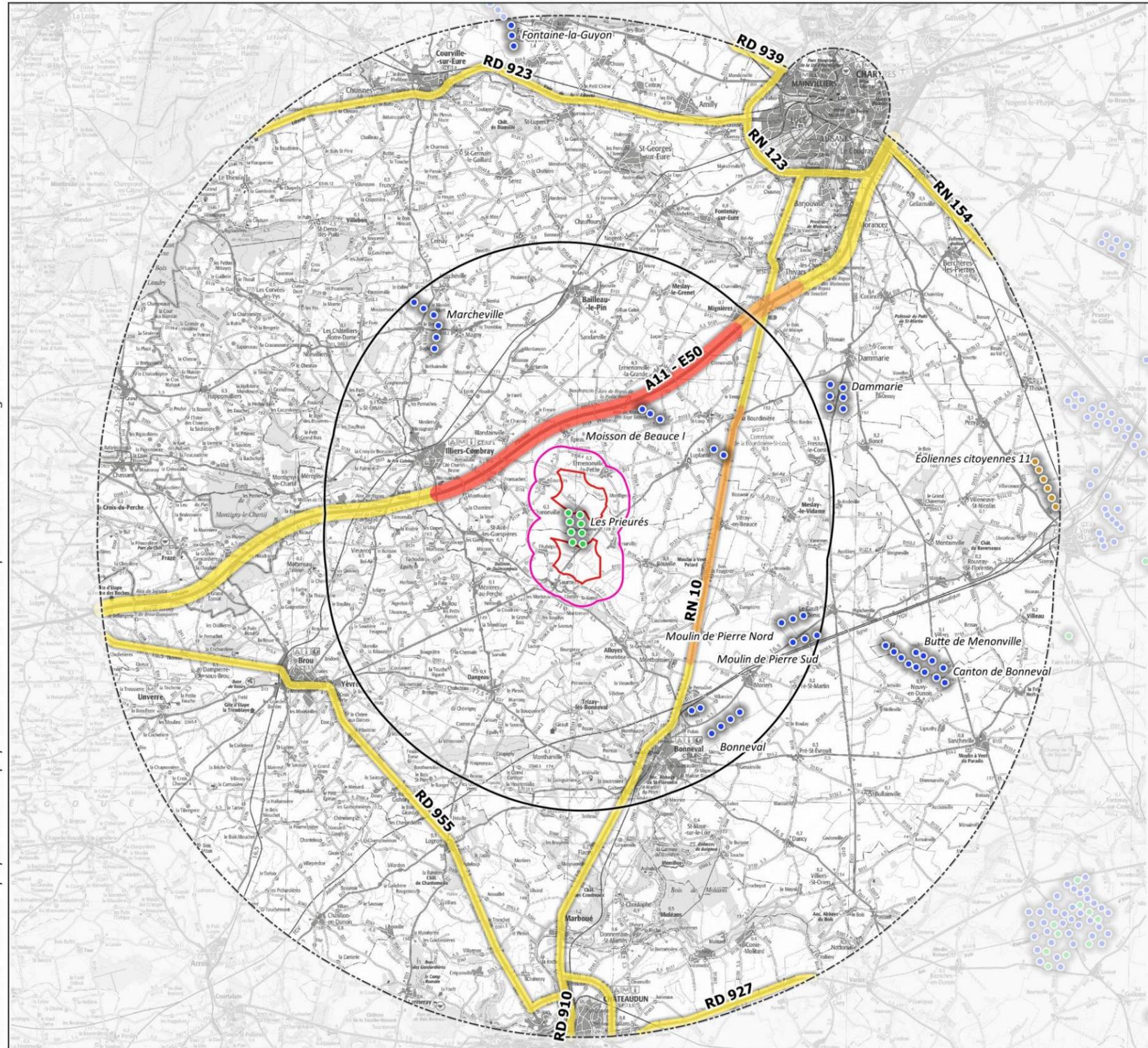
Sur un tronçon relativement court entre Thivars et Mignièrès, la route est dans l'axe du site de projet mais la distance permet de limiter la prégnance des vues. Sur ce même tronçon, le parc éolien construit de Moisson de Beauce I se situe entre l'observateur et la Zone d'Implantation Potentielle, qui se retrouve donc sur un plan visuel plus éloigné. Sa sensibilité potentielle est donc considérée comme **modérée** sur ce tronçon.

Depuis Mignièrès et vers le sud-ouest, l'autoroute adopte d'abord un tracé dans l'axe de la Zone d'Implantation Potentielle nord. Des perceptions dans l'axe sont donc possibles ici, légèrement filtrées par les bosquets attenants à l'autoroute. De même que pour le tronçon décrit précédemment, la présence du parc construit Moisson de Beauce I, plus proche du point d'observation, a pour effet de situer la Zone d'Implantation Potentielle en arrière-plan par rapport à celui-ci. L'autoroute contourne ensuite la Zone d'Implantation Potentielle par le nord, à moins de 2 km, et offre des vues latérales franches en direction du site d'étude. La végétation plus clairsemée à cet endroit renforce les perceptions. Celles-ci restent significatives jusqu'à la vallée du Loir, qui agit comme filtre visuel et amoindrit drastiquement la visibilité en direction du site de projet. La sensibilité potentielle de ce tronçon est considérée comme **forte**.



Photo 61: L'autoroute A11 à proximité d'Ermenonville-la-Grande

Source : IGN SCAN 100® / Open Street Map / DREAL Centre-Val-de-Loire / Réalisation : AEPE Gingko 2022



- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate
- Zone d'Implantation Potentielle

Contexte éolien

- Éoliennes en service
- Éoliennes autorisées
- Éoliennes en instruction

Axes de circulation

- Autoroute, sensibilité potentielle forte
- Route primaire, sensibilité potentielle forte
- Autoroute, sensibilité potentielle modérée
- Route primaire, sensibilité potentielle modérée
- Autoroute, sensibilité potentielle faible
- Route primaire, sensibilité potentielle faible



**Sensibilité potentielle des axes de circulation primaires
à l'échelle de l'aire d'étude éloignée**

Carte 17 : Sensibilité potentielle des axes de circulation primaires à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

III.4.2.2. LES AXES A L'ECHELLE DES AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE ET IMMEDIATE

À cette échelle, les axes secondaires sont pris en compte en plus des axes primaires. Les axes secondaires correspondent aux « routes de liaison régionale » identifiées en jaune sur le Scan 100 de l'IGN. Une analyse cartographique détaillée est réalisée afin d'identifier les axes dont les tronçons relèvent d'une sensibilité paysagère potentielle, en prenant en compte un ensemble de critères paysagers : orientation vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle, composition des abords, situation topographique, présence d'ouvertures visuelles... Le tableau et la carte ci-après présentent les résultats de cette étude à propos des principaux axes recensés, hiérarchisés en fonction de leur importance et donc de leur niveau de fréquentation.

De manière générale, les axes étudiés présentent des perspectives vers la ZIP pouvant être lointaines en raison du paysage très dégagé et plat. De manière logique, les axes traversant la zone de projet ou immédiatement à proximité présentent une sensibilité potentielle forte en général. Celle-ci diminue en fonction de l'éloignement et des éléments de topographie ou de végétation se situant dans l'axe visuel. Par exemple, les axes au-delà de la vallée du Loir ou de l'autoroute A 11 verront leur sensibilité potentielle diminuer, et être en général considérée comme modérée. Plus loin encore, ou sur des axes bordés de végétation ou encaissés, la sensibilité potentielle sera considérée comme faible.



Photo 62 : Perspective en direction de la ZIP nord depuis la RD 12 à l'est d'Ermenonville-la-Petite



Photo 63: Depuis la RD 28, ouverture visuelle en direction de la partie sud du site de projet



Photo 64: La RD 941 offre des vues sur la Zone d'Implantation Potentielle à proximité du hameau de Sonville



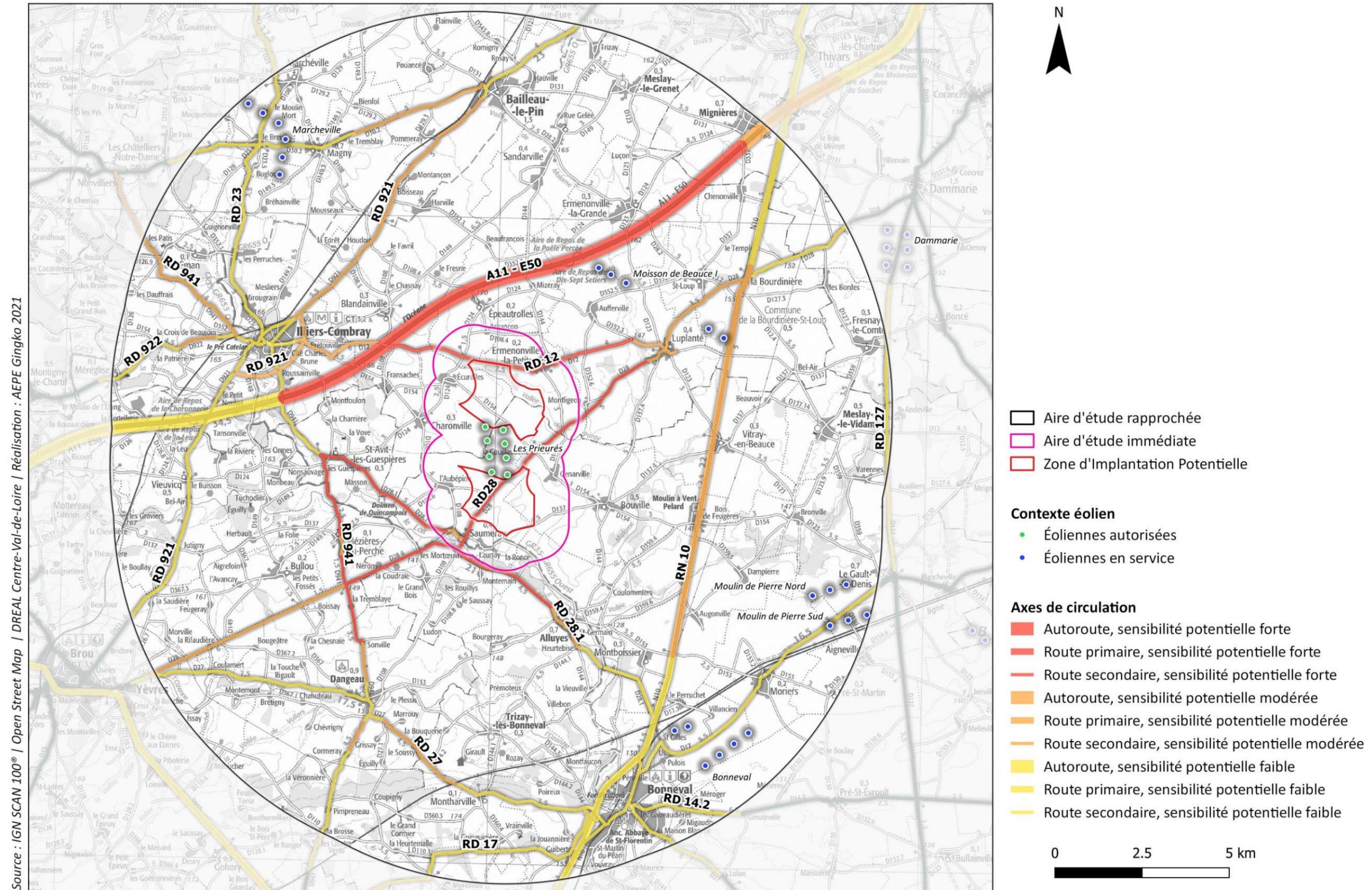
Photo 65: Point de vue en direction de la zone de projet depuis la RD 28.1 à l'ouest de Saumeray

Tableau 6 : L'analyse de la sensibilité paysagère potentielle des axes à l'échelle des aires d'étude rapprochée et immédiate.

Importance	Route	Trafic moyen journalier annuel (véhicules/jour) ³	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Commentaire paysager (situation topographique, composition des abords...)	Niveau de sensibilité paysagère potentielle		
					Forte,	Modérée à	Faible
Secondaire	RD 28	1 280 (Enjeu structurant)	0	Axe situé dans un environnement très dégagé, parfois rythmé par des îlots boisés ou urbains. Lors de sa traversée de la ZIP sud sa sensibilité potentielle est considérée comme forte. Elle l'est également entre Luplanté et la ZIP sud, où la visibilité dégagée dans l'axe de la route induit des perspectives significatives vers le site d'étude, ainsi qu'entre la ZIP sud et l'intersection avec la RD 941, où le paysage globalement ouvert offre une visibilité significative vers la zone de projet. Au-delà de ces tronçons, la sensibilité potentielle diminue avec la distance, elle devient modérée, puis faible après le croisement avec la RN 10 au nord-est et peu avant Yèvres au sud-ouest.	Forte,	Modérée à	Faible
Secondaire	RD 12	599 (Enjeu local)	0	Route dégagée donnant à voir le paysage et longeant la limite nord de la Zone d'Implantation Potentielle nord. Entre l'autoroute A11 et les abords du bourg de Luplanté, son environnement très ouvert et sa proximité avec le site d'étude lui offrent des vues latérales très franches vers la zone de projet, lui conférant une sensibilité potentielle forte. À l'est, aux abords de Luplanté, des petits boisements filtrent les vues, induisant une sensibilité potentielle modérée. À l'ouest, la sensibilité potentielle est modérée de l'A11 à Illiers-Combray, puis faible au-delà.	Forte,	Modérée à	Faible
Secondaire	RD 28.1	1 357 (Enjeu structurant)	0,6	Axe suivant globalement le cours du Loir, légèrement en surplomb de la vallée. Entre Alluyes et Saint-Avit-les-Guespières, son environnement majoritairement ouvert et sa situation topographique légèrement dominante lui offrent des vues latérales franches en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, lui attribuant une sensibilité potentielle forte sur ce tronçon. Depuis le sud-est, la visibilité est toujours significative lors de la traversée du bourg d'Alluyes, mais davantage contrainte par le bâti, induisant une sensibilité potentielle modérée. Au-delà d'Alluyes, mais également au-delà de Saint-Avit-les-Guespières, la sensibilité potentielle de cet axe est considérée comme faible.	Forte,	Modérée à	Faible
Primaire	A 11-E50	34 925 (Enjeu majeur)	1,8	Axe détaillé dans la partie précédente	Forte,	Modérée à	Faible
Secondaire	RD 941	787 (Enjeu local)	3,4	Route dont l'environnement est alternativement dégagé et partiellement fermé par des filtres visuels, notamment générés par la végétation arborée des bords du Loir. Entre Saint-Avit-les-Guespières et Sonville (commune de Dangeau), sa sensibilité potentielle est considérée comme forte en raison d'un environnement dégagé permettant des vues latérales continues et significatives vers le site de projet. L'arrivée sud à Dangeau et sa sortie nord permettent également une visibilité significative vers la Zone d'Implantation Potentielle, amoindrie par la distance et la présence de filtres visuels, conférant à ces courts tronçons une sensibilité potentielle modérée. Ailleurs sur cet axe, la sensibilité potentielle est considérée comme faible.	Forte,	Modérée à	Faible
Primaire	RN 10	11 478 (Enjeu majeur)	4,5	Axe détaillé dans la partie précédente	Modérée à		Faible
Secondaire	RD 921	3 127 (Enjeu structurant)	5,7	Route offrant une longue séquence dégagée entre Bailleau-les-Pins et Illiers-Combray permettant une visibilité claire sur l'ensemble de la Zone d'Implantation Potentielle. Le contournement sud d'Illiers-Combray offre également une visibilité en sa direction.	Modérée à		Faible
Secondaire	RD 23	1 264 (Enjeu structurant)	6	Axe reliant le nord-ouest de l'aire d'étude éloignée à Illiers-Combray et ne présentant pas de perspectives significatives vers la zone d'étude.	Faible		
Secondaire	RD 27	1 392 (Enjeu structurant)	6	Route présentant un petit tronçon sujet à des vues lointaines entre Dangeau et Bonneval sur le coteau sud de la vallée de l'Ozanne. Pas de perceptions significatives ailleurs.	Modérée à	Faible	
Secondaire	RD 922	1 149 (Enjeu structurant)	6,8	Axe reliant l'ouest de l'aire d'étude rapprochée à Illiers-Combray. Les perspectives depuis cette route ne sont pas significatives	Faible		
Secondaire	RD 30.2	113 (Enjeu local)	7,4	Entre Bailleau-le-Pin et Magny, au nord de l'aire d'étude rapprochée, un tronçon dégagé permet des ouvertures lointaines en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.	Modérée à	Faible	

³ Sources : Ministère de la Transition Écologique (2018), Département d'Eure-et-Loir (2018)

Importance	Route	Trafic moyen journalier annuel (véhicules/jour) ³	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Commentaire paysager (situation topographique, composition des abords...)	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
Secondaire	RD 17	677 (Enjeu local)	7,9	Axe faisant une légère incursion au sud de l'aire d'étude rapprochée et ne présentant pas de sensibilité particulière vis-à-vis du site de projet.	Faible
Secondaire	RD 14.2	1 466 (Enjeu structurant)	8,7	Petit tronçon routier entre l'est de Bonneval et la limite de l'aire d'étude rapprochée. Pas de perceptions significatives depuis cet élément.	Faible
Secondaire	RD 127	1 662 (Enjeu structurant)	9,8	Légère incursion de cet axe à la limite est de l'aire d'étude rapprochée, n'offrant pas de vues franches vers la zone d'étude.	Faible



Source : IGN SCAN 100® | Open Street Map | DREAL Centre-Val-de-Loire | Réalisation : AEPE Gingko 2021



Sensibilité potentielle des principaux axes de circulation à l'échelle des aires d'étude rapprochée et immédiate

Carte 18 : Sensibilité potentielle des principaux axes de communication à l'échelle des aires d'étude rapprochée et immédiate

III.4.2.3. LA CONCLUSION SUR L'ANALYSE DES AXES DE COMMUNICATION

L'étude du contexte paysager des principaux axes de communication permet de les hiérarchiser en fonction de leur sensibilité potentielle vis-à-vis de la mise en place éventuelle d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle. Ressortent ainsi :

- Avec une sensibilité potentielle faible à forte :

- l'autoroute A11-E50 ;

- la RD 12, la RD 28, la RD 28.1, la RD 941 (axes secondaires) ;

- Avec une sensibilité potentielle faible à modérée :

- la RN 10 (axe primaire) ;

- la RD 921, la RD 27, la RD 30.2 (axes secondaires).

III.4.3. LES ÉLÉMENTS D'INTERÊT TOURISTIQUE

La carte ci-après présente les principaux éléments touristiques recensés à l'intérieur de l'aire d'étude éloignée. Les sources utilisées sont précisées dans la bibliographie et dans la sitographie en fin de dossier. La carte et le tableau ci-après présentent de façon synthétique les résultats de l'analyse de la sensibilité potentielle des principaux éléments touristiques relevés. Lorsque ceux-ci sont potentiellement sensibles, ils font l'objet d'une description plus détaillée dans la suite du document.

Les lieux touristiques relevés au sein de l'aire d'étude éloignée concernent deux thématiques principales. En premier lieu vient la thématique patrimoniale qui se concentre dans certaines villes (par exemple Illiers-Combray ville de Proust ou Chartres célèbre pour sa cathédrale) et sur des éléments ponctuels (moulins et châteaux répartis sur le territoire). Le cas de la ville d'Illiers-Combray, riche en éléments touristiques, sera étudié finement dans cette partie. Cette ville fait également l'objet d'une protection réglementaire au titre de sa valeur patrimoniale, qui sera détaillée plus loin dans cette étude (IV.7.2 Sites patrimoniaux remarquables).

La deuxième thématique principale a trait au tourisme vert et concerne plutôt des éléments linéaires, à savoir les deux vallées importantes du territoire (Eure et Loir) et des itinéraires de découverte du territoire à vélo (Véloscénie) ou à pied (sentiers de grande randonnée et sentiers locaux autour d'Illiers-Combray).



Photo 66: Le Pré Catelan et ses abords, à Illiers-Combray



Photo 67: Divers balisages touristiques



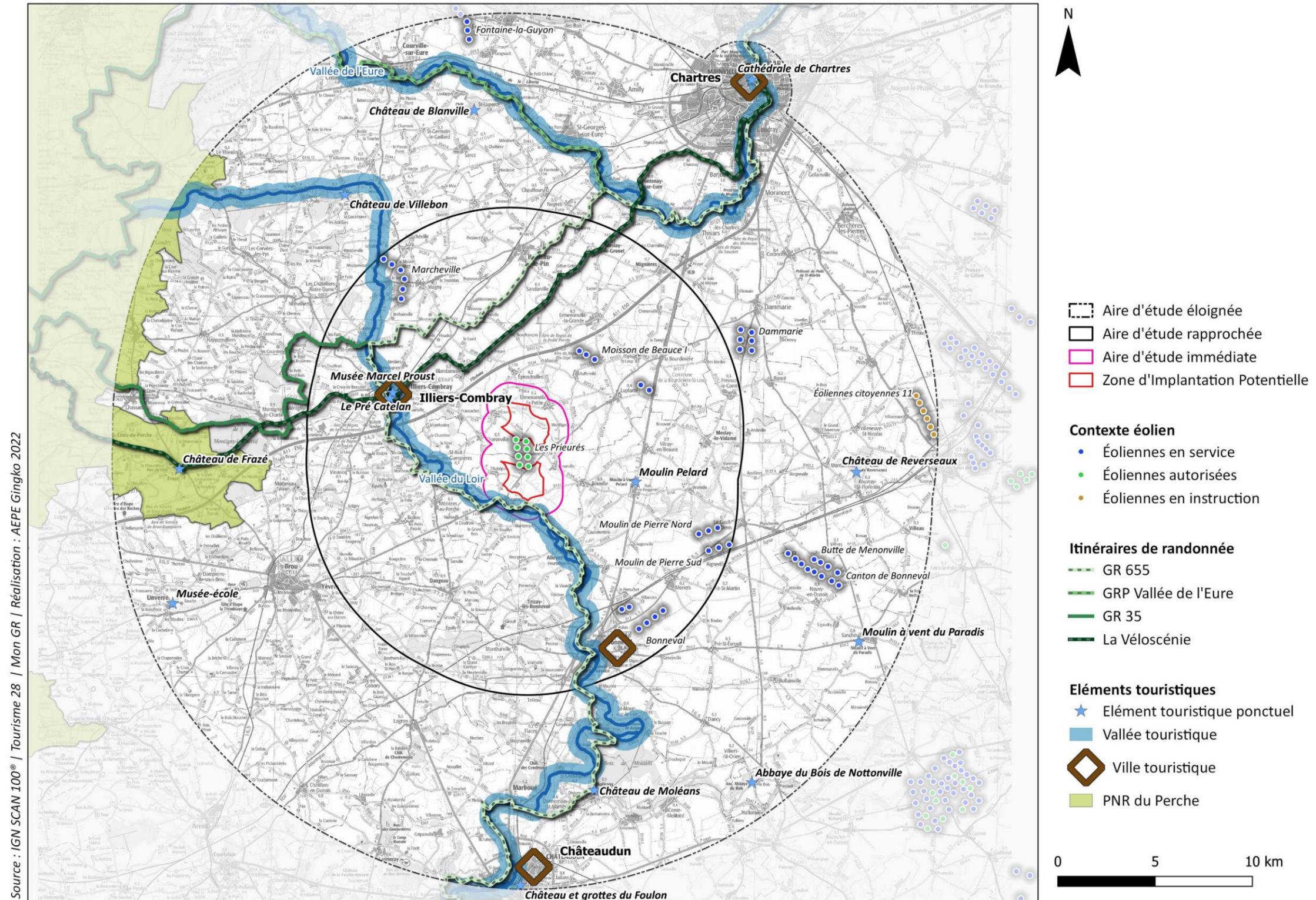
Photo 68: Le centre-ville de Bonneval



Photo 69: Les bords du Loir



Photo 70 : Les étangs de la vallée de l'Eure



Carte 19 : Les principaux éléments touristiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Tableau 7 : Analyse de la sensibilité potentielle des lieux d'intérêt touristique

Élément touristique	Aire d'étude	Éloignement par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Enjeu touristique	Caractéristiques	Sensibilité potentielle		
Vallée du Loir	Rapprochée / Éloignée	0,1	Enjeu départemental/local vers la ZIP	Vallée généralement bien arborée, lieu de promenade et de tourisme nautique. Son périmètre passe à 100 m au sud de la Zone d'Implantation Potentielle sud, d'où des perceptions sont possibles. Immédiatement au sud de la ZIP sud et sur une distance d'environ 2,5 km de part et d'autre de Saumeray, la proximité avec le site d'implantation induit une visibilité prégnante en sa direction malgré le contexte arboré, et donc une sensibilité potentielle forte. Une covisibilité depuis le coteau sud est également à attendre à ce niveau. En prolongeant vers l'ouest jusqu'à Saint-Avit-les-Guespières et vers le sud jusqu'au sud d'Alluyes, des perceptions franches restent possibles, induisant une sensibilité potentielle modérée. Au-delà, les perceptions ne sont plus considérées comme significatives.	Forte,	Modérée à	Faible
GR 655	Rapprochée/ Éloignée	0,1	Enjeu régional	Sentiers de grande randonnée dont l'itinéraire se confond depuis le nord d'Illiers-Combray jusqu'au sud de l'aire d'étude éloignée. Le tracé suit sur ce tronçon la vallée du Loir et passe à 100 m au sud de la Zone d'Implantation Potentielle sud. Sa sensibilité potentielle correspond donc globalement à celle de la vallée du Loir détaillée ci-dessus. Elle est considérée comme forte aux abords de Saumeray (2,5 km environ de part et d'autre du bourg), et modérée en se dirigeant vers Saint-Avit-les-Guespières et vers Alluyes. Ailleurs sur le tracé, la visibilité n'est pas considérée comme significative.	Forte,	Modérée à	Faible
GR 35	Rapprochée/ Éloignée	0,1	Enjeu régional				
La Véloscénie	Rapprochée / Éloignée	2,8	Enjeu régional	Itinéraire cyclable dont une partie au nord de l'aire d'étude rapprochée offre des perceptions significatives vers le site de projet.	Modérée à		Faible
Moulin Pelard	Rapprochée	4,7	Enjeu départemental	Moulin à vent situé au bord de la RN 10. L'environnement dégagé permet une perception potentielle du site de projet.	Modérée		
Les sites proustiens	Rapprochée	4,8	Enjeu départemental	Itinéraire touristique dédié à Proust, tracé parcourant la campagne au sud d'Illiers-Combray. Des vues dégagées en direction de la Zone d'Implantation Potentielle existent.	Modérée à		Faible
Les sources du Loir	Rapprochée	5,7	Enjeu local	Itinéraire touristique dédié à la découverte des sources du Loir. Tracé parcourant la campagne au nord-ouest d'Illiers-Combray et offrant des perspectives vers la Zone d'Implantation Potentielle.	Modérée à		Faible
À la recherche du Combray de Marcel Proust	Rapprochée	5,7	Enjeu départemental	Promenade sur la thématique du Combray de Marcel Proust, principalement en centre-bourg. Perspectives ponctuelles possibles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.	Globalement faible, ponctuellement modérée		

Élément touristique	Aire d'étude	Éloignement par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Enjeu touristique	Caractéristiques	Sensibilité potentielle	
Ville d'Illiers-Combray	Rapprochée	5,7	Enjeu régional	Centre-ville ancien et ville de Marcel Proust. Le bâti dense et la situation au bord du Loir de la ville ne permettent pas de vues significatives en direction de la Zone d'Implantation Potentielle depuis le centre-ville. En revanche, les abords de la ville le permettent.	Globalement faible, ponctuellement modérée	
Musée Marcel Proust	Rapprochée	5,9	Enjeu régional	Musée dédié à l'écrivain, dans la « maison de Tante Léonie », figure des romans de Proust. Situé dans un environnement bâti et boisé, cet élément ne présente pas de visibilité en direction du site d'étude.	Faible	
Le Pré Catelan	Rapprochée	5,9	Enjeu national	Jardin créé par l'oncle de Marcel Proust à Illiers-Combray, dont l'environnement densément végétalisé ne permet pas de perspectives vers la Zone d'Implantation Potentielle.	Faible	
Le côté de Méséglise	Rapprochée / Éloignée	6	Enjeu départemental	Boucle touristique à l'ouest d'Illiers-Combray, présentant un risque de covisibilité avec l'église du bourg, et une visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.	Modérée à	Faible
Ville de Bonneval	Rapprochée	8,6	Enjeu départemental	Centre-ville touristique constitué d'éléments de patrimoine historique et de nombreux canaux qui lui vaut son surnom de « Venise de la Beauce ». Trame bâtie dense ne permettant pas d'ouvertures significatives en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.	Faible	
Vallée de l'Eure	Éloignée	10,5	Enjeu départemental	Vallée touristique située à plus de 10 km du site d'étude. Sa situation topographique relativement basse et sa ripisylve dense ne permettent pas de visibilité franche en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.	Faible	
GRP Vallée de l'Eure	Éloignée	11,7	Enjeu départemental	Itinéraire de randonnée empruntant la vallée de l'Eure, et n'offrant pas de visibilité significative en direction du site de projet, du fait de la distance et de la ripisylve du cours d'eau.	Faible	
PNR du Perche	Éloignée	11,8	Enjeu régional	Parc naturel régional du Perche dont la charte vise notamment à la préservation des paysages collinaires percheros. Les perceptions depuis son périmètre en direction du site de projet sont lointaines et très ponctuelle, et ne sont pas considérées comme significatives.	Faible	
Château de Villebon	Éloignée	13,6	Enjeu départemental	Édifice militaire érigé au XIVème siècle puis réaménagé jusqu'au XVIIème siècle et ouvert à la visite. Situé dans un milieu très arboré, il n'offre aucune ouverture visuelle vers le site de projet.	Faible	

Élément touristique	Aire d'étude	Éloignement par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Enjeu touristique	Caractéristiques	Sensibilité potentielle
Château de Blanville	Éloignée	15,4	Enjeu départemental	Manoir ouvert à la visite et situé dans un parc boisé au niveau du fond d'une petite vallée. Pas de visibilité significative en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.	Faible
Château de Moléans	Éloignée	15,3	Enjeu départemental	Château du XIème siècle réaménagé jusqu'au XXème siècle, ouvert à la visite en été. Situé au sein d'un environnement boisé et au bord de la Conie, il ne permet pas de visibilité vers la Zone d'Implantation Potentielle.	Faible
Château de Reverseaux	Éloignée	15,9	Enjeu départemental	Édifice construit au XVIIIème siècle, ouvert à la visite en été. Son vaste parc et la distance qui le sépare du site de projet ne permet pas d'ouverture visuelle vers ce dernier.	Faible
Château de Frazé	Éloignée	16,5	Enjeu départemental	Château médiéval situé au cœur d'un vaste parc arboré dans le périmètre du PNR du Perche. Aucune perception n'est possible depuis cet endroit du fait de la distance et des masques végétaux et topographiques.	Faible
Moulin à vent du Paradis	Éloignée	17,9	Enjeu départemental	Situé au sud-est de l'aire d'étude éloignée, ce moulin est installé en bordure de Sancheville dans un environnement dégagé. Un boisement dans la direction du site d'étude associé à la distance entre le moulin et ce dernier empêche toute perspective significative.	Faible
Musée-école d'Unverre	Éloignée	18	Enjeu départemental	Musée sur la thématique de l'école, situé à Unverre au sud-ouest de l'aire d'étude éloignée. Sa situation dans le bourg et à une distance de 18 km empêche les ouvertures visuelles vers la zone d'étude.	Faible
Abbaye du Bois de Nottonville	Éloignée	18,2	Enjeu départemental	Ensemble patrimonial situé en surplomb de la vallée de la Conie. Les perspectives en direction de la Zone d'Implantation Potentielle sont masquées par le Bois de l'Abbaye situé dans l'axe.	Faible
Ville de Châteaudun	Éloignée	19,5	Enjeu départemental	Centre-ville historique situé au bord du Loir, en situation topographique basse. Le relief de la vallée du Loir en direction du site de projet masque les perspectives en sa direction.	Faible
Château et grottes du Foulon	Éloignée	19,7	Enjeu départemental	Éléments touristiques situés à Châteaudun, d'où la visibilité vers la zone d'étude n'est pas significative.	Faible
Ville de Chartres	Éloignée	20	Enjeu national	Important centre-historique articulé notamment autour de l'Eure. Le bâti dense et la distance de cet élément par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle ne permettent pas d'ouvertures visuelles.	Faible

<i>Élément touristique</i>	<i>Aire d'étude</i>	<i>Éloignement par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle (km)</i>	<i>Enjeu touristique</i>	<i>Caractéristiques</i>	<i>Sensibilité potentielle</i>
Cathédrale de Chartres	Éloignée	20,2	Enjeu national	Cathédrale emblématique de la région, ses hautes flèches sont visibles de loin. Depuis ses abords, les perceptions en direction du projet sont masquées par le bâti dense. Depuis ses flèches, des perspectives visuelles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle sont possibles, toutefois l'éloignement de 20 km implique un risque de prégnance très faible. Élément de patrimoine détaillé dans la partie « III.7 L'analyse patrimoniale. »	Faible

III.4.3.1. LA VALLEE DU LOIR

La vallée du Loir est un lieu propice à la promenade et aux activités nautiques et de plein air. Son cours passe à quelques centaines de mètres de la Zone d'Implantation Potentielle sud et bien qu'elle bénéficie d'une ripisylve fournie, des perceptions franches du site de projet sont inévitables depuis ses abords. D'autre part, depuis le coteau sud, légèrement en surplomb, une covisibilité résultant de la superposition de la vallée avec la zone d'étude se dessine. Bien valorisée sur certains tronçons éloignés, la vallée est peu mise en valeur du point de vue touristique aux alentours de la Zone d'Implantation Potentielle et présente surtout un attrait local. La présence d'un itinéraire rassemblant deux chemins de grande randonnée atteste tout de même d'une certaine fréquentation (GR 35 et GR 655 – chemin de Compostelle, Cf. paragraphe suivant). Pour ces raisons, la sensibilité potentielle de la vallée du Loir est considérée comme **forte** aux abords de la Zone d'Implantation Potentielle, puis **modérée** à mesure qu'elle s'en éloigne.



Photo 71: À proximité de Saumeray, la vallée du Loir dessine un cordon boisé dans le paysage



Photo 72: Le Loir à Saumeray

III.4.3.2. GR 35 ET GR 655

Le sentier de grande randonnée 35 (GR 35) relie la Normandie à l'Anjou, et traverse l'aire étudiée depuis sa partie ouest jusqu'à Illiers-Combray, où il rejoint le GR 655. Ce dernier est également un chemin de Saint-Jacques de Compostelle passant par Tours. Il parcourt le territoire étudié depuis Chartres jusqu'à Illiers-Combray, où il est rejoint par le GR 35. À partir de cette ville, les deux itinéraires sont confondus jusqu'à ce qu'ils quittent l'aire d'étude éloignée au niveau de Châteaudun. Sur ce tracé commun, le sentier suit le dessin de la vallée du Loir. Par conséquent, il passe très proche de la Zone d'Implantation Potentielle sud, à environ 100 m. Depuis cette partie du tracé les perceptions seront donc très franches. La sensibilité potentielle des GR 35 et GR 655 est donc considérée comme **forte** à proximité du site de projet, et **modérée** à mesure qu'ils s'en éloignent.



Photo 73: Perspective en direction de la Zone d'Implantation Potentielle sud depuis le tracé des GR 655 et GR35



Photo 74: Le tracé des GR offre des ouvertures vers le site de projet

III.4.3.3. LA VELOSCENIE

La Véloscénie est un itinéraire cyclable permettant de relier Paris au Mont-Saint-Michel. À l'échelle du territoire étudié, il relie la ville de Chartres au PNR du Perche en passant par Illiers-Combray. Il emprunte la plupart du temps des petites routes locales, et notamment un itinéraire relativement dégagé entre Sandarville et Illiers-Combray. À ce niveau, des vues latérales significatives sur la zone de projet sont possibles. La sensibilité potentielle de la Véloscénie est donc considérée comme **modérée** sur ce tronçon dégagé.



Photo 75: L'environnement dégagé de l'itinéraire emprunté par la Véloscénie offre des vues lointaines sur la zone de projet

III.4.3.4. LE MOULIN PELARD

Moulin à vent construit à la fin du XVIIIème siècle, utilisé pour moudre des céréales jusqu'au milieu du XXème siècle. Installé le long de la RN 10, cet élément de patrimoine est situé dans un environnement dégagé. Un boisement situé dans l'axe du site de projet filtre les vues, mais la Zone d'Implantation Potentielle sud reste potentiellement visible depuis cet endroit. Pour cette raison, la sensibilité potentielle du Moulin Pelard est considérée comme **modérée**.



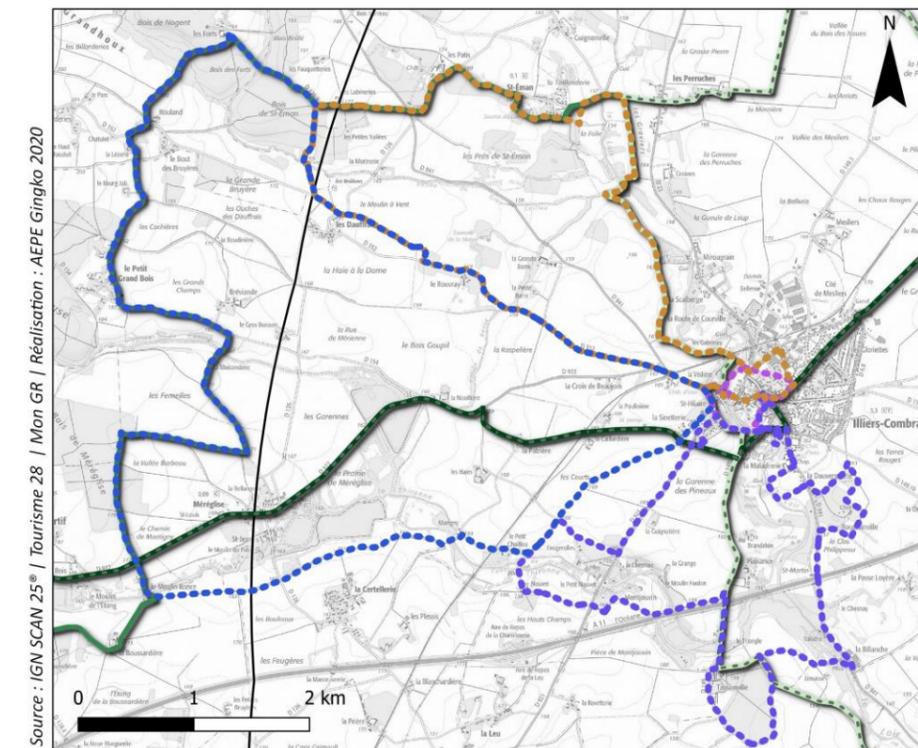
Photo 76: Le Moulin Pelard et la perspective filtrée vers le site de projet depuis ses abords

III.4.3.5. LA VILLE D'ILLIERS-COMBRAY ET SES ITINERAIRES TOURISTIQUES

La ville d'Illiers Combray présente un ensemble patrimonial propice au tourisme, concentré dans le centre-bourg. La figure de Marcel Proust est ici centrale, puisque la ville de Combray de ses romans est construite à partir de ses souvenirs de vacances à Illiers.

La densité du tissu urbain du centre-bourg ne permet pas de perspectives significatives en direction de la Zone d'Implantation Potentielle. Cependant, les sorties du bourg sur sa frange est et sud-est permettent des perspectives en sa direction, et les entrées de bourg au nord-ouest présentent des risques de covisibilité avec la silhouette de l'église Saint-Jacques. Ces secteurs de visibilité sont davantage détaillés dans la suite du document, dans la partie consacrée au site patrimonial remarquable d'Illiers-Combray. La sensibilité potentielle de la ville d'Illiers-Combray en tant qu'élément touristique est considérée comme **globalement faible et ponctuellement modérée**.

Plusieurs sentiers locaux permettent la découverte du paysage d'Illiers-Combray et ses alentours. Ils sont représentés sur la carte suivante et détaillés ci-après.



- | | |
|------------------------------|--|
| Randonnées régionales | Randonnées locales |
| --- GR 655 | --- A la recherche du Combray de Marcel Proust |
| --- GR 35 | --- Le côté de Méséglise |
| --- La Véloscénie | --- Les sites proustiens |
| | --- Les sources du Loir |
| | □ Aire d'étude rapprochée |



Les itinéraires touristiques autour d'Illiers-Combray

Carte 20: Les itinéraires touristiques autour d'Illiers-Combray

Le tracé de l'itinéraire « **A la recherche du Combray de Marcel Proust** » se situe quasi uniquement à l'intérieur du tissu urbain d'Illiers-Combray d'où les vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle ne sont pas significatives. Une perspective ponctuelle est possible au niveau de l'entrée nord-ouest du bourg, avec un risque de covisibilité impliquant l'église Saint-Jacques. La sensibilité potentielle de ce sentier est donc considérée comme **globalement faible et ponctuellement modérée**.

L'itinéraire local « **Les sites proustiens** » emprunte quant à lui un tracé parcourant la campagne au sud du bourg. En plusieurs endroits, notamment lorsque le paysage est dégagé, des perspectives vers le site d'étude sont possibles. C'est le cas au sud et au sud-est du bourg, et plus loin au sud de l'autoroute. Sa sensibilité est donc considérée comme **modérée** sur ces tronçons et faible ailleurs.

Le sentier « **les sources du Loir** » parcourt les paysages au nord-ouest du bourg. Sur le tracé de cet itinéraire, un risque de covisibilité existe sur la RD 352 en arrivant sur Illiers-Combray ainsi que plus loin autour des entrées et sorties du bois de Saint-Éman. Sa sensibilité potentielle est donc considérée comme **modérée** sur ces tronçons, et faible ailleurs.

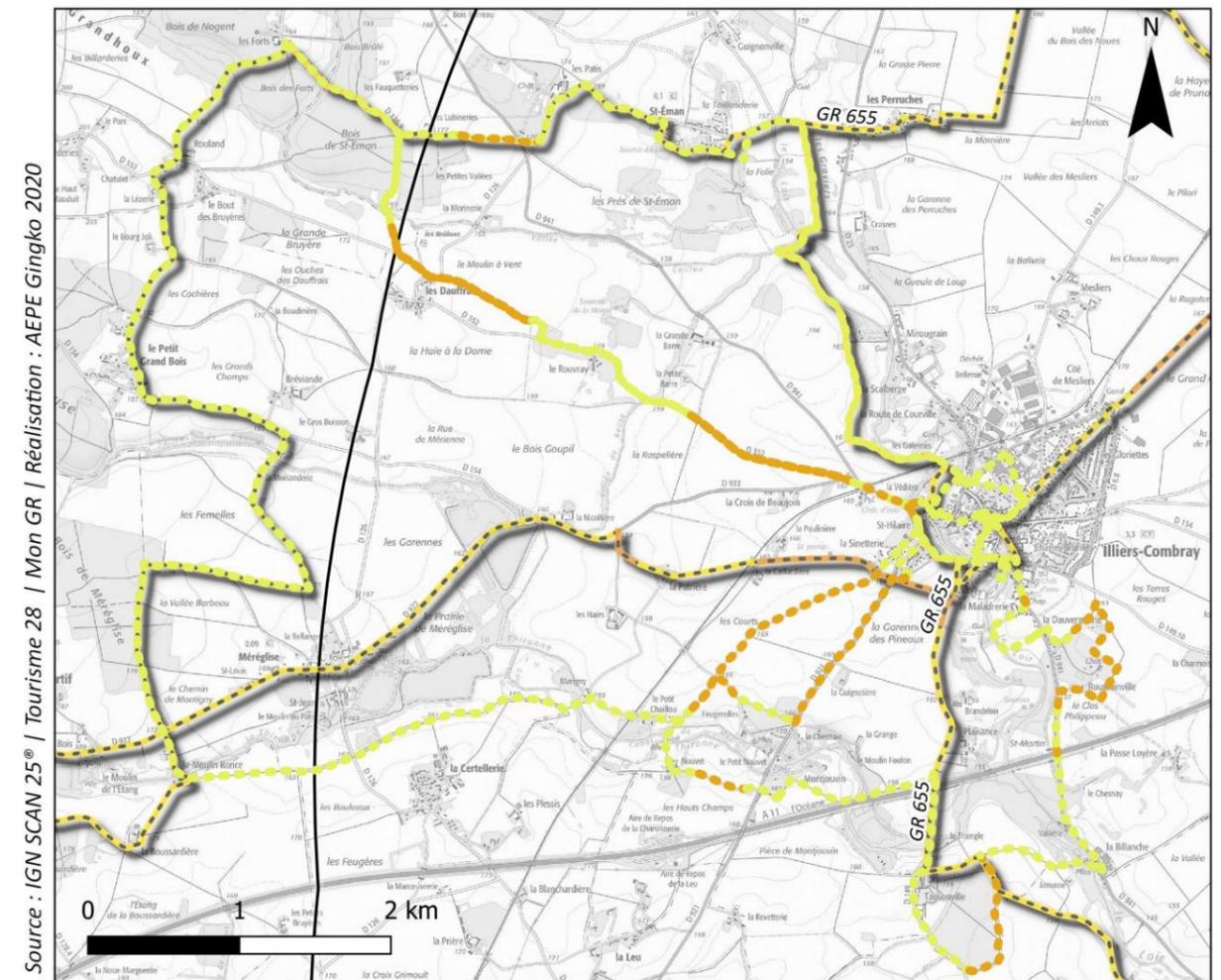
L'itinéraire touristique « **le côté de Méséglise** » décrit une vaste boucle à l'ouest d'Illiers-Combray. Il reprend en partie l'itinéraire des « sources du Loir » et présente donc le même risque de covisibilité depuis la RD 352. Son tronçon au sud-ouest du bourg offre des perceptions ouvertes en direction de la Zone d'Implantation Potentielle. Par conséquent, sa sensibilité potentielle est considérée comme **modérée** sur les zones de visibilité / covisibilité et faible ailleurs.

La sensibilité potentielle de ces itinéraires est représentée sur la carte ci-contre.

L'étude du contexte paysager des principaux éléments touristiques permet de les hiérarchiser en fonction de leur sensibilité potentielle vis-à-vis de l'implantation éventuelle d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle. Ressortent ainsi :

- Avec une sensibilité potentielle modérée à forte : La vallée du Loir, le GR 35, le GR 655
- Avec une sensibilité modérée : le Moulin Pelard
- Avec une sensibilité potentielle faible à modérée : la ville touristique d'Illiers-Combray, et les itinéraires de la Véloscénie, à la recherche du Combray de Marcel Proust, les sites proustiens, les sources du Loir et le côté de Méséglise.

Les principaux éléments sensibles à l'échelle de l'aire d'étude éloignée sont représentés sur carte de la page suivante.



Sensibilité potentielle des randonnées régionales

- Modérée
- Faible

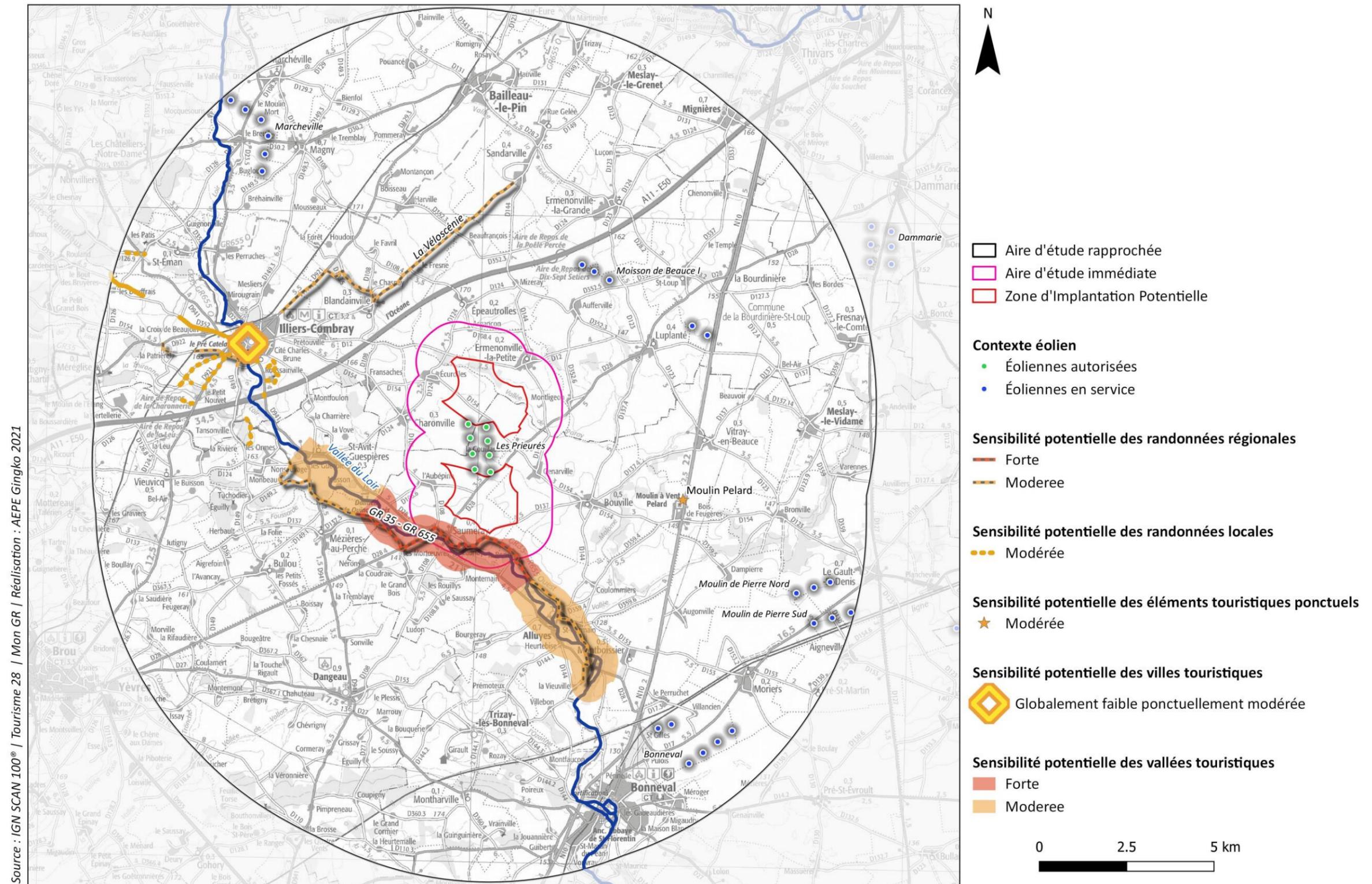
Sensibilité potentielle des randonnées locales

- Modérée
- Faible

□ Aire d'étude rapprochée



La sensibilité potentielle des itinéraires touristiques autour d'Illiers-Combray



Synthèse des sensibilités potentielles des principaux éléments touristiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Carte 21 : Synthèse des sensibilités potentielles des principaux éléments touristiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

III.4.4. LE CONTEXTE EOLIEN

III.4.4.1. L'ÉTAT DES LIEUX DU CONTEXTE EOLIEN A L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

La carte et le tableau ci-après répertorient les parcs éoliens à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, en distinguant les éoliennes existantes (en exploitation), celles autorisées et celles en instruction.

Tableau 8: Recensement des parcs éoliens à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Nom du parc	Éloignement par rapport à la ZIP (km)	Nombre d'éoliennes	Hauteur totale	État du parc
Les Prieurés	0,1	8	150 m	Autorisé
Moisson de Beauce I	3,8	5	150 m	En exploitation depuis 2021
Bonneval	7,1	6	140 m	En exploitation depuis 2006
Marcheville	7,7	6	125 m	En exploitation depuis 2020
Moulin de Pierre Nord	8,2	3	150 m	En exploitation depuis 2017
Moulin de Pierre Sud	8,9	3	150 m	En exploitation depuis 2017
Dammarie	10,6	6	125 m	En exploitation depuis 2016
Canton de Bonneval	12,9	8	125 m	En exploitation depuis 2009
Butte de Menonville	14,3	4	125 m	En exploitation depuis 2021
Fontaine-la-Guyon	18,8	6 (dont 3 hors aire d'étude)	132 m	En exploitation depuis 2020
Éoliennes citoyennes 11	18,9	6	149,5 m	En instruction

Sur l'ensemble du territoire étudié, neuf parcs éoliens sont actuellement en service, dont quatre dans l'aire d'étude éloignée et cinq dans l'aire d'étude rapprochée. Le seul parc autorisé est celui des Prieurés, dont le présent dossier présente un projet d'extension. Un parc en instruction se situe également au sein de l'aire d'étude éloignée.

Les parcs éoliens cités précédemment ne sont pas répartis de manière homogène sur le territoire étudié. Les parcs en exploitation se situent principalement dans sa partie est, avec notamment trois parcs au nord-est de Bonneval, tous organisés selon un axe orienté nord-est / sud-ouest (parc éolien de Bonneval, Moulin de Pierre Nord et Sud). Toujours à l'est, trois autres parcs sont organisés différemment : Butte de Menonville et Canton de Bonneval, tous deux organisés sur un axe unique orienté nord-est / sud-ouest et formant deux lignes parallèles en raison de leur proximité, et Dammarie sur deux lignes parallèles sur un axe nord / sud. À l'extrême nord de l'aire d'étude éloignée, le parc de Fontaine-la-Guyon présente un arc courbé du sud vers le nord-ouest composé de six éoliennes. Le parc construit de Marcheville se situe au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée, avec une ligne de six éoliennes dessinant une courbe du sud au nord-ouest. Le parc en exploitation Moisson de Beauce I est quant à lui implanté en deux parties (3 et 2 éoliennes) sur un axe nord-ouest / sud-est, proche de la ZIP au nord-est.

Un parc autorisé, Les Prieurés, se situe à l'intérieur de l'aire d'étude rapprochée sur une double ligne orientée nord / sud (voir description page suivante).

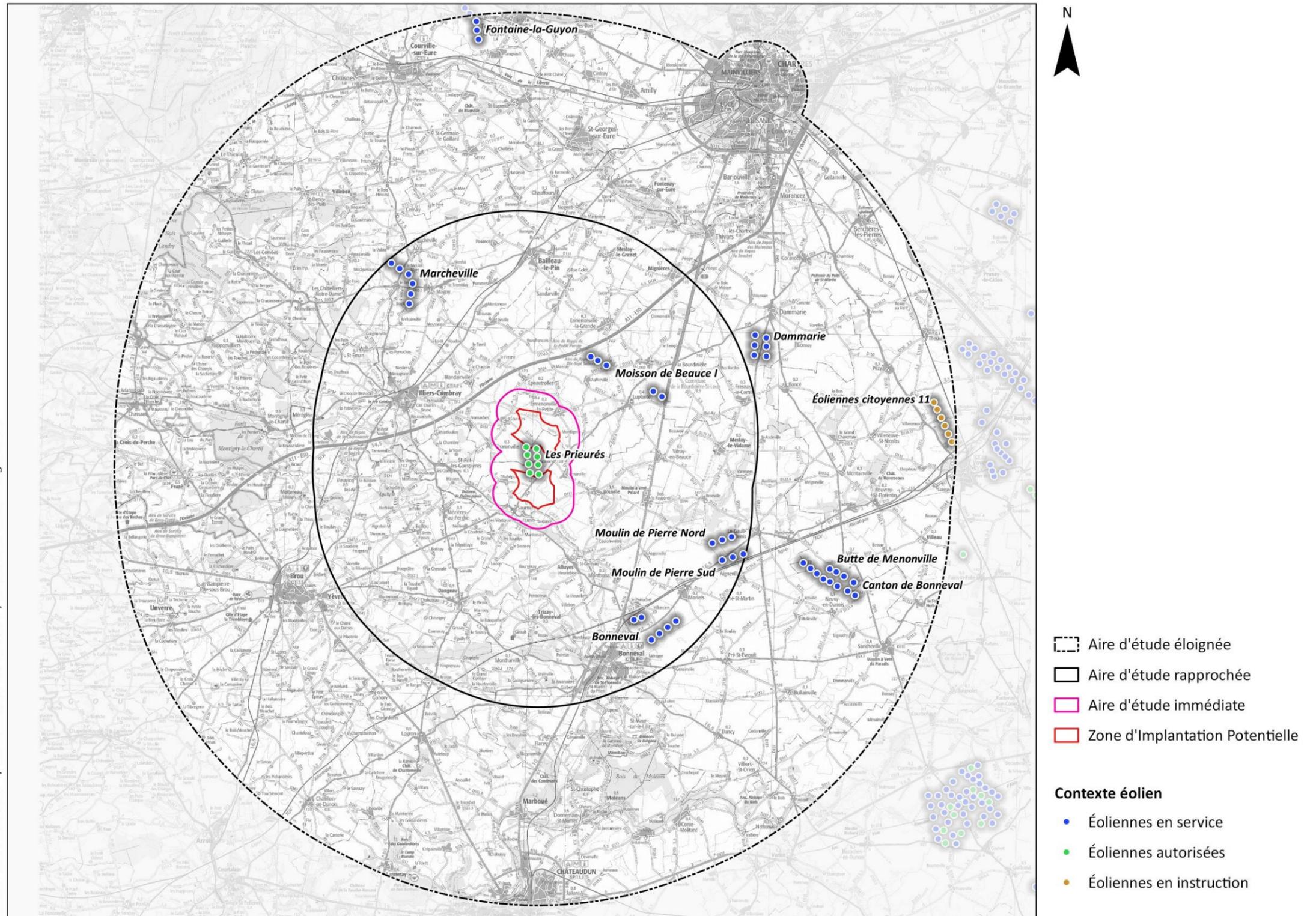
Le parc en instruction « Éoliennes citoyennes 11 » se place quant à lui à presque 19 km à l'est de la Zone d'Implantation Potentielle.

Étant donné le caractère très ouvert du paysage, le motif éolien est bien visible sur le territoire, particulièrement à l'est, et de manière plus ténue au nord-ouest.



Photo 77: Le parc éolien de Bonneval et celui de Moulin de Pierre à l'horizon

Source : IGN SCAN 100® | DREAL Centre-Val-de-Loire | Réalisation : AEPE Gingko 2022



Le contexte éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 22 : Le contexte éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

LE PARC EOLIEN « LES PRIEURÉS »

Le présent dossier concerne l'extension du parc autorisé « Les Prieurés », dont les caractéristiques sont détaillées ci-après.

Ce projet, définitivement déposé en octobre 2016, a été autorisé par arrêté préfectoral le 2 mai 2017.

Le parc est constitué de deux lignes parallèles de quatre éoliennes chacune, orientées selon un axe nord-nord-est / sud-sud-ouest. L'espace entre ces deux rangées de machines est de 500 m en moyenne.

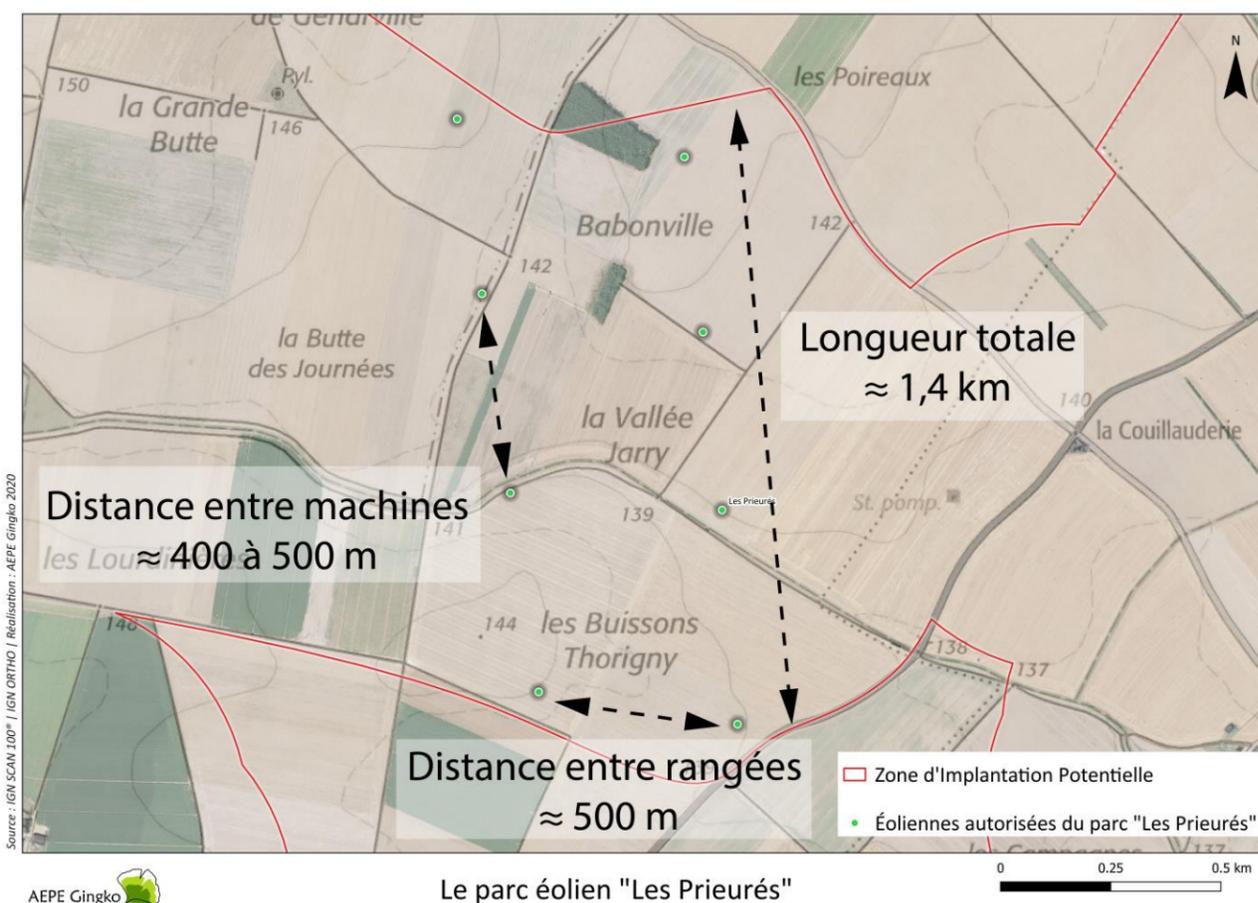
Les modèles d'éoliennes utilisés sont des ENERCON E 126, de 150 m de hauteur en bout de pale, avec une hauteur de moyeu de 87 m et un diamètre de rotor de 126 m. Les interdistances entre machines sont homogènes et de l'ordre de 400 à 500 m.



Photo 78: Photomontage issu du cahier de photomontages du projet de parc éolien "Les Prieurés"

Le motif éolien est déjà bien développé et perceptible au sein de la plaine beauceronne, et à l'échelle du territoire étudié il est surtout présent à l'est avec neuf parcs en exploitation. Le seul parc autorisé à l'échelle de l'aire d'étude éloignée est le parc des Prieurés.

Le projet actuel étant une extension du parc des Prieurés, il conviendra d'inscrire l'implantation des éoliennes dans la continuité des deux lignes dessinées par ce dernier.



Carte 23 : Le parc éolien « Les Prieurés »

III.4.4.2. ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE

DEFINITIONS

À ce stade de l'état initial, le *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (actualisation 2020)* indique que « l'objectif de l'étude des effets cumulés est de **cartographier** et **qualifier** les **espaces de respiration** existants pour **éviter de générer des situations de saturation visuelle**. »

Les deux définitions suivantes y figurent également :

- Au sujet de la saturation visuelle : « Lorsque la présence de l'éolien s'impose dans tous les champs de vision il y a **saturation visuelle** ».
- Au sujet des espaces de respiration : « Un **espace de respiration** est un angle de vue exempt de champs éoliens. Il se caractérise par deux éléments : un **angle** et une **profondeur de champ**. L'**angle** correspond à la vision binoculaire humaine qui est de **120°**. La **profondeur de champ** est quant à elle une donnée variable qui est déterminée par la configuration du site étudié. Il est recommandé d'étayer les choix de la profondeur de champ sur une analyse de contexte paysager spécifique. »

D'autre part, le guide précise également la cible de cette analyse : « L'étude des effets cumulés sera abordée principalement sous l'angle de la commodité de voisinage et doit être étudiée **par rapport à l'habitat**. La méthode d'analyse utilisée sera adaptée en fonction de l'organisation de ce dernier. En présence d'habitats groupés, l'analyse se focalisera sur les lieux de vie principaux. En présence d'habitats diffus, c'est la densité générale du maillage qui sera examinée. »

METHODOLOGIE

La présente analyse s'appuie sur une adaptation de la méthodologie développée dans le document *Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « Paysage – Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens - annexe 3 : Indices pour évaluer les risques de saturation visuelle* (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre et Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Centre, Document validé lors du CAR du 15 mai 2015).

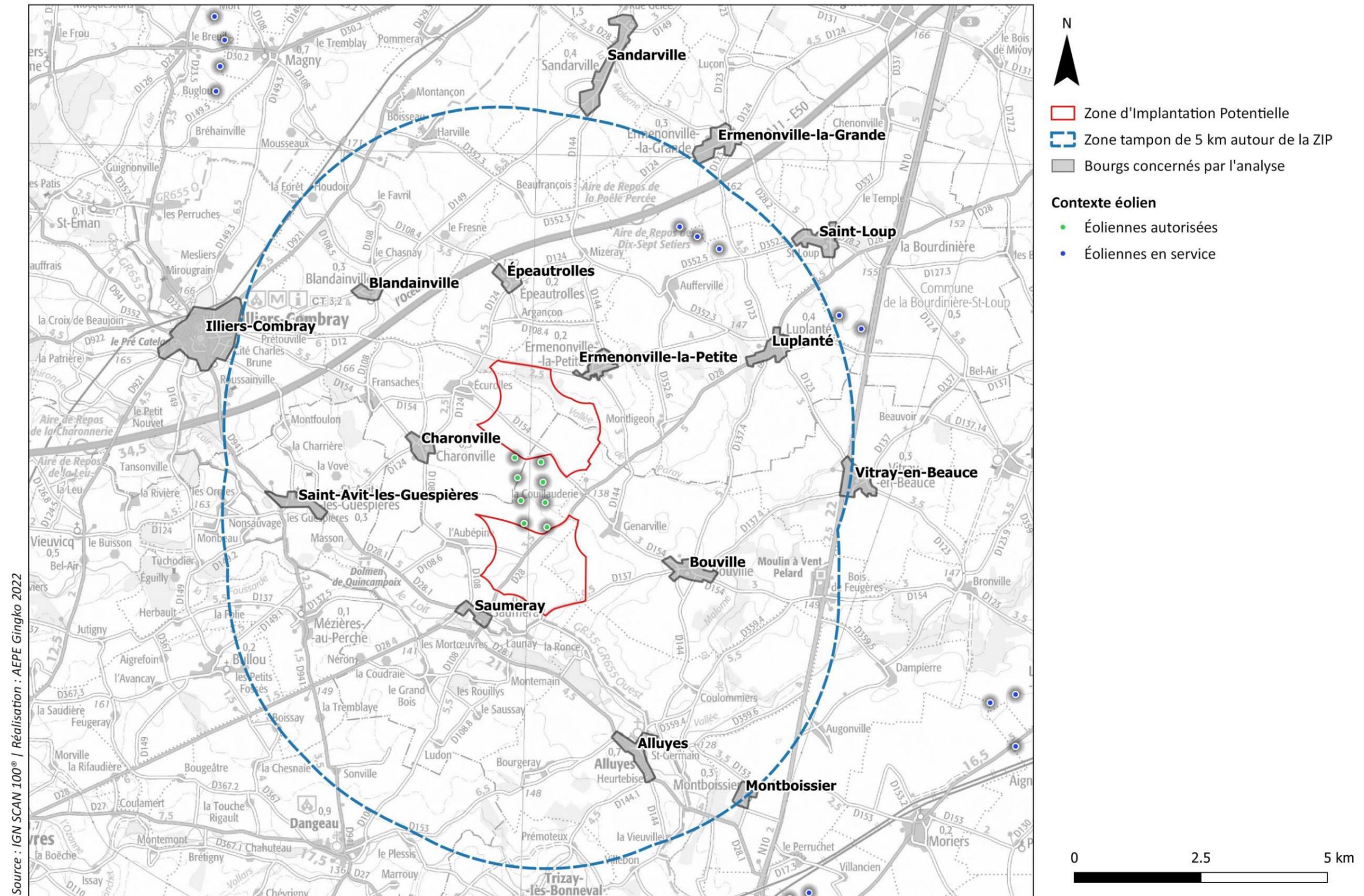
Les lieux de vie choisis pour cette étude sont les bourgs dont les limites sont situées dans un rayon de 5 km autour du site de projet, cette zone étant qualifiée de « zone de prégnance des éoliennes » dans la méthodologie citée ci-dessus. Il s'agit donc des bourgs de **Saumeray, Ermenonville-la-Petite, Charonville, Épeautrolles, Bouville, Blandainville, Alluyes, Saint-Avit-les-Guespières, Luplanté, Montboissier, Vitray-en-Beauce, Ermenonville-la-Grande, Illiers-Combray, Sandarville et Saint-Loup** (Cf. carte page suivante).

Autour de chacun de ces lieux de vie ont été définies deux zones permettant d'évaluer la profondeur de champ : une zone de 5 km de rayon, « **zone de prégnance** », où les éoliennes sont prégnantes dans le paysage et une zone de 10 km, « **zone de visibilité** » où elles sont simplement visibles par temps dégagé. Lorsqu'un parc est situé à cheval entre les deux zones, il est considéré dans son intégralité dans la zone la plus proche : les parcs répartis autour de la ligne des 5 km sont considérés comme étant à moins de 5 km et les parcs répartis autour de la ligne des 10 km sont considérés à moins de 10 km.

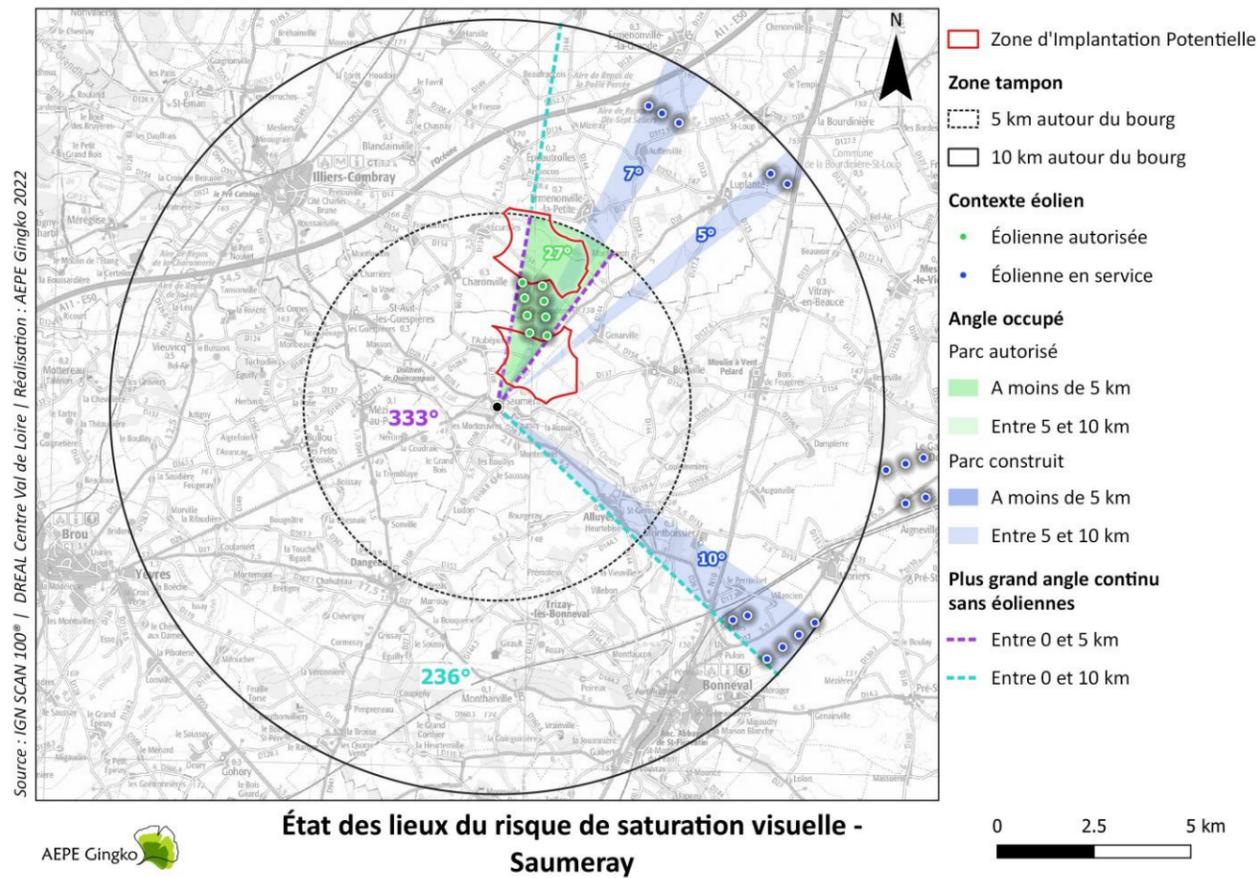
Au sein de ces deux zones sont symbolisés de manière cartographique les angles visuels occupés par les éoliennes, en distinguant les parcs construits (présents dans le paysage), les parcs accordés (appelés à apparaître prochainement) et les parcs déposés (amenés à apparaître potentiellement, absents ici).

À partir des angles occupés par le contexte éolien, le plus grand angle sans éoliennes est défini, entre 0 et 5 km puis entre 0 et 10 km. Lorsqu'il est supérieur à 120°, il peut être qualifié d'angle de respiration et écarter un risque de saturation visuelle.

Il est important de noter que cette analyse est purement cartographique et théorique. Elle ne prend en compte ni le relief, ni les masques visuels (végétation et bâti) présents sur le territoire.



ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE SUR SAUMERAY



Carte 25 : État des lieux du risque de saturation visuelle – Saumeray

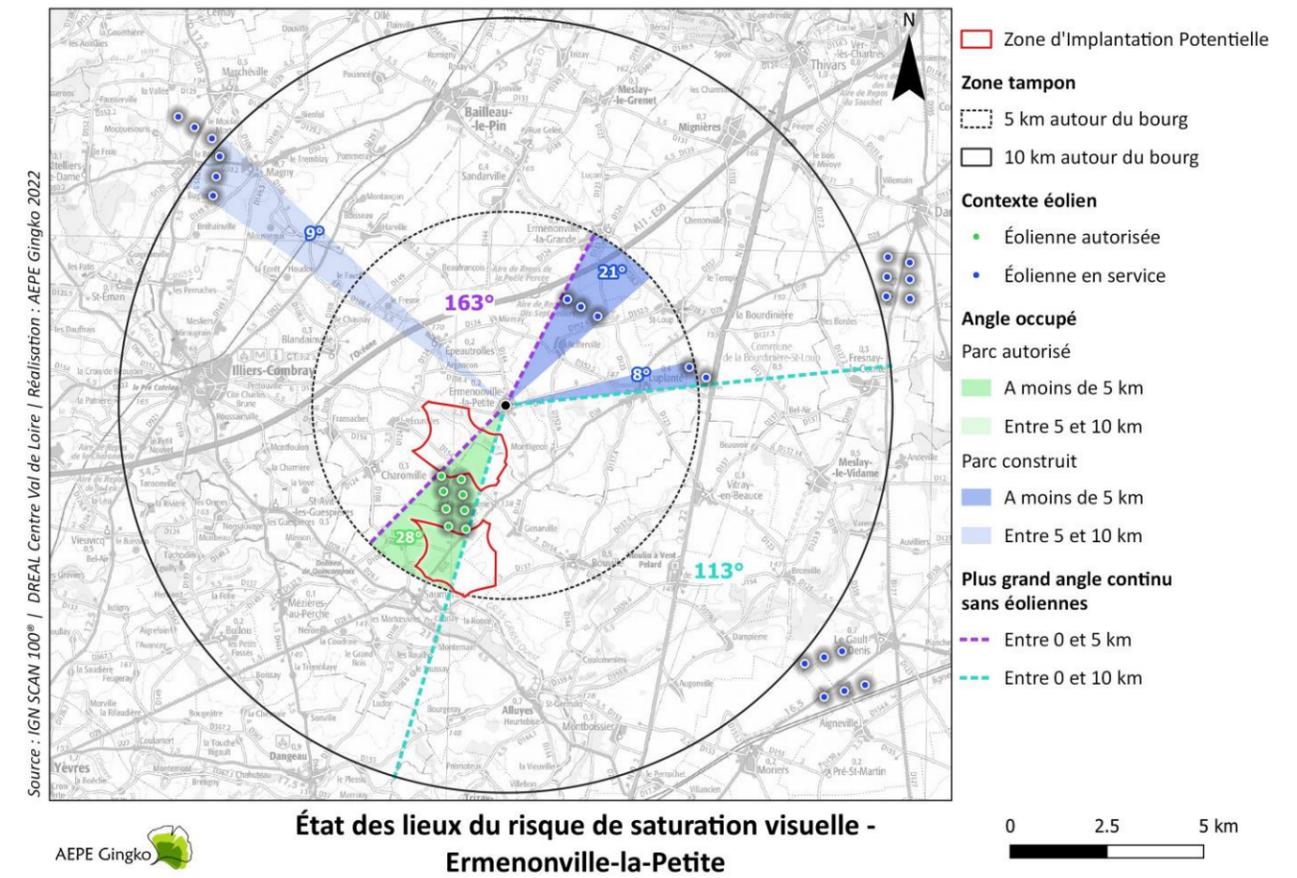
Saumeray	Angle total occupé par le motif éolien (parcs construits et autorisés)	Plus grand angle continu sans éoliennes
Entre 0 et 5 km	27°	333°
Entre 0 et 10 km	42°	236°

Depuis Saumeray, un angle continu sans éoliennes de 333° existe au sein de la zone de prégnance (0-5 km), qui ne compte qu'un seul parc autorisé (Les Prieurés). En ajoutant la zone de visibilité, la valeur du plus grand angle continu sans éoliennes entre 0 et 10 km diminue pour atteindre 236° en raison de la présence de deux parcs construits au nord-est et au sud-est du bourg.

Ces deux angles sont bien supérieurs à 120° et peuvent être qualifiés d'espaces de respiration. Il n'y a à l'heure actuelle aucun effet de saturation visuelle depuis Saumeray.

La Zone d'Implantation Potentielle, située de part et d'autre du parc autorisé des Prieurés élargit sensiblement l'angle occupé par ce dernier, sans pour autant faire apparaître de risque supplémentaire de saturation visuelle.

ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE SUR ERMENONVILLE-LA-PETITE



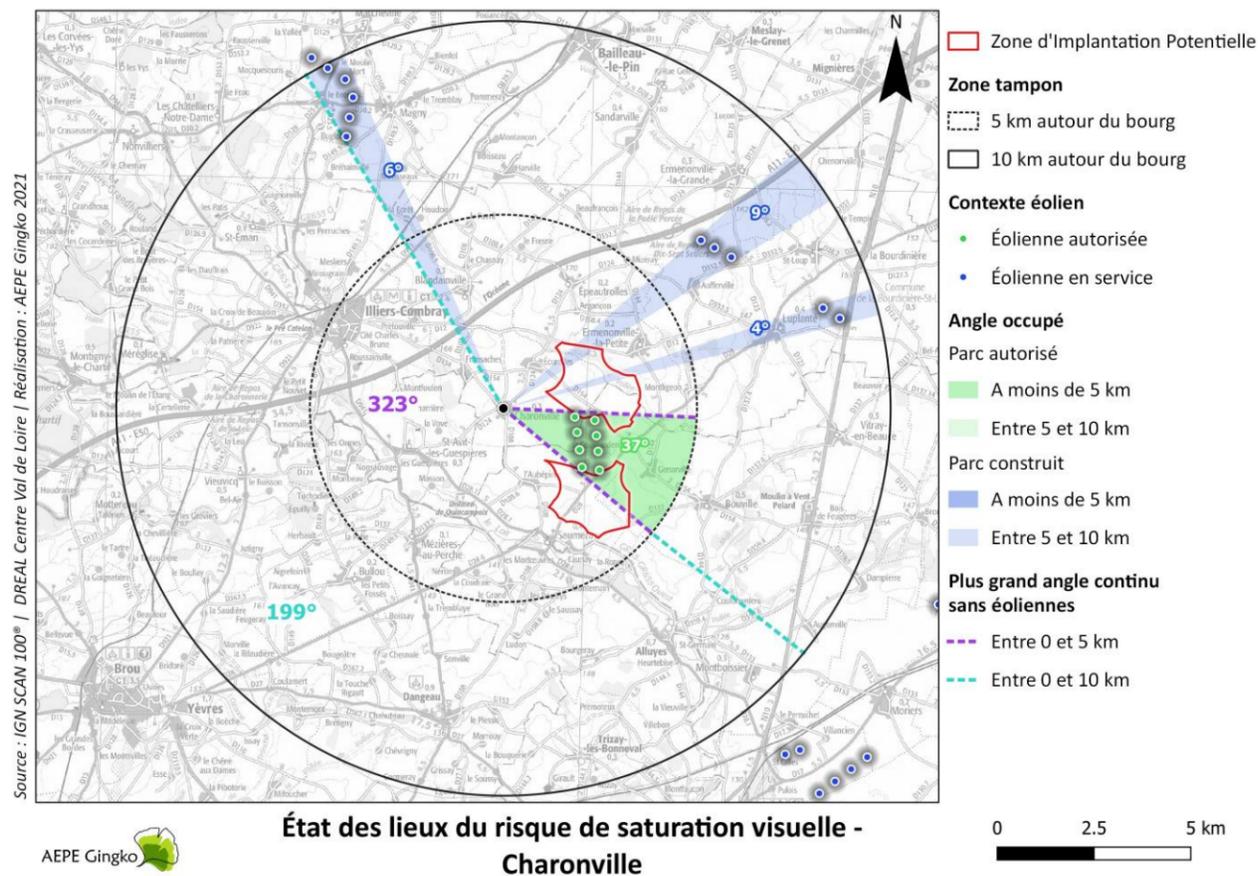
Carte 26 : État des lieux du risque de saturation visuelle – Ermenonville-la-Petite

Ermenonville-la-Petite	Angle total occupé par le motif éolien (parcs construits et autorisés)	Plus grand angle continu sans éoliennes
Entre 0 et 5 km	57°	163°
Entre 0 et 10 km	66°	113°

Au sein de la zone de prégnance (0-5 km) autour d'Ermenonville-la-Petite, deux parcs construits se situent au nord-est et un parc autorisé au sud-ouest, ménageant un angle continu sans éoliennes de 163° pouvant être qualifié d'espace de respiration. Lorsque l'on considère également la zone de visibilité, la valeur du plus grand angle continu sans éoliennes est de 113°. Elle est inférieure à la valeur d'un angle de respiration (120°) et signale un faible effet de saturation visuelle depuis ce bourg.

La zone d'étude élargit l'angle occupé par le parc autorisé des Prieurés de part et d'autre de ce dernier et renforce potentiellement l'effet de saturation visuelle lorsque l'on considère la zone de 0 à 10 km. Cependant, cette conclusion est à nuancer en raison du caractère essentiellement théorique de cette analyse, ne prenant pas en compte les masques visuels, existants sur le territoire malgré son caractère très ouvert.

ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE SUR CHARONVILLE



Carte 27 : État des lieux du risque de saturation visuelle - Charonville

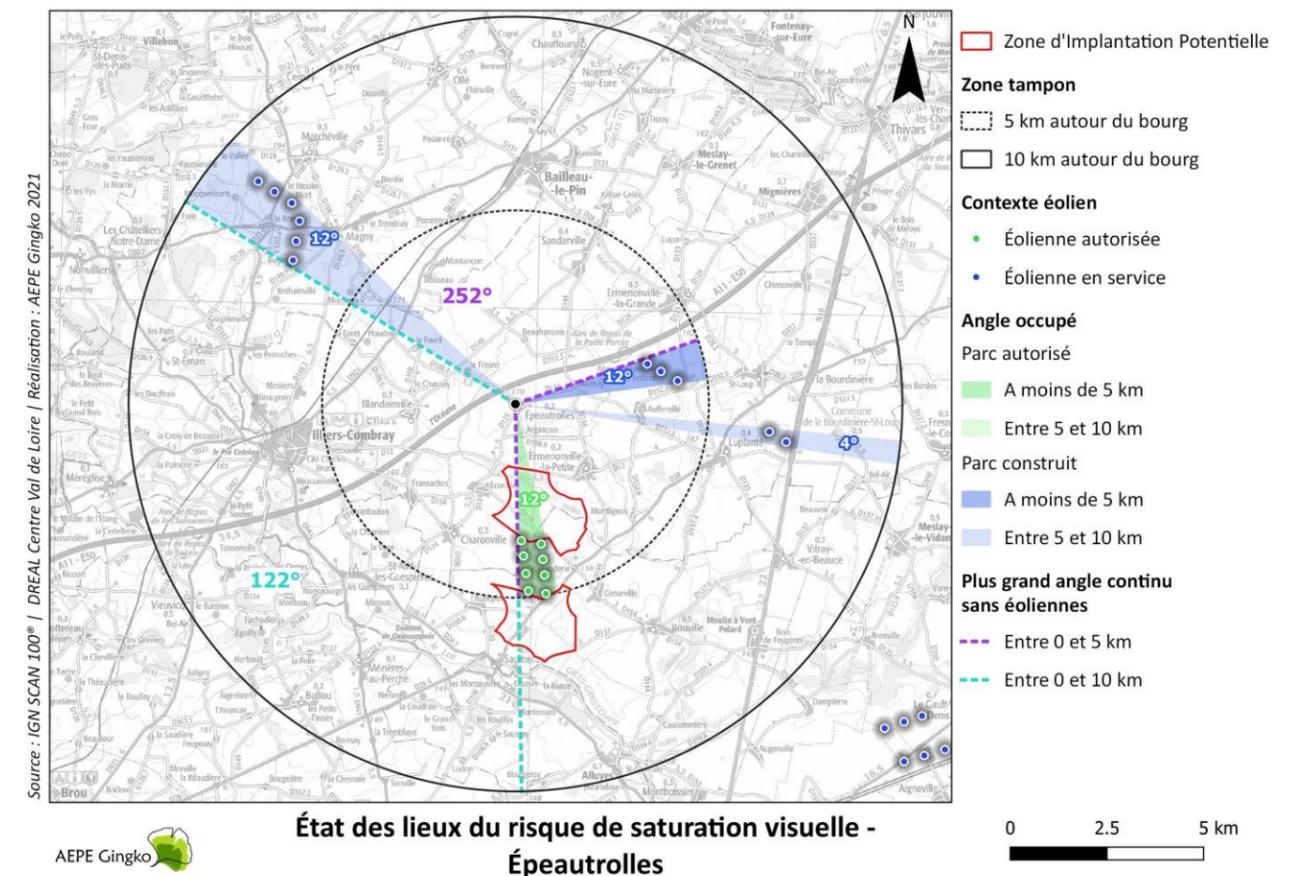
Charonville	Angle total occupé par le motif éolien (parcs construits et autorisés)	Plus grand angle continu sans éoliennes
Entre 0 et 5 km	37°	323°
Entre 0 et 10 km	56°	199°

Depuis Charonville, seul un parc autorisé (Les Prieurés) se situe au sein de la zone de prégnance (0-5 km) où le plus grand angle continu sans éoliennes est de 323°. En considérant à la fois la zone de prégnance (0-5 km) et la zone de visibilité (5-10 km), trois parcs construits viennent s'ajouter à ce parc autorisé et le plus grand angle sans éoliennes est alors de 199°.

Dans ces deux cas de figure, le plus grand angle sans éolienne correspond à un angle de respiration (angle supérieur à 120°) ; il n'y a donc à l'heure actuelle pas d'effet de saturation visuelle depuis Charonville.

La ZIP, disposée au nord et au sud du parc autorisé des Prieurés élargit potentiellement de manière sensible l'angle occupé par le motif éolien à moins de 5 km du bourg. Cependant, il n'y a pas de risque pour que le plus grand angle sans éoliennes soit inférieur à 120° et provoque un effet de saturation visuelle, ni entre 0 et 5 km, ni entre 0 et 10 km.

ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE SUR ÉPEAUTROLLES



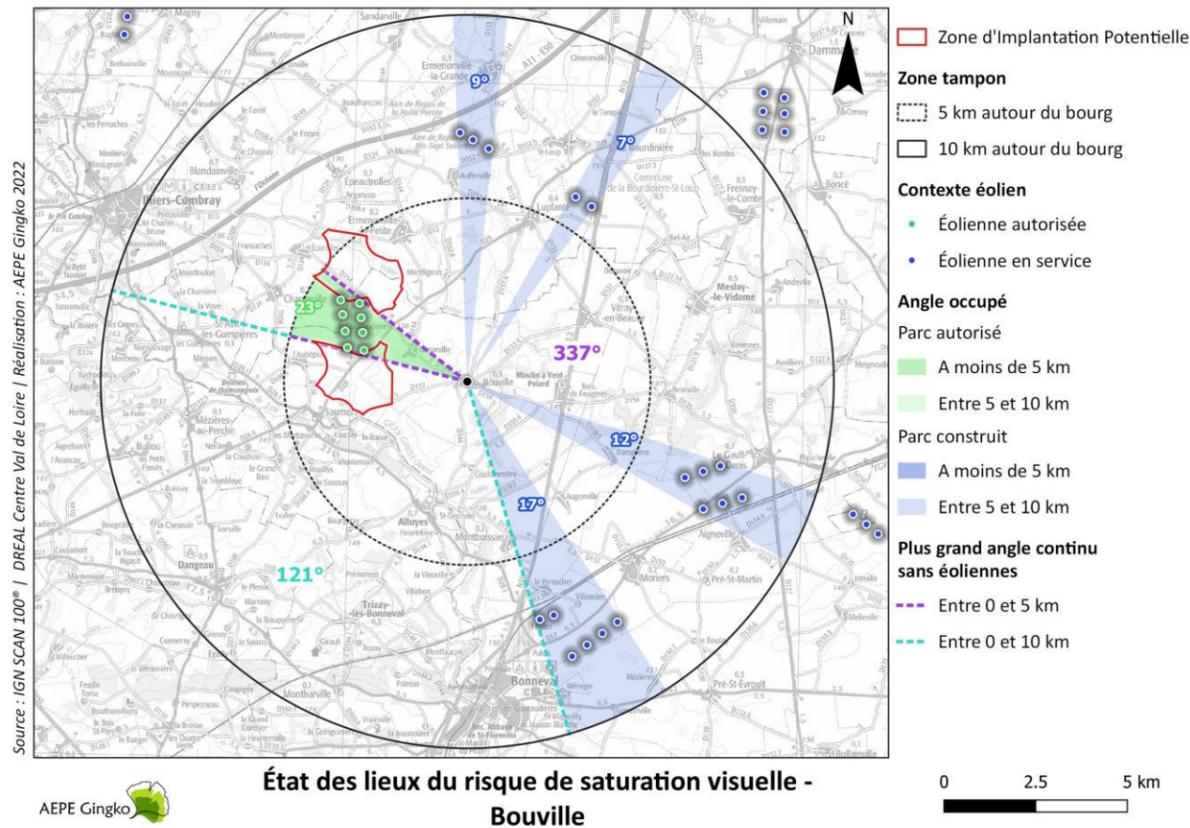
Carte 28 : État des lieux du risque de saturation visuelle – Épeautrolles

Épeautrolles	Angle total occupé par le motif éolien (parcs construits et autorisés)	Plus grand angle continu sans éoliennes
Entre 0 et 5 km	24°	252°
Entre 0 et 10 km	40°	122°

Autour du bourg d'Épeautrolles, un parc construit et un parc autorisé se situent dans la zone de prégnance (0-5 km). Le plus grand angle continu sans éoliennes y est de 252°. Entre 0 et 10 km, deux parcs construits viennent s'y ajouter et le plus grand angle continu sans éoliennes est alors de 122°. Un angle de respiration (supérieur à 120°) est présent dans les deux cas, il n'y a donc dans la situation actuelle pas d'effet de saturation visuelle.

La zone d'étude, au nord et au sud du parc des Prieurés, élargit à la marge l'angle visuel occupé par ce dernier. Cet élargissement fait potentiellement diminuer le plus grand angle continu sans éoliennes qui peut alors être très légèrement inférieur à 120° dans la zone 0-10 km. Un risque de saturation visuelle existe donc depuis Épeautrolles. Cependant, cette conclusion est à nuancer en raison du caractère très théorique du résultat : ni le relief, ni les masques visuels ne sont ici pris en compte.

ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE SUR BOUVILLE



État des lieux du risque de saturation visuelle - Bouville

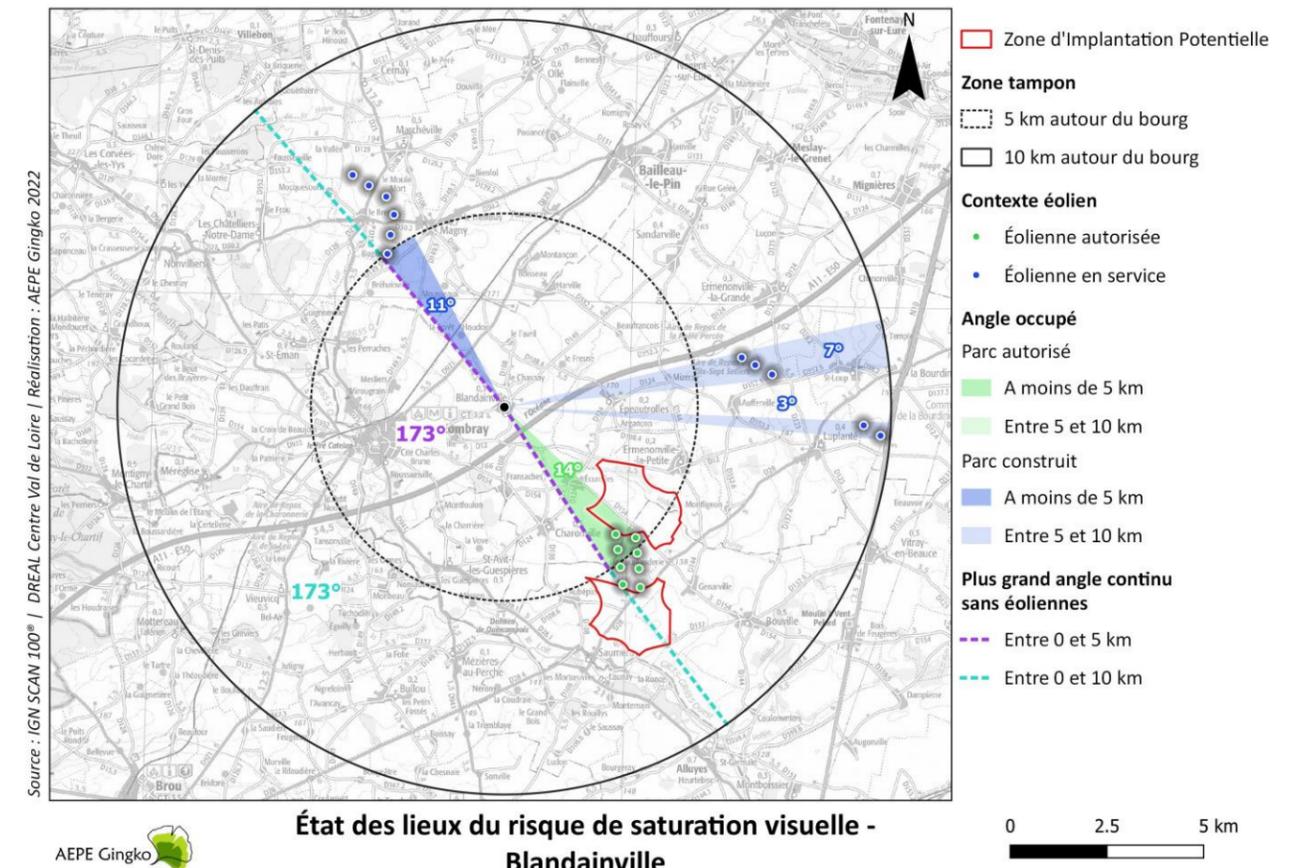
Carte 29 : État des lieux du risque de saturation visuelle – Bouville

Bouville	Angle total occupé par le motif éolien (parcs construits et autorisés)	Plus grand angle continu sans éoliennes
Entre 0 et 5 km	23°	337°
Entre 0 et 10 km	68°	121°

Dans la zone de prégnance (0-5km) autour du bourg de Bouville, on relève la présence d'un seul parc éolien autorisé (Les Prieurés). Le plus grand angle continu sans éoliennes est dans cette zone de 337°. En additionnant la zone de visibilité, quatre parcs construits viennent s'ajouter à plus de 5 km du bourg. Dans ce cas, l'angle continu maximal sans éoliennes est de 121°. Depuis Bouville, un angle de respiration est conservé, que l'on considère uniquement la zone de prégnance ou que l'on y ajoute également la zone de visibilité. Il n'y a donc actuellement pas d'effet de saturation visuelle.

La ZIP vient élargir au nord et au sud l'angle occupé par le parc autorisé des Prieurés. Au sein de la zone de prégnance, elle ne fait apparaître aucun risque de saturation visuelle. En considérant également la zone de visibilité, la partie sud de la zone d'étude empiète sur le plus grand angle sans éoliennes dont la valeur risque potentiellement d'être inférieure à 120°. Cependant, il convient de nuancer cette conclusion car l'ensemble des parcs construits considérés ici se situent à plus de 5 km du bourg : ils sont donc visibles, mais pas considérés comme prégnants. D'autre part, cette analyse théorique ne prend pas en considération les masques visuels et la topographie.

ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE SUR BLANDAINVILLE



État des lieux du risque de saturation visuelle - Blandainville

Carte 30 : État des lieux du risque de saturation visuelle – Blandainville

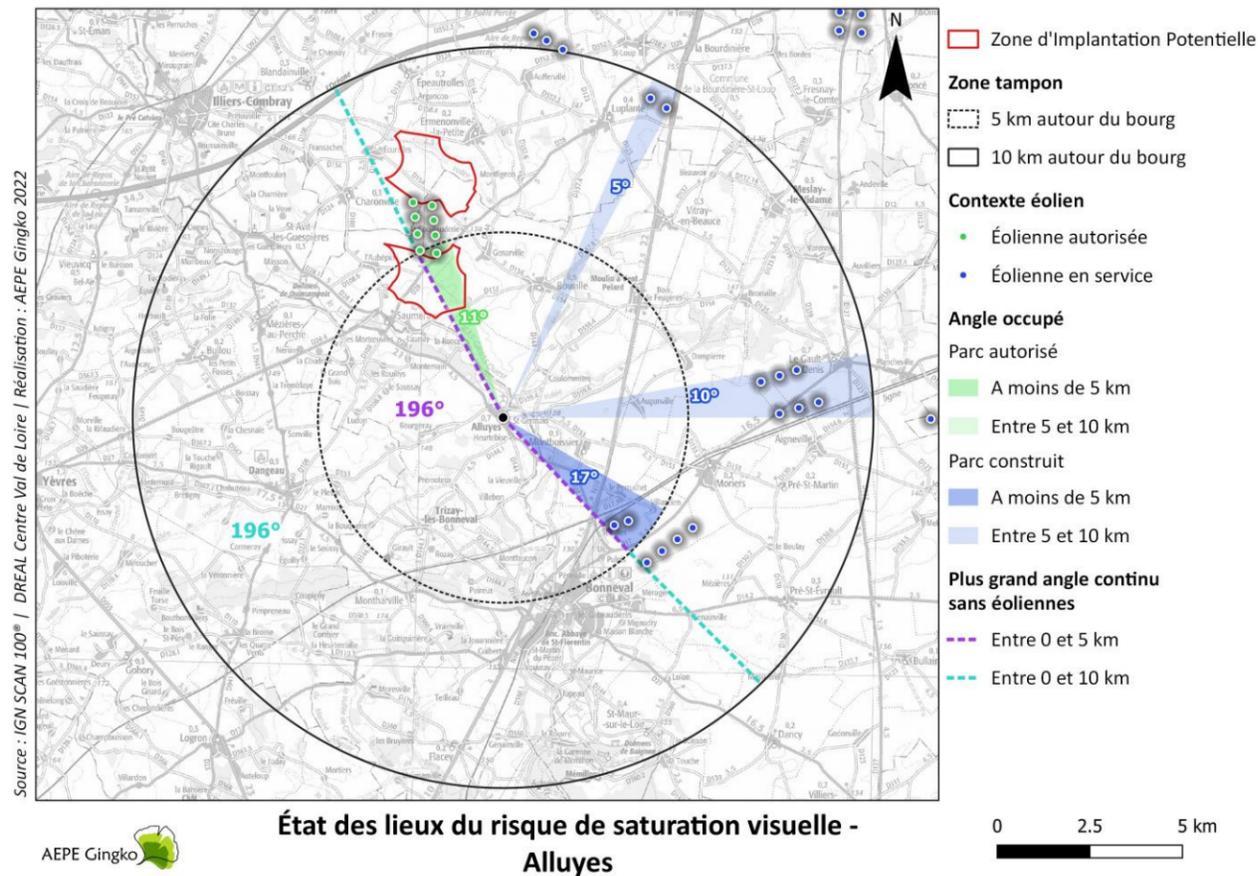
Blandainville	Angle total occupé par le motif éolien (parcs construits et autorisés)	Plus grand angle continu sans éoliennes
Entre 0 et 5 km	25°	173°
Entre 0 et 10 km	35°	173°

Depuis Blandainville, le plus grand angle continu sans éoliennes au sein de la zone de prégnance (0-5 km) est de 173° en raison de la présence d'un parc construit et d'un parc autorisé. L'ajout de la zone de visibilité ne fait pas varier cet angle malgré la présence de deux parcs construits supplémentaires à plus de 5 km.

Autour du bourg de Blandainville, un angle de respiration est conservé entre 0 et 5 km ainsi qu'entre 0 et 10 km. Aucun effet de saturation visuelle n'est donc à signaler.

Située au nord et au sud du parc autorisé des Prieurés, la Zone d'Implantation Potentielle élargit sensiblement l'angle occupé, sans que le plus grand angle continu sans éoliennes ne risque de diminuer à moins de 120°. La zone d'étude ne présente donc pas de risque de faire apparaître un effet de saturation visuelle.

ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE SUR ALLUYES



Carte 31 : État des lieux du risque de saturation visuelle – Alluyes

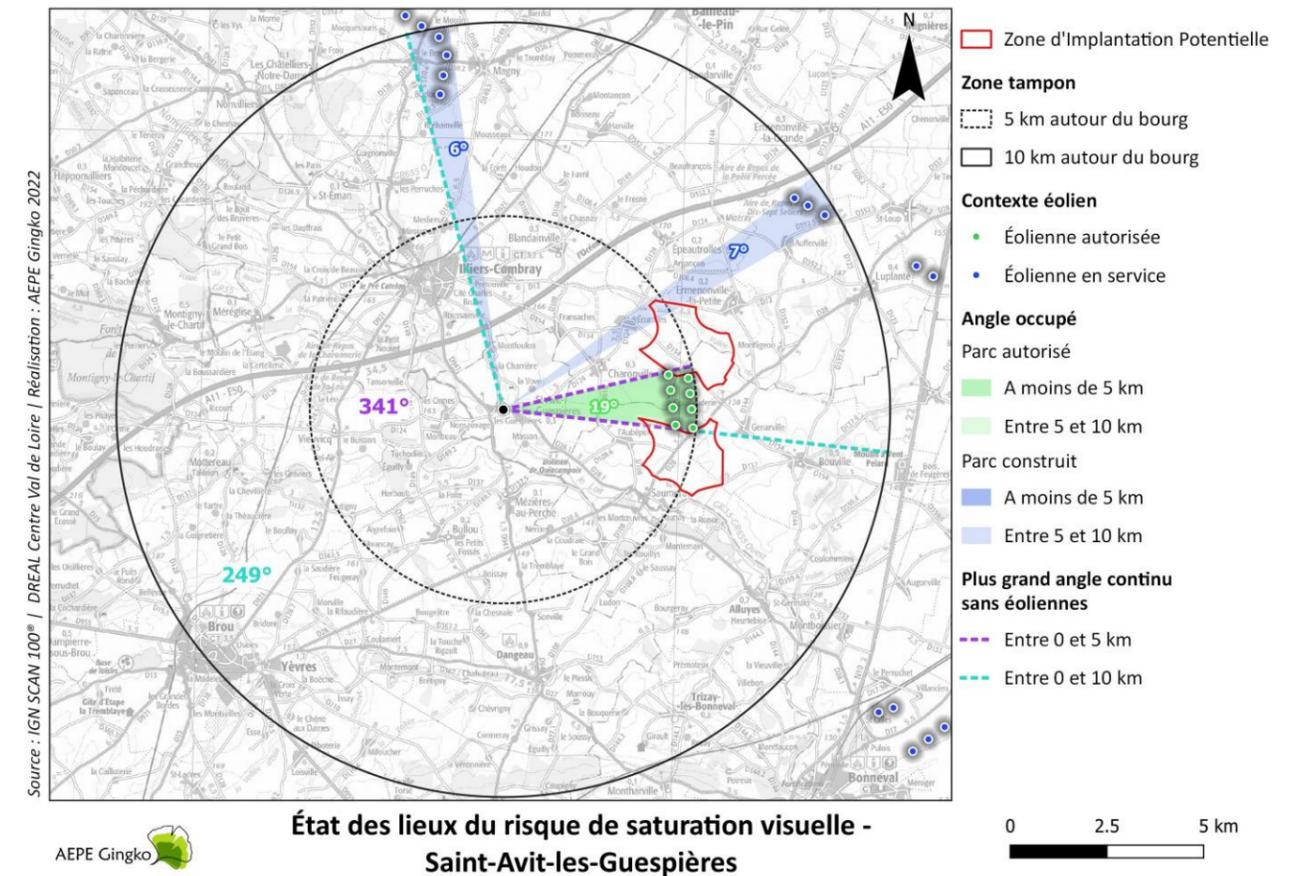
Alluyes	Angle total occupé par le motif éolien (parcs construits et autorisés)	Plus grand angle continu sans éoliennes
Entre 0 et 5 km	28°	196°
Entre 0 et 10 km	43°	196°

Depuis le bourg d’Alluyes, un parc construit et un parc autorisé se situent à moins de 5 km. Le plus grand angle continu sans éoliennes dans la zone de prégnance (0-5 km) est de 196°. En considérant les parcs éoliens sur une zone tampon de 10 km, deux parcs construits viennent s’ajouter mais le plus grand angle continu sans éoliennes ne varie pas et reste égal à 196°.

Actuellement, un angle de respiration est présent autour d’Alluyes, que l’on considère uniquement la zone de prégnance ou que l’on y ajoute la zone de visibilité. Aucun effet de saturation visuelle n’est donc à signaler.

La Zone d’Implantation Potentielle vient élargir l’angle occupé par le parc autorisé des Prieurés et réduit par conséquent la valeur de l’angle de respiration, sans pour autant risquer de le faire diminuer à moins de 120°. Elle ne provoque donc pas de risque supplémentaire de saturation visuelle.

ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE SUR SAINT-AVIT-LES-GUESPIERES



Carte 32 : État des lieux du risque de saturation visuelle – Saint-Avit-les-Guespières

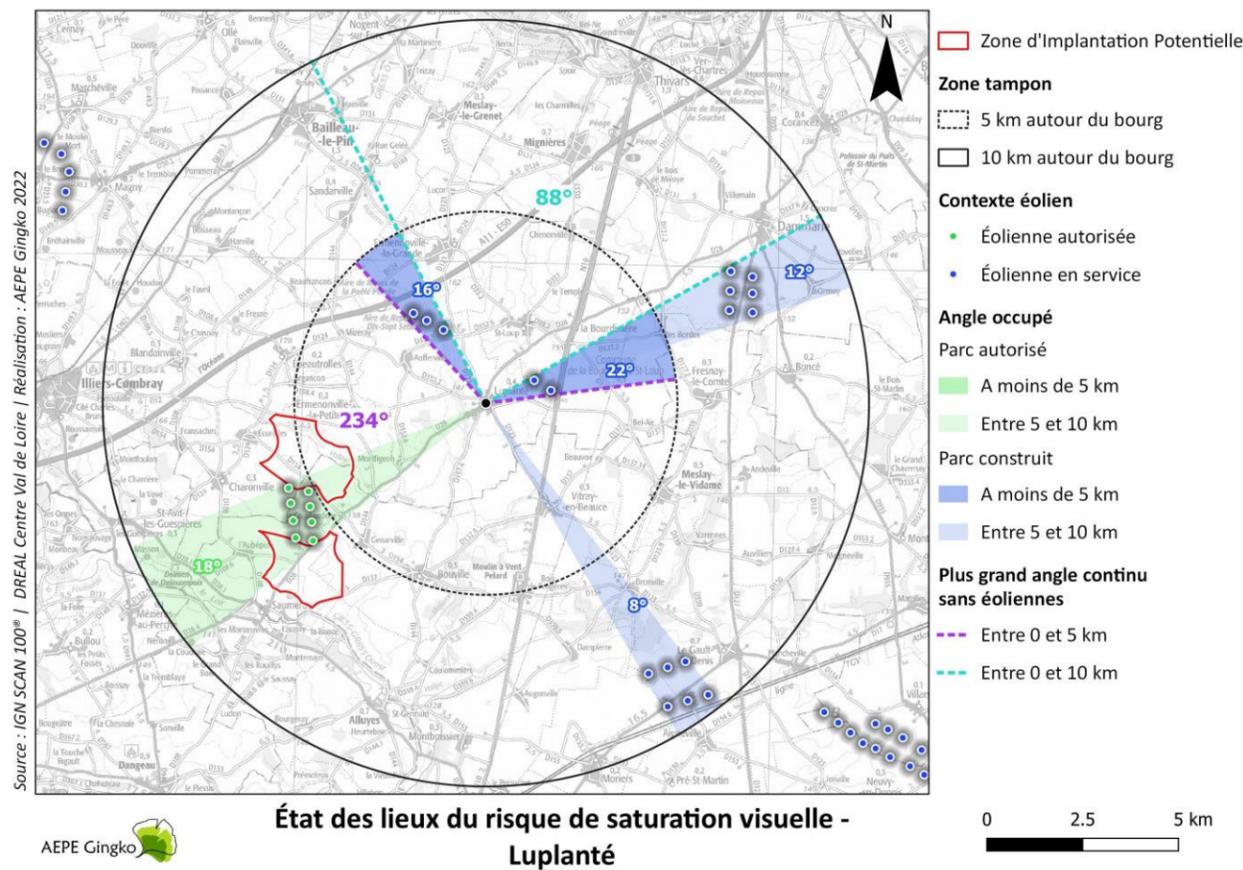
Saint-Avit-les-Guespières	Angle total occupé par le motif éolien (parcs construits et autorisés)	Plus grand angle continu sans éoliennes
Entre 0 et 5 km	19°	341°
Entre 0 et 10 km	32°	249°

Dans la zone de prégnance (0-5 km) autour de Saint-Avit-les-Guespières, un seul parc autorisé est présent (Les Prieurés) et la valeur du plus grand angle continu sans éoliennes est de 341°. En considérant également la zone de visibilité, on relève deux parcs construits supplémentaires et un angle continu maximal sans éoliennes de 249°.

Depuis Saint-Avit-les-Guespières, aucun effet de saturation visuelle n’est à signaler, que l’on considère le contexte éolien à 5 ou à 10 km.

La Zone d’Implantation Potentielle, et en particulier sa partie sud, risque de faire diminuer la valeur totale de l’angle de respiration, sans pour autant qu’il soit inférieur à 120°. Le risque de saturation visuelle n’est donc pas accru par le site d’étude.

ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE SUR LUPLANTÉ



État des lieux du risque de saturation visuelle - Luplanté

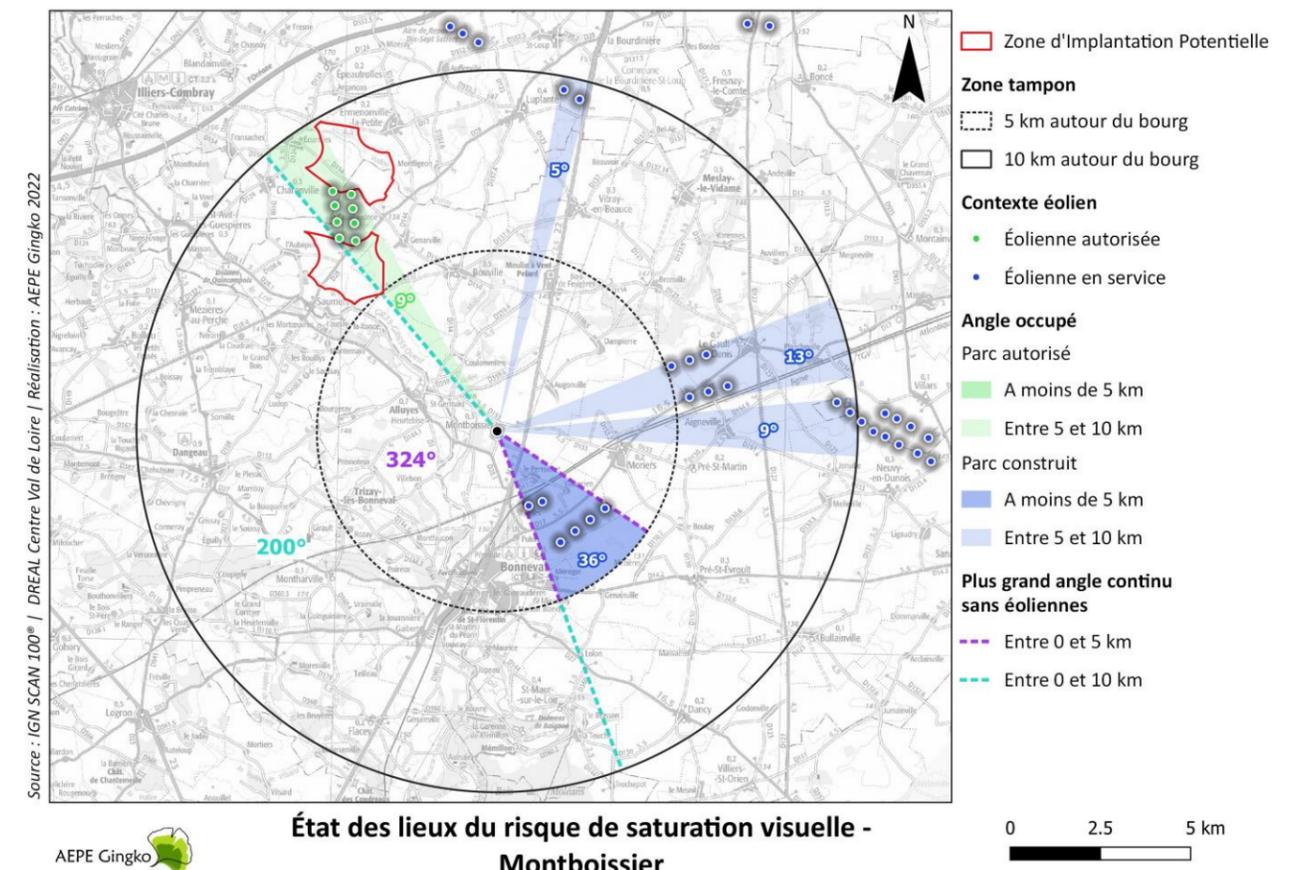
Carte 33 : État des lieux du risque de saturation visuelle – Luplanté

Luplanté	Angle total occupé par le motif éolien (parcs construits et autorisés)	Plus grand angle continu sans éoliennes
Entre 0 et 5 km	38°	234°
Entre 0 et 10 km	64°	88°

Autour de Luplanté, deux parcs construits sont relevés dans la zone de prégnance (0-5 km). Le plus grand angle continu sans éoliennes est ici de 234°. Entre 0 et 10 km, la présence d'un parc autorisé et deux parcs construits induisent un plus grand angle continu sans éoliennes de 88°. Dans la zone de prégnance, aucun effet de saturation visuelle n'est à signaler, l'angle continu maximal sans éoliennes étant supérieur à 120°. En revanche, entre 0 et 10 km, cet angle est inférieur à 120° et fait apparaître un effet de saturation visuelle.

La Zone d'Implantation Potentielle vient ici réduire l'angle visuel maximal sans éoliennes au sein de la zone de prégnance sans menacer l'angle de respiration. Elle ne modifie pas la valeur de l'angle visuel maximal sans éoliennes entre 0 et 10 km. Un phénomène de saturation visuelle est actuellement à signaler depuis Luplanté, et il est susceptible d'être renforcé par l'implantation d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle. Cependant, plusieurs éléments sont à mettre en avant pour nuancer cette conclusion : cette analyse ne prend en compte ni les masques visuels, ni la topographie, et les parcs responsables de cet effet sont situés à plus de 5 km (simplement visibles et pas considérés comme prégnants).

ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE SUR MONTBOISSIER



État des lieux du risque de saturation visuelle - Montboissier

Carte 34 : État des lieux du risque de saturation visuelle – Montboissier

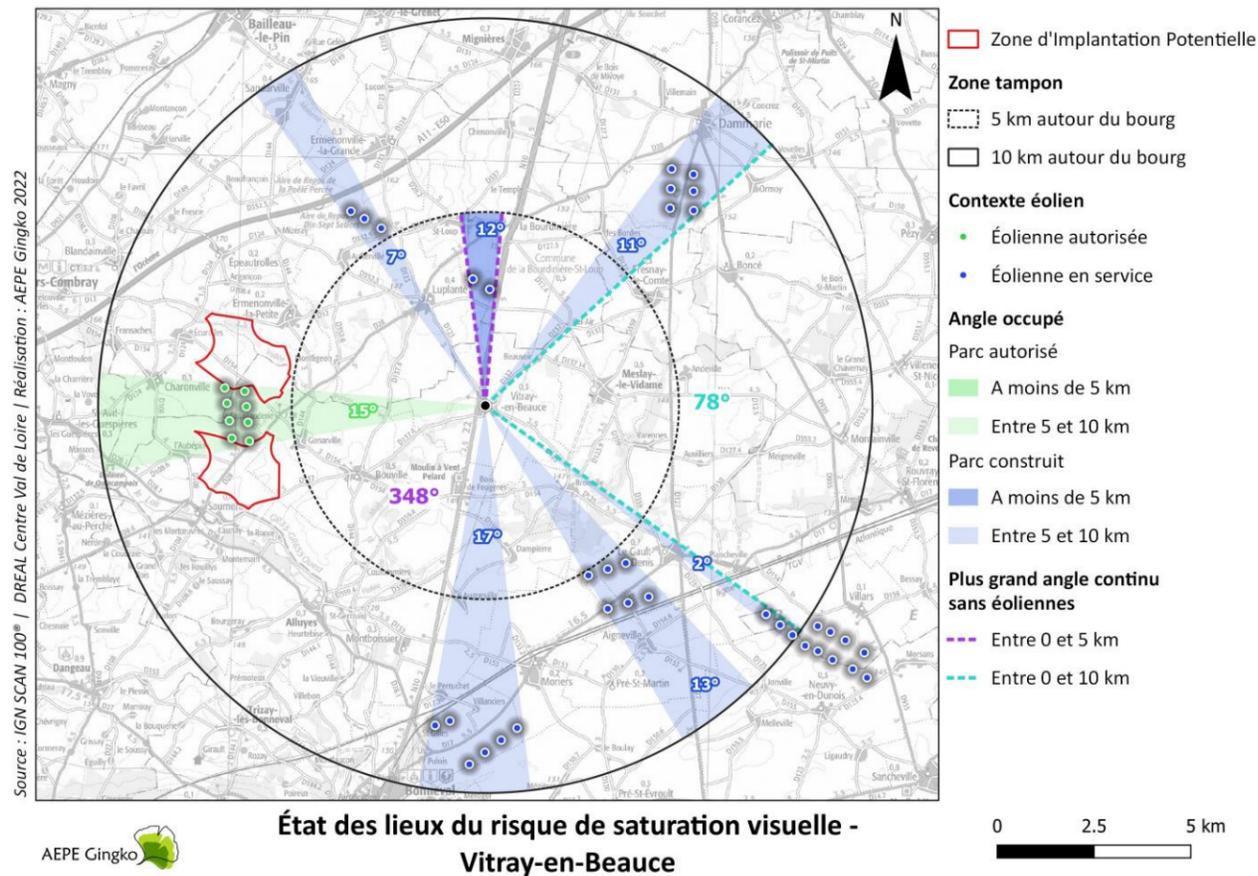
Montboissier	Angle total occupé par le motif éolien (parcs construits et autorisés)	Plus grand angle continu sans éoliennes
Entre 0 et 5 km	36°	324°
Entre 0 et 10 km	72°	200°

Depuis Montboissier, le plus grand angle continu sans éoliennes au sein de la zone de prégnance (0-5 km) est de 324° et seul un parc construit y est relevé. Lorsqu'on ajoute la zone de visibilité, trois parcs construits et un parc autorisé sont à signaler entre 0 et 10 km. L'angle continu maximal sans éoliennes est alors de 200°.

Dans les deux cas de figure, cet angle est supérieur à 120° et peut être considéré comme un angle de respiration. Aucun effet de saturation visuelle n'est donc relevé autour de Montboissier.

Le site de projet, entièrement situé à plus de 5 km, vient potentiellement réduire la valeur du plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km, sans pour autant menacer sa qualification d'angle de respiration. La Zone d'Implantation Potentielle ne présente donc pas de risque supplémentaire de saturation visuelle.

ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE SUR VITRAY-EN-BEAUCE



Carte 35 : État des lieux du risque de saturation visuelle – Vitray-en-Beauce

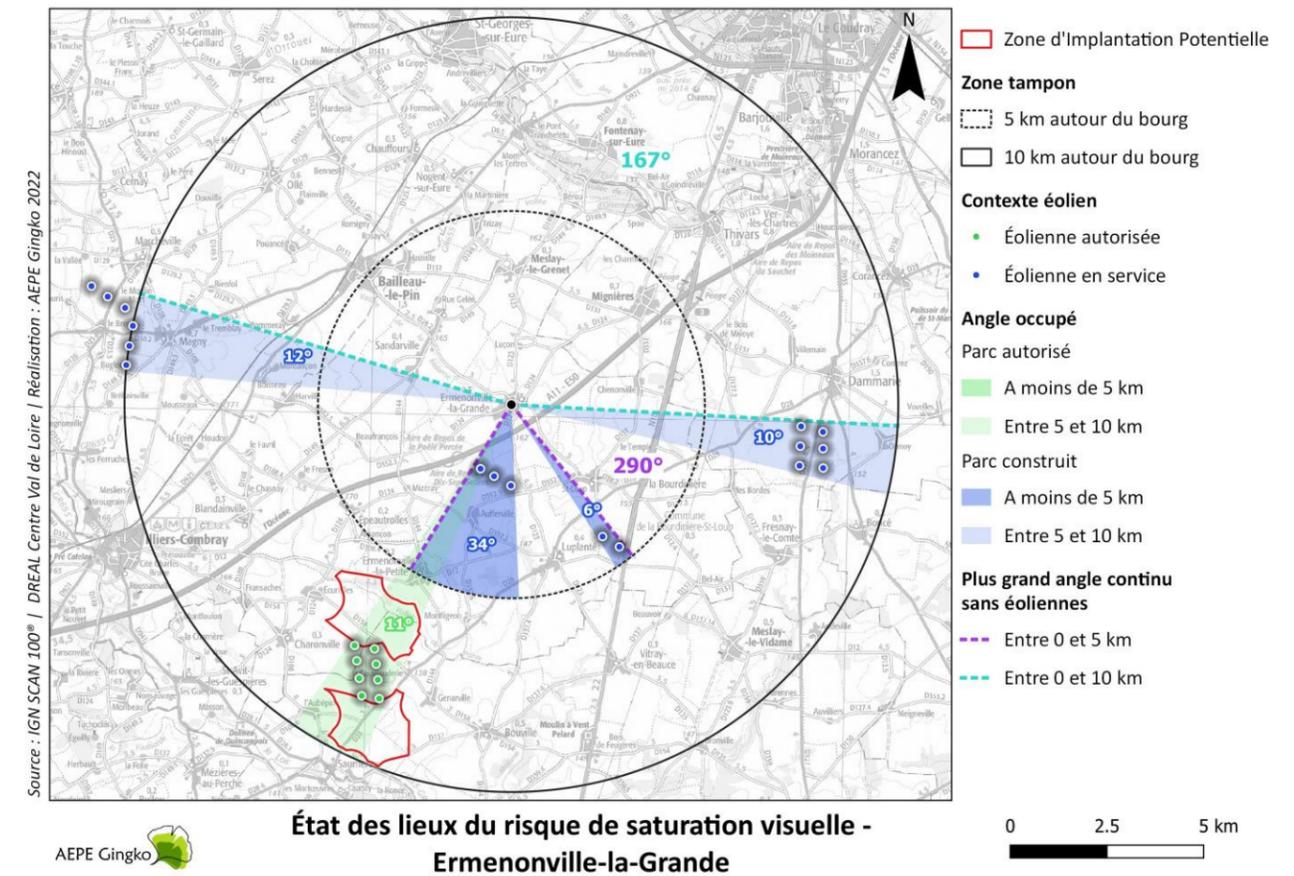
Vitray-en-Beauce	Angle total occupé par le motif éolien (parcs construits et autorisés)	Plus grand angle continu sans éoliennes
Entre 0 et 5 km	12°	348°
Entre 0 et 10 km	77°	78°

Au sein de la zone de prégnance (0-5 km) autour de Vitray-en-Beauce, on relève un parc construit et un angle continu maximal sans éoliennes de 348°. Entre 0 et 10 km, la présence d'un parc autorisé et de cinq parcs construits aboutit à un plus grand angle continu sans éoliennes de 78°.

Entre 0 et 5 km, il n'y a actuellement aucun effet de saturation visuelle (angle de respiration de 348°). Entre 0 et 10 km, un effet de saturation visuelle est à signaler (angle continu maximal sans éoliennes inférieur à 120°).

La Zone d'Implantation Potentielle, de part et d'autre du parc des Prieurés, élargit sensiblement l'angle occupé par ce dernier dans la zone tampon de 10 km autour du bourg et peut venir renforcer une saturation visuelle déjà présente. Cependant, elle ne se situe pas au sein du plus grand angle continu sans éoliennes à cette échelle. La non-prise en compte par cette étude des masques visuels et topographiques ainsi que le relatif éloignement de la majorité du contexte éolien (plus de 5 km) permettent de nuancer cette analyse.

ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE SUR ERMENONVILLE-LA-GRANDE



Carte 36 : État des lieux du risque de saturation visuelle – Ermenonville-la-Grande

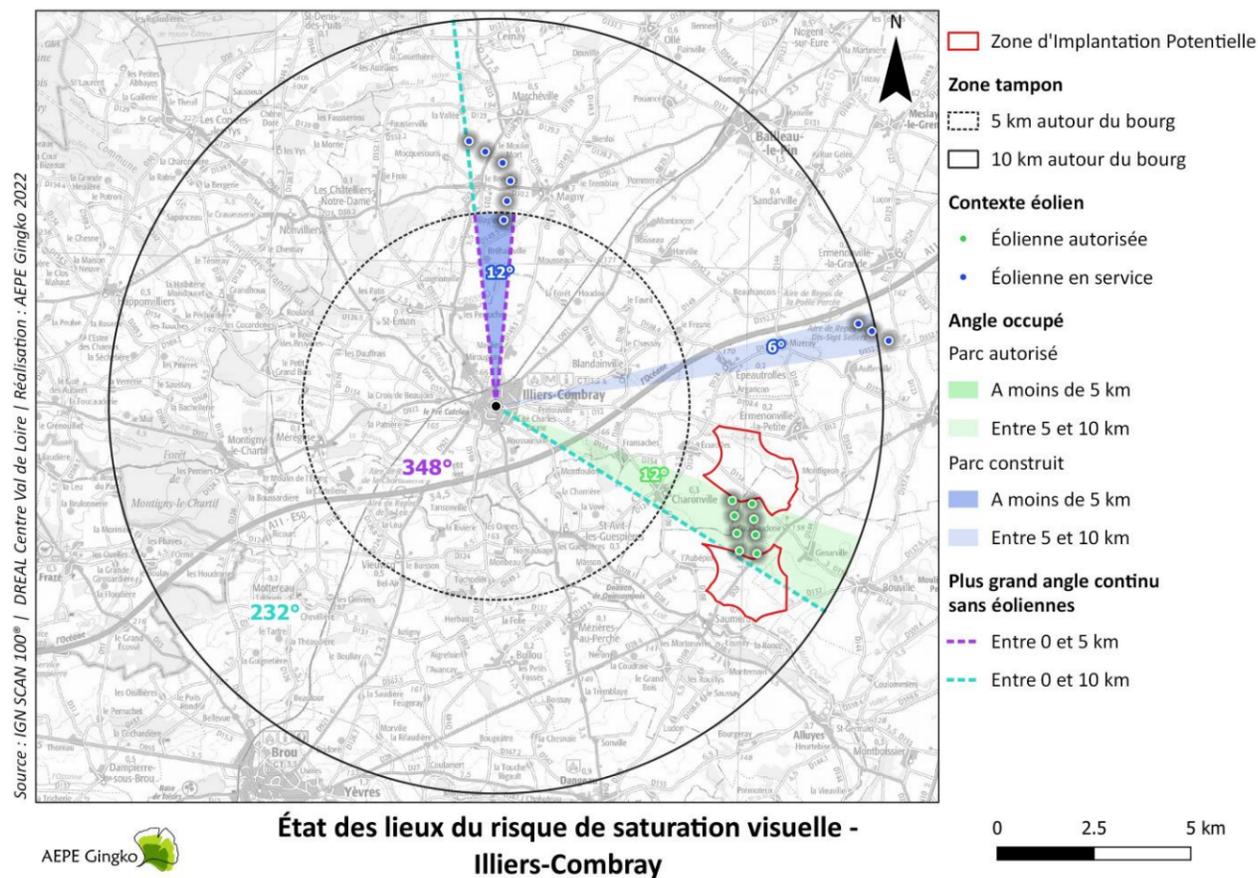
Ermenonville-la-Grande	Angle total occupé par le motif éolien (parcs construits et autorisés)	Plus grand angle continu sans éoliennes
Entre 0 et 5 km	40°	290°
Entre 0 et 10 km	63°	167°

Depuis Ermenonville-la-Grande, deux parcs construits sont relevés au sein de la zone de prégnance (0-5 km). Le plus grand angle continu sans éoliennes y est de 290°. Entre 0 et 10 km, deux parcs construits et un parc autorisé viennent s'ajouter au contexte éolien et l'angle continu maximal sans éoliennes est alors de 167°.

Autour d'Ermenonville-la-Grande, aucun effet de saturation visuelle n'est actuellement à signaler, car les plus grands angles continus sans éoliennes sont supérieurs à 120° dans les deux cas de figure détaillés ci-dessus.

Entièrement située à plus de 5 km, la Zone d'Implantation Potentielle se trouve partiellement au sein d'un angle déjà concerné par le motif éolien. Elle n'élargit donc que très légèrement l'angle occupé par celui-ci et ne menace pas les angles de respiration entre 0 et 5 km ainsi qu'entre 0 et 10 km. Le site d'étude ne présente donc pas de risque supplémentaire vis-à-vis de la saturation visuelle.

ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE SUR ILLIERS-COMBRAY



Carte 37 : État des lieux du risque de saturation visuelle – Illiers-Combray

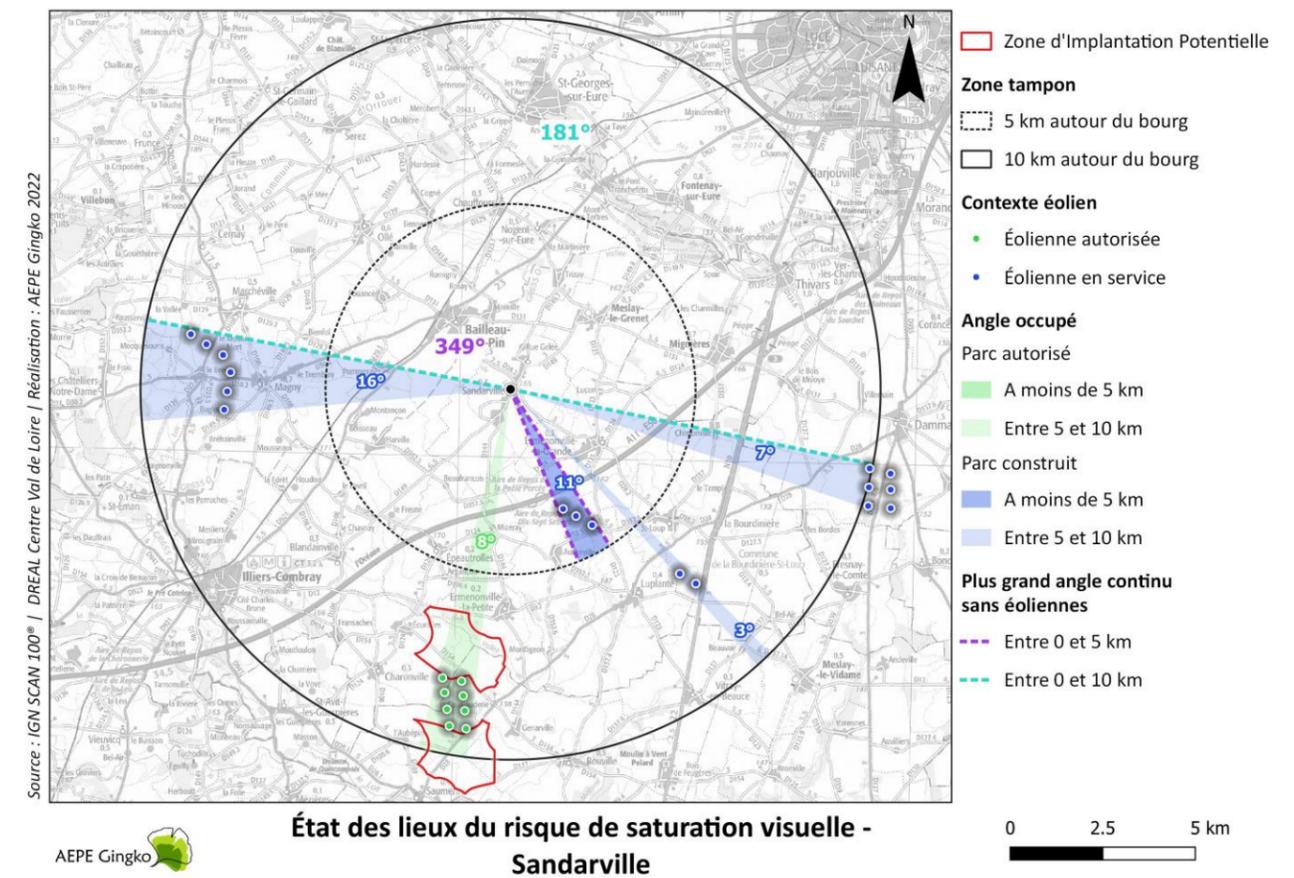
Illiers-Combray	Angle total occupé par le motif éolien (parcs construits et autorisés)	Plus grand angle continu sans éoliennes
Entre 0 et 5 km	12°	348°
Entre 0 et 10 km	30°	232°

Autour d'Illiers-Combray, seul un parc éolien construit se situe à moins de 5 km du bourg. Le plus grand angle continu sans éoliennes est de 348° au sein de cette zone de prégnance (0-5 km). Entre 0 et 10 km, la valeur de cet angle est de 232° et on relève un parc éolien construit ainsi qu'un parc autorisé supplémentaires.

Dans les deux configurations étudiées (0-5 km et 0-10 km), un angle de respiration supérieur à 120° est relevé, indiquant qu'il n'y a actuellement pas d'effet de saturation visuelle.

La Zone d'Implantation Potentielle, située à plus de 5 km du bourg, élargit sensiblement l'angle déjà occupé par le parc autorisé des Prieurés. Pour autant, elle ne présente pas le risque de faire diminuer la valeur de l'angle de respiration sous les 120° et n'implique donc pas de risque de saturation visuelle.

ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE SUR SANDARVILLE



Carte 38 : État des lieux du risque de saturation visuelle – Sandarville

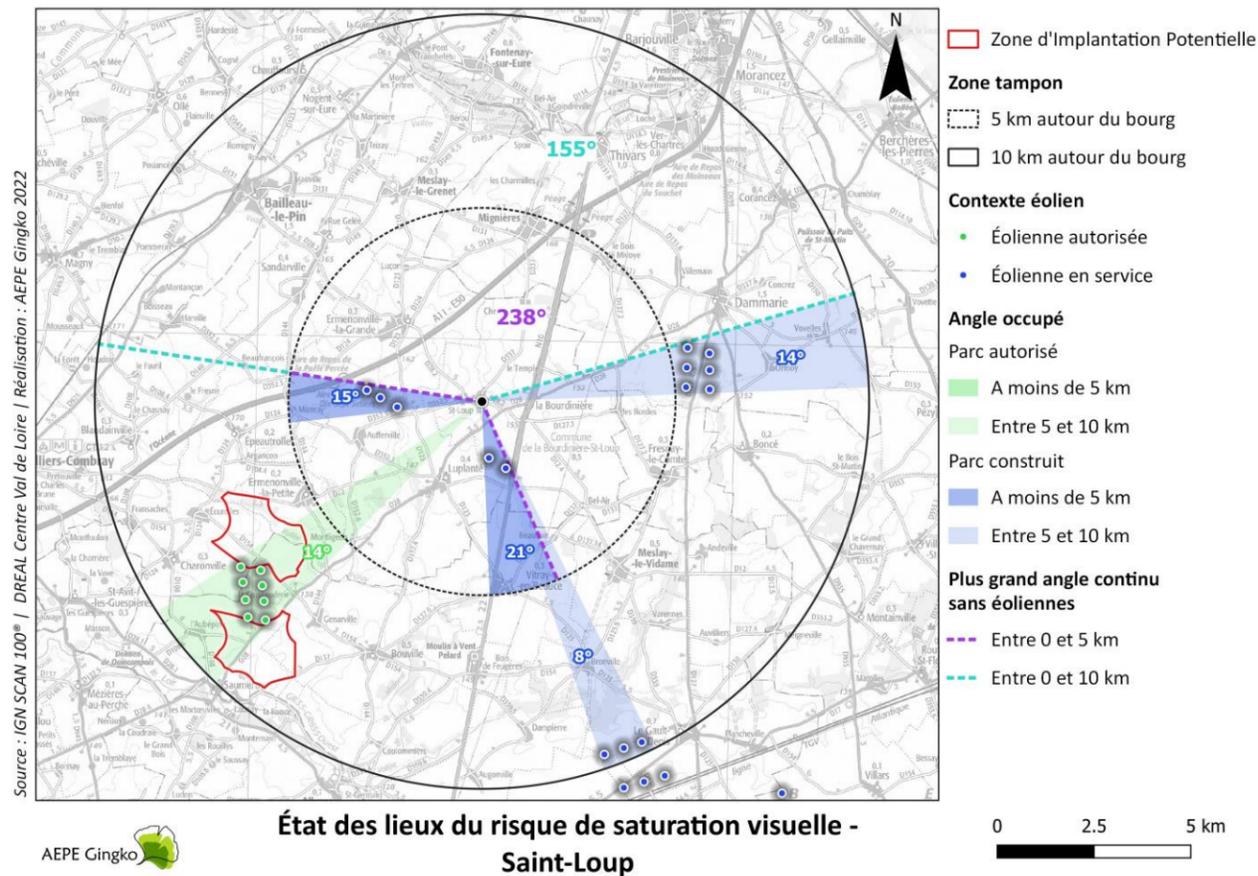
Sandarville	Angle total occupé par le motif éolien (parcs construits et autorisés)	Plus grand angle continu sans éoliennes
Entre 0 et 5 km	11°	349°
Entre 0 et 10 km	45°	181°

Le bourg de Sandarville est concerné par la présence d'un parc construit dans la zone de prégnance (0-5km). Le plus grand angle continu sans éoliennes est de 349° au sein de cette zone. En y ajoutant la zone de visibilité, on relève également trois parcs construits et un parc autorisé. Le plus grand angle continu sans éoliennes est alors de 181° entre 0 et 10 km.

Dans les deux cas étudiés ci-dessus, un angle de respiration supérieur à 120° est présent : il n'y a donc pas actuellement d'effet de saturation visuelle.

Concernant la Zone d'Implantation Potentielle, elle se situe à plus de 5 km du bourg et elle n'élargit que faiblement l'angle occupé par le motif éolien. Elle ne fait pas diminuer la valeur des angles continus sans éoliennes cités précédemment et ne présente donc pas de risque supplémentaire de saturation visuelle.

ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE SUR SAINT-LOUP



Carte 39 : État des lieux du risque de saturation visuelle – Saint-Loup

Saint-Loup	Angle total occupé par le motif éolien (parcs construits et autorisés)	Plus grand angle continu sans éoliennes
Entre 0 et 5 km	36°	238°
Entre 0 et 10 km	67°	155°

Depuis Saint-Loup, on relève deux parcs construits à l’intérieur de la zone de prégance (0-5 km) ainsi qu’un angle continu maximal sans éoliennes de 238°. Entre 0 et 10 km, deux parcs construits et un parc autorisé viennent s’ajouter au contexte éolien. Le plus grand angle continu sans éoliennes y est de 155°.

Aucun effet de saturation visuelle n’est actuellement à signaler depuis Saint-Loup, il existe en effet un angle de respiration supérieur à 120° entre 0 et 5 km ainsi qu’entre 0 et 10 km.

La Zone d'Implantation Potentielle, située à plus de 5 km, se trouve entièrement dans un angle déjà occupé par le motif éolien. Elle ne présente donc pas de risque supplémentaire de saturation visuelle.

Cet état des lieux permet de conclure globalement à un très faible risque de saturation visuelle pour les bourgs situés dans un rayon de 5 km autour de la Zone d'Implantation Potentielle.

Aucun effet de saturation visuelle ni aucun risque supplémentaire causé par la Zone d'Implantation Potentielle n’ont été identifiés pour les bourgs de Saumeray, Charonville, Blandainville, Alluyes, Saint-Avit-les-Guespières, Montboissier, Ermenonville-la-Grande, Illiers-Combray, Sandarville et Saint Loup.

Aucun effet de saturation visuelle mais une potentielle apparition d’un tel effet causé par la ZIP ont été identifiés pour les bourgs d’Épeautrolles et Bouville

Un effet de saturation visuelle, potentiellement renforcé par la ZIP est à signaler depuis Ermenonville-la-Petite, Luplanté et Vitray-en-Beauce.

Ces conclusions sont cependant à nuancer pour plusieurs raisons. Tout d’abord cette analyse est purement théorique et ne prend en compte ni les masques visuels ni la topographie. Ensuite, la ZIP telle que considérée à ce stade représente la surface maximale occupée par le futur parc et le résultat obtenu est donc maximisant. De plus, les parcs éoliens situés à plus de 5 km de distance sont simplement visibles par beau temps et ne sont pas considérés comme prégnants.

Enfin, le projet de parc éolien des Onze Septiers constitue l’extension du parc autorisé des Prieurés, ce qui permet d’éviter le mitage du territoire (et la saturation visuelle) en densifiant un parc déjà existant.

III.4.5. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES STRUCTURES ANTHROPIQUES

Les différents éléments étudiés sur le territoire (lieux de vie et d'habitat, axes de communication et lieux touristiques) ont fait l'objet d'une analyse pour les hiérarchiser selon leur sensibilité potentielle vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle. Ressortent ainsi (Cf. carte ci-après) :

- **Avec une sensibilité potentielle forte :**

- Les lieux de vie suivants : les bourgs de **Saumeray, Ermenonville-la-Petite, Charonville** et les hameaux **d'Écurolles, l'Aubépine, Launay, La Couillauderie, Genarville, Moulin de Couzet, Les Courtils, Argançon et La Ronce.**

- **Avec une sensibilité potentielle globalement modérée et ponctuellement forte / modérée à forte :**

- Les lieux de vie suivants : les bourgs **d'Épeautrolles, Bouville** et le hameau de **Montabizard.**

- Les axes suivants : l'autoroute **A11-E50, la RD 12, la RD 28, la RD 28.1, la RD 941.**

- Les éléments touristiques suivants : **La vallée du Loir, le GR 35 et le GR 655.**

- **Avec une sensibilité potentielle modérée :**

- Les lieux de vie suivants : les bourgs de **Blandainville, Alluyes, Saint-Avit-les-Guespières, Luplanté** et les hameaux de **Mortoeuvres, Moulin de l'Aulne, Les Rollands, Quincampoix, Néron.**

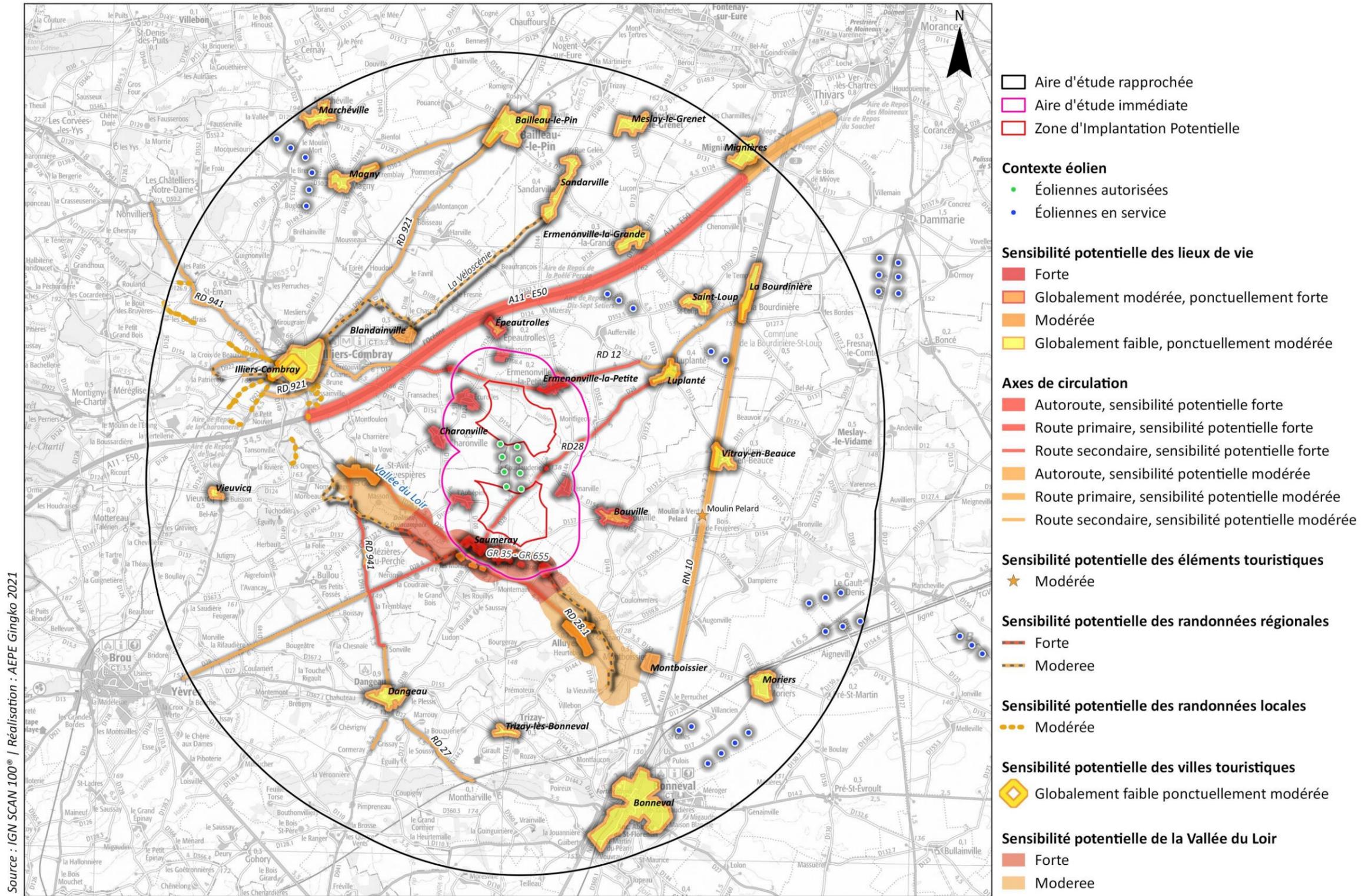
- L'élément touristique suivant : le **Moulin Pelard.**

- **Avec une sensibilité potentielle globalement faible et ponctuellement modérée / faible à modérée :**

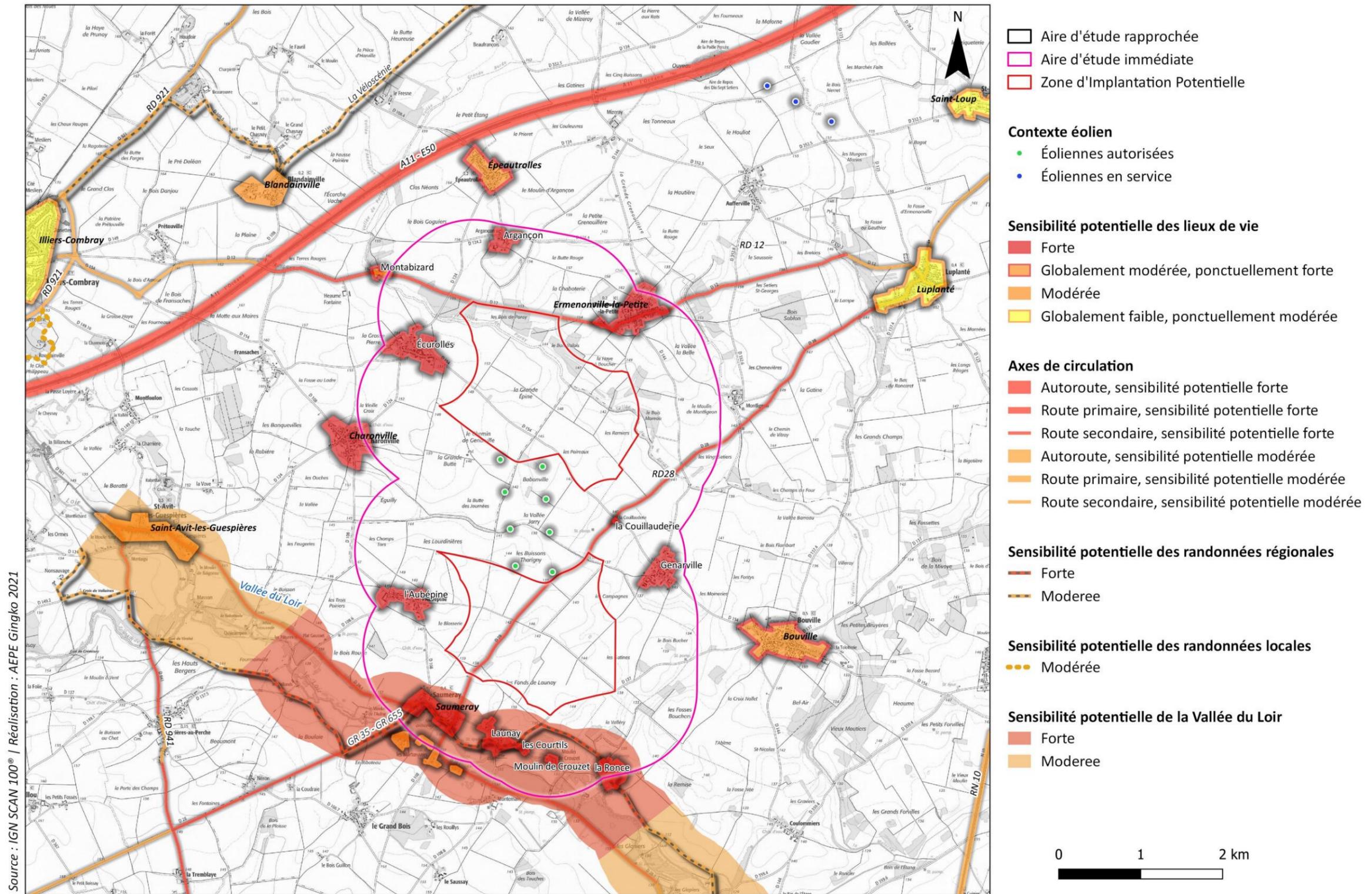
- Les bourgs de **Luplanté, Vitray-en-Beauce, Ermenonville-la-Grande, Illiers-Combray, Sandarville, Saint-Loup, La Bourdinière, Dangeau, Trizay-lès-Bonneval, Bailleau-le-Pin, Magny, Moriers, Bonneval, Vieuvicq, Meslay-le-Grenet, Marchéville, Mignièrès.**

- Les axes suivants : **La RN 10, la RD 921, la RD 27 et la RD 30.2.**

- Les éléments touristiques suivants : **la ville touristique d'Illiers-Combray et les itinéraires de la Véloscénie, à la recherche du Combray de Marcel Proust, les sites proustiens, les sources du Loir et le côté de Méséglise.**



- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate
- Zone d'Implantation Potentielle
- Contexte éolien**
 - Éoliennes autorisées
 - Éoliennes en service
- Sensibilité potentielle des lieux de vie**
 - Forte
 - Globalement modérée, ponctuellement forte
 - Modérée
 - Globalement faible, ponctuellement modérée
- Axes de circulation**
 - Autoroute, sensibilité potentielle forte
 - Route primaire, sensibilité potentielle forte
 - Route secondaire, sensibilité potentielle forte
 - Autoroute, sensibilité potentielle modérée
 - Route primaire, sensibilité potentielle modérée
 - Route secondaire, sensibilité potentielle modérée
- Sensibilité potentielle des éléments touristiques**
 - ★ Modérée
- Sensibilité potentielle des randonnées régionales**
 - Forte
 - Modérée
- Sensibilité potentielle des randonnées locales**
 - Modérée
- Sensibilité potentielle des villes touristiques**
 - ◇ Globalement faible ponctuellement modérée
- Sensibilité potentielle de la Vallée du Loir**
 - Forte
 - Modérée



- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate
- Zone d'Implantation Potentielle

Contexte éolien

- Éoliennes autorisées
- Éoliennes en service

Sensibilité potentielle des lieux de vie

- Forte
- Globalement modérée, ponctuellement forte
- Modérée
- Globalement faible, ponctuellement modérée

Axes de circulation

- Autoroute, sensibilité potentielle forte
- Route primaire, sensibilité potentielle forte
- Route secondaire, sensibilité potentielle forte
- Autoroute, sensibilité potentielle modérée
- Route primaire, sensibilité potentielle modérée
- Route secondaire, sensibilité potentielle modérée

Sensibilité potentielle des randonnées régionales

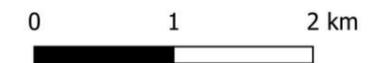
- Forte
- Modérée

Sensibilité potentielle des randonnées locales

- Modérée

Sensibilité potentielle de la Vallée du Loir

- Forte
- Modérée



Synthèse des sensibilités paysagères potentielles à proximité de la Zone d'Implantation Potentielle

Carte 41: Synthèse des sensibilités paysagères potentielles à proximité de la Zone d'Implantation Potentielle